



Suspendus au plafond de la serre, les magnifiques plants de tomates de Petrofina baignent simplement leurs racines dans un mince tube de polythène déposé sur de longues tablettes de contreplaqué. Aucune terre nulle part. Les racines sont baignées seulement par le liquide nutritif que le tuyau de gauche laisse couler dans le tube de polythène. Dosée scientifiquement, cette culture hydroponique permet d'obtenir trente livres de tomates par plant, en deux récoltes pendant l'année. (Photo Jacques Grenier)

Fina produit les tomates les plus savoureuses...

par Gilles Provost

Les magnifiques tomates de la compagnie Petrofina ont beaucoup plus de saveur que celles des épiceries, soutiennent les employés de la raffinerie de Montréal-Est... et l'auteur de ces lignes pense de même.

Il ne s'agit pas d'un attrape-nigaud ou d'un simple jeu de mots; la raffinerie de Fina aura produit cette année environ neuf tonnes de tomates de première catégorie dans une serre de 130 pieds de longueur chauffée par les surplus d'eau chaude de la raffinerie.

Une autre particularité rend aussi cette serre unique au Québec: elle ne contient pas la moindre trace de terre. Bien plus, on n'y utilise même pas de terreau artificiel comme du sable ou de la vermiculite. Les 850 plants de tomates qui s'y développent, plongent simplement leurs racines dans un

tuyau de polythène à l'intérieur duquel coule une solution nutritive. Rien d'autre. Les plants sont suspendus au plafond de la serre à l'aide de ficelle.

Cette technique connue sous le nom de «culture hydroponique» est assez peu répandue au Québec et la serre de Petrofina est la plus importante installation du genre chez nous. Or, si tout va bien, la compagnie songe à porter bientôt sa production annuelle de tomates aux environs de 340 tonnes!

Jusqu'à maintenant, toute la production a été distribuée gratuitement aux employés puisque la première récolte expérimentale n'a débuté qu'à la fin du mois de mai. Par contre, on prévoit mettre en place un embryon de commercialisation pour la deuxième récolte qui devrait s'étendre de la fin d'octobre au début de décembre.

L'agronome en charge de la produc-

tion de tomates, Mme Suzanne Lemieux, a expliqué au DEVOIR que la hausse des frais de chauffage est sur le point de mener tous les sericulteurs à la faillite et qu'il faut d'urgence trouver des nouveaux modes de chauffage, soit en utilisant mieux l'énergie solaire, soit en ayant recours aux surplus de chaleur industrielle.

Or, les raffineries gaspillent énormément de chaleur; elles consomment pour leurs opérations environ un dixième du pétrole qu'elles raffinent! D'où l'idée d'utiliser cette chaleur pour le chauffage des serres...

Par contre, les terrains industriels, ceux des raffineries particulièrement, n'ont jamais été renommés pour leur fertilité, si bien que la culture hydroponique y est particulièrement avantageuse.

La culture sans terre permet aussi

Voir page 8: Tomates



Les pluies acides provoquées par les émanations d'anhydride sulfureux n'ont pas empêché Mme Lemieux d'obtenir de magnifiques tomates de première qualité. Elle est la seule agronome de la raffinerie. (Photo Jacques Grenier)

Le monde industrialisé s'installe dans une longue récession (OCDE)

PARIS (d'après AFP et Reuter) — Les pays industrialisés vont devoir faire face d'ici à la mi-81 à une stagnation de la croissance et à une augmentation de trois millions du nombre de chômeurs, prévoit l'Organisation de la coopération et de développement économique (OCDE).

Dans un contexte dominé par la hausse de 130% du prix du pétrole depuis décembre 1978, l'OCDE table sur une croissance négative dans cinq des sept «grands» pays occidentaux — la France et le Japon étant épargnés — au cours du second semestre 1980, suivie par une légère reprise au début de l'an prochain.

«La récession sera moins profonde qu'après le premier choc pétrolier de 1973-74 mais le redressement sera moins rapide», estiment les experts de l'organisation internationale dans leurs prévisions sur les 12 mois à venir.

Au Canada, le Produit national brut devrait connaître en 1980 et début 1981 la progression la plus médiocre enregistrée depuis 1954: 0,25% en 80 contre 2,9% en 79. En 1954, le PNB avait baissé de 3%.

Le PNB canadien ne devrait connaître qu'une «très faible» progression au mieux d'ici à l'été 1981», estime le rapport.

Le taux de chômage pourrait atteindre 8,5% au milieu de 1981 contre 7,4% en 1979.

Quant au taux de croissance du revenu réel des ménages, il tombera sans doute aux alentours de 1% en 1980. Il avait déjà diminué de 2% en taux annuel au deuxième semestre par rapport au trimestre précédent.

En revanche le déficit de la balance des paiements courants ne devrait augmenter que modérément pour se porter à \$4,5 milliards (US) soit environ 2% du PNB, le Canada n'ayant pas été touché en 1979 par la dégradation des termes de l'échange subie par l'ensemble de la zone OCDE. Une accélération relative de l'inflation «semble néanmoins probable» et devrait passer de 9,9% en 79 à 10,5% en 1980.

Pour l'emploi, les perspectives des 12 mois à venir sont «plutôt sombres» et les pays de l'OCDE devraient compter en juin 81, 23 millions de chômeurs, soit près

de 7% de la population active.

Les États-Unis où la récession sera la plus accusée (-4% de croissance au second semestre 80 par rapport au premier semestre), enregistreront à eux seuls une progression de près de deux millions du nombre de sans emplois.

C'est le chômage des jeunes de moins de 24 ans qui risque de s'aggraver fortement au cours des 12 à 18 prochains mois dans tous les pays de l'OCDE, à l'exception du Canada et du Japon, prévoit l'organisation.

Selon ses prévisions, le taux de chômage des jeunes des six principaux pays (États-Unis, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni et Canada), qui s'était légèrement amélioré l'an dernier, devrait passer de 9,3% en moyenne en 1979 à 11,25% en 1980 et 13% en 1981.

La dégradation la plus sérieuse devrait

intervenir au Royaume-Uni, où le chômage des jeunes devrait monter jusqu'à 14% (contre 8% en 1979). Elle devrait également être forte en Allemagne de l'Ouest et aux États-Unis, qui connaîtraient des taux de 5,5% (contre 3,8%) et 16% (contre 11,2%) respectivement.

En France, le taux de chômage des jeunes devrait passer de 13,3% en 1979 à 16,5% en 1981. Si la projection se vérifie, ce taux serait alors le plus mauvais des six pays étudiés.

Mais de tous les pays de l'OCDE, c'est en Italie et en Espagne que la situation de l'emploi des jeunes est actuellement la plus mauvaise, puisque plus d'un jeune actif sur cinq est au chômage. En Italie, le taux atteignait 24,6% l'an dernier et 22,8% en Espagne. Inversement c'est au Japon que la situation est la meilleure avec un taux de 3,6% en 1979.

Sous l'effet de la majoration des prix du pétrole, le déficit des paiements courants des 24 pays de l'OCDE sera deux fois plus importants en 1980 qu'en 1979 avec \$81 milliards contre \$37,4 milliards.

Toutefois l'OCDE considère comme «positif» que 40% de ce déficit soit supporté par les deux pays aux économies les plus fortes, le Japon (-17,25 milliards) et l'Allemagne (-16 milliards), a commenté

Voir page 8: Récession

— page 11

Ottawa prêt à des compromis sur l'union économique

par Michel Vastel

Le gouvernement fédéral veut revenir — peut-être dès aujourd'hui — sur sa position constitutionnelle en matière économique afin de clarifier sa position et, semble-t-il, de la nuancer quelque peu.

Un premier document de six pages déposé mardi avait, comme l'a répété encore hier M. Claude Morin, «fatigué pas mal de provinces». Le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec y voyait notamment une dangereuse tentative de renforcement des pouvoirs fédéraux.

M. Jean Chrétien s'est hier défendu d'avoir de telles intentions. «On veut seulement s'assurer que le fonctionnement du marché commun n'est pas entravé par un certain provincialisme», a-t-il ajouté.

Selon les informations du DEVOIR, il apparaît cependant que la délégation fédérale veut, le plus vite possible, effacer l'impression laissée par son premier document en apportant sur la table une position beaucoup plus élaborée.

Il s'agirait d'un document d'une cinquantaine de pages dans lequel le gouvernement fédéral est prêt à reconnaître que, dans le fond, la mobilité parfaite des facteurs, comme disent les économistes, — la liberté de mouvement des biens et des personnes — «ce n'est ni possible ni vraiment souhaitable dans la réalité quotidienne».

Le gouvernement fédéral reconnaît ainsi que la Fédération canadienne est composée d'entités parfois bien distinctes et que «les lois et réglementations doivent être capables de variantes d'une province à l'autre ce qui, inévitablement, pourra créer quelques entraves à la mobilité économique».

Ainsi, après que MM. Pierre Trudeau et Jean Chrétien aient préché bien haut, particulièrement au cours du week-end à Winnipeg, les vertus de «l'union économique parfaite» et pourfendu «les provincialismes», le gouvernement fédéral s'apprete aujourd'hui à reconnaître que l'union économique n'est qu'un idéal qui n'est pas à l'abri des «compromis».

En fait, expliquent aujourd'hui les porte-parole d'Ottawa, le fédéralisme n'est qu'une sorte de compromis entre les exigences d'un grand marché commun canadien et la recherche, pour chacune des régions, d'une répartition équitable des avantages économiques découlant du marché commun.

Même si on tient ferme, dans l'administration fédérale, à continuer de prétendre que cet équilibre entre les deux principes fondamentaux du fédéralisme demeure la responsabilité fédérale, on est bien prêt à consacrer la «tradition» qui a voulu, sous la présente constitution, que les gouvernements provinciaux «se servent de leurs pouvoirs pour modifier cet équilibre... Et cela devrait continuer d'être possible».

Peut-être pour couper l'herbe sous le pied de ceux qui prétendent défendre les positions traditionnelles du Québec depuis Jean Lesage, les stratèges fédéraux ont déjà prévu sortir de derrière les fagots une position du gouvernement du

Voir page 8: Ottawa

Morin observe une plus grande ouverture d'esprit

par Jean-Claude Picard

Même s'il est encore beaucoup trop tôt pour parler vraiment de déblocage, M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, croit déceler chez certaines provinces une plus grande ouverture d'esprit que par le passé au sujet de la reconnaissance du Québec comme société distincte du reste du Canada.

M. Morin a émis ce commentaire hier après que les onze ministres participant à la nouvelle ronde de négociations constitutionnelles, qui s'est ouverte mardi à Montréal, eurent consacré l'essentiel de leur journée à discuter en tête-à-tête des bases à partir desquelles on pourrait bâtir un nouveau type de fédéralisme.

«Ce fut une discussion intelligente et

intéressante, probablement l'une des meilleures à laquelle j'aie eu l'occasion d'assister depuis que je participe aux conférences fédérales-provinciales», a déclaré le ministre des Affaires intergouvernementales.

En fait, les ministres, qui avaient convenu de se rencontrer de façon plus informelle, en laissant de côté les nombreux fonctionnaires qui accompagnent chaque délégation, avaient lancé la journée en se demandant s'il valait mieux faire porter la négociation sur la réforme des institutions fédérales, telles le Sénat ou la Cour suprême, ou plutôt directement sur le partage des pouvoirs.

Selon ce qu'en ont dit plusieurs participants, dont M. Morin et les deux coprésidents de la conférence, MM. Jean Chré-

Voir page 8: Morin

Téhéran libère un otage malade

TEHÉRAN (d'après AFP et Reuter) — Après avoir déjoué un sixième complot militaire, les autorités iraniennes ont annoncé la libération prochaine d'un des 53 otages américains, hospitalisé hier à Téhéran.

C'est le vice-consul de l'ambassade américaine, M. Richard Queen, détenu depuis deux cent cinquante jours par les «étudiants islamiques» qui a été hospitalisé à Téhéran, confirme-t-on de source proche du bureau de l'imam Khomeiny.

L'otage «sera évacué vers un pays tiers» qui n'a pas été précisé «dans les prochaines heures», ajoute-t-on de même source.

C'est l'ayatollah Khomeiny lui-même qui, après avoir pris connaissance, dans la soirée, de l'état de santé de Richard Queen, a donné l'ordre de «remettre l'otage à sa famille afin qu'elle puisse le faire soigner dans le pays de son choix».

Aucune précision n'a cependant été fournie sur la «maladie» dont souffre l'o-

tage dont on a décidé la libération. Ce sont les médecins de l'hôpital où Richard Queen a été transféré qui ont décidé, après avoir donné leur diagnostic, précise-t-on, que l'état de santé du malade ne permettait pas qu'il soit soigné en Iran.

L'intervention personnelle de l'ayatollah Khomeiny lui a été dictée, ajoute-t-on de même source, «pour des raisons humanitaires que garantit l'Islam».

«Il était nécessaire, ajoute-t-on de même source, que Richard Queen soit remis à sa famille afin qu'elle le fasse soigner dans un pays possédant davantage de possibilités médicales. Le «guide de la révolution» a donc immédiatement donné des instructions au président de la république pour que soit effectué le plus rapidement le transfert du prisonnier».

La source n'a pas précisé si Richard Queen était détenu à Téhéran ou dans une des autres villes de la province iranienne où les étudiants islamiques avaient décidé de disperser les otages américains après l'échec à Tabas de l'opération aéroportée.

La totalité des otages américains détenus en Iran depuis le quatre novembre avait reçu, en mars dernier, la visite du représentant en Iran du Comité international de la Croix rouge qui, accompagné d'un médecin suisse, avait pu les voir individuellement.

L'état de santé de la majorité des otages avait été jugé «en général satisfaisant». Le CICR avait immédiatement effectué des démarches pour pouvoir rencontrer périodiquement les otages américains. Aucune suite n'avait été donnée à la démarche de la Croix rouge internationale.

À Anchorage (Alaska) où il s'est arrêté pour une partie de pêche, à son retour de Tokyo, le président des États-Unis, informé de la décision de l'ayatollah Khomeiny a déclaré hier soir: «Si la nouvelle est exacte et si le jeune homme se remet après avoir reçu le traitement adéquat, nous serons très reconnaissants. Mais ce que les terroristes en Iran devraient faire est de libérer immédiatement tous les otages car ils sont innocents. Ils auraient dû le faire depuis longtemps».

Un collaborateur du président a indiqué que le jeune otage souffrirait de troubles psychologiques, «je pense qu'il devra subir une opération au cerveau. Il a eu des difficultés, le mal du pays surtout».

Richard Queen, 28 ans, semblait en bonne santé, selon sa mère, lorsque il est apparu à la télévision américaine en avril, rappelle-t-on. Mme Jeanne Queen s'était rendue en Europe en avril avec d'autres parents d'otages pour inciter les dirigeants européens à accentuer leurs pressions sur l'Iran.

Voir page 8: Téhéran

tourisme



L'Estrie et ses surprises

Si vous êtes amateurs de théâtre d'été, de foires agricoles ou d'encans campagnards, une petite randonnée en Estrie vous réserve d'agréables surprises et constitue un excellent dérivatif à la vie citadine.

— page 9

AU SOMMAIRE

- Premier bilan du voyage de Jean-Paul II au Brésil — page 2
- Une taxe à l'exportation de l'électricité causerait un tort considérable à l'Hydro — page 3
- \$15 de plus pour les personnes âgées — page 4
- Moscou met en garde contre les «touristes-espions» — page 5
- De brouillon en brouillon: un éditorial de Lise Bissonnette
- Nigel Hamer ou les questions sans réponses: un commentaire de Michel Roy — page 6

chez VITO

Cuisine Italienne authentique
La meilleure cave à Montréal
ATMOSPHERE, TRADITION, EXCELLENCE
735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal

Jean-Paul II aux évêques du Brésil

«Au service des pauvres
mais sans ingérence politique»

FORTALEZA (Reuter) — Le pape Jean-Paul II a demandé hier aux évêques brésiliens de ne pas se mêler de politique mais de rester toujours au service des hommes, spécialement des pauvres.

Le pape prenant la parole à la conférence épiscopale brésilienne a déclaré: «Votre vocation d'évêque vous interdit nettement et sans l'ombre d'un doute de vous ingérer dans la vie politique ou de vous assujettir à quelque idéologie ou système que ce soit.»

Mais le Saint-Père a poursuivi: «Cette vocation ne vous

empêche pas de rester au service de tous les hommes, particulièrement des opprimés et des nécessiteux.»

A l'avant-dernier jour de sa visite au Brésil, c'est la déclaration qui va le plus loin dans la volonté du pape de ne pas voir les prêtres se mêler de politique et notamment d'adopter des positions marxistes.

Evoquant la situation de crise dans le nord du Brésil, où les pauvres sont dépossédés de leur terres par des milices au service de grandes entreprises agro-alimentaires,

le pape a déclaré que «des réformes hardies» étaient nécessaires «pour permettre l'accession de tous à la propriété, car ceci constitue la condition indispensable de la liberté et la créativité de l'homme».

Le pape a rejeté la solution marxiste de collectivisation des moyens de production de même que «la concentration globale dans les mains de l'État, qui transforme celui-ci en une véritable force capitaliste unique».

Puis il a demandé aux évêques de ne pas s'occuper uniquement aux pauvres, mais de prêcher «tout l'Evangile à tout le monde».

L'Eglise brésilienne, dominée par une hiérarchie progressiste, défend ardemment les droits des pauvres et constitue la principale force d'opposition au gouvernement de droite dirigé par les militaires.

Cette année, les évêques ont apporté leur soutien à une grève massive des ouvriers métallurgistes à l'appui de revendications salariales à Sao Paulo, capitale industrielle du Brésil.

Plus de 200 évêques sur les 340 que compte le Brésil assistaient à la conférence à Fortaleza et leurs premières réactions au discours du pape ont été très positives.

Mgr Helder Camara, arche-

vêque d'Olinda et de Recife et principal porte-parole de la contestation au régime a qualifié ce discours de «déclaration majeure». Il a poursuivi: «Le pape nous a donné du courage pour continuer à aider nos frères.»

De son côté Mgr Mauro Morelli, évêque auxiliaire de Sao Paulo, a déclaré aux journalistes: «Nous sommes très contents de la façon dont le Saint-Père prêche l'Evangile. L'Evangile a des dimensions économiques et politiques. C'est très important pour nous et pour tout le monde au Brésil.»

Le texte du discours du pape qui est généralement remis à la presse à l'avance, ne l'a pas été hier, parce que le Saint-Père a parlé directement à partir de notes, a précisé un porte-parole du Vatican.

Aucune raison n'a été donnée pour ce changement, mais on pense généralement que le pape avait décidé de ne pas rédiger son discours avant de se rendre compte lui-même sur place de la situation brésilienne.

Peu avant le discours du pape, les évêques brésiliens avaient publié un document condamnant la politique de gaspillage du gouvernement, face à la famille d'une grande partie de la population.

«Un certain luxe, une cer-

taine ostentation, un certain triomphalisme national sont criminels lorsque des milliers de brésiliens meurent de faim», dit ce document.

«Nous avons besoin d'une politique plus humble, plus proche du peuple, Eviter la construction des villes les plus modernes du monde lorsque les gens de la campagne meurent de faim.

«Il vaut mieux aller à un rythme plus lent, avec la participation de chacun.»

Le communiqué poursuit en dénonçant les discriminations de race et de classe au Brésil où «le Noir est méprisé, et où ceux qui se considèrent eux-mêmes comme riches et cultivés dédaignent ceux qu'ils estiment pauvres et ignorants».

Abordant le problème des migrations, thème de la conférence, qui conduisent des dizaines de milliers de personnes du Nord vers le Sud industrialisé, les évêques soulignent que les femmes se trouvent presque toujours prises dans des réseaux de prostitution.

Un groupe de prêtres mariés a également publié un communiqué à Fortaleza, demandant que leur cas soit discuté par la conférence.

«Notre condition constitue un signe prophétique pour l'ensemble de l'Eglise», ont-ils déclaré.

Jean-Paul II quittera aujourd'hui le Brésil pour Rome, au terme d'un voyage de douze jours et de treize mille kilomètres, mené à un rythme épuisant à travers l'immense territoire brésilien.

Au cours de ce voyage —



Le pape Jean-Paul II s'adressait hier aux évêques brésiliens réunis à Fortaleza, dernière étape de sa visite au Brésil qu'il quittera aujourd'hui pour Rome au terme d'un voyage de 12 jours et de 13,000 kilomètres parcourus à un rythme épuisant.

(Photolaser AP)

qu'il a qualifié de «pastoral» et aussi de «pèlerinage» — le souverain pontife aura vu un pays aux visages multiples, parfois contradictoires, des climats différents, des populations diverses, européennes au Sud, africaines au Nord, des

gratte-ciel orgueilleux, des masures de bidonville.

Mais partout, au fil de cette longue pérégrination, ses discours, ses homélies auront révélé une constante: la réaffirmation solennelle du droit de tout homme au respect de sa

dignité parce qu'il appartient au «peuple de Dieu», et qu'il est «fait à l'image de Dieu». Un appel chaque fois réitéré pour l'instauration de la justice sociale et un avertissement contre les tentations de la violence.

LES TRIBUNAUX

■ Desfossés condamné à une amende de \$4,000

Le thaumaturge J.-Anatole Desfossés, qui «guérit» un peu partout au Québec depuis une quarantaine d'années, devra payer une amende de \$4,000 que lui a imposée hier le juge Gérard Lacoursière, des Sessions de la paix.

Son procureur, Me Claude Rousseau lui a cependant obtenu un délai de six mois pour satisfaire les exigences de la cour.

Agé de 70 ans, l'accusé s'est présenté devant le tribunal assisté d'un appareil orthopédique (il éprouve de la difficulté à marcher) et il a reconnu immédiatement sa culpabilité à quatre inculpations de pratique illégale de la médecine. De son côté, le ministère public a retiré quatre autres plaintes qui avaient également été portées contre lui.

Un des plaignants, enquêteurs de la Corporation professionnelle des médecins avait prétendu, devant Desfossés, souffrir de dépression, de maux de tête et d'un abcès à une jambe. La thérapeutique du guérisseur serait généralement de dire à ses patients: «Pensez à moi, je penserai à vous.»

Selon le système que les enquêteurs auraient découvert, Desfossés réclamerait \$50 pour la première «visite» de ses patients et \$5 pour toutes les autres consultations subséquentes.

Depuis le début de sa «pratique», Desfossés a été condamné une quarantaine de fois par les tribunaux et il aurait présentement encore quelque 18 causes pendantes un peu partout au Québec. À Sherbrooke, il a été accusé de fraude pour avoir présumément eu des tractations avec la famille d'un de ses patients décédé d'un cancer.

Enfin, l'accusé a purgé, récemment, une peine de 15 jours d'emprisonnement pour avoir défié des injonctions lui interdisant de pratiquer la médecine.

■ Le week-end-rouge: une décision en septembre

Après avoir inscrit l'«affaire» du week-end rouge sur sa liste des causes «préférentielles», la Cour d'appel du Québec rendra une décision en septembre prochain. Il s'agit de l'appel de 40 pompiers de la ville de Montréal et de leur association contre une décision de la Cour supérieure de permettre à la corporation municipale d'être exclue des procédures qui avaient précédemment été entreprises contre elle et les pompiers par M. Léo Parent, un des sinistres du week-end rouge d'octobre 1976.

On se souvient qu'à la faveur d'une grève des pompiers une conflagration avait ravagé plusieurs immeubles dans le secteur de la rue Plessis et que des plaintes avaient été portées par au moins 138 sinistres réclamant plus d'un million de dollars de dommages à la Ville de Montréal, aux pompiers grévistes et à leur association. M. Parent, pour sa part, avait porté l'affaire devant les tribunaux pour une réclamation de \$17,000, pour en faire une cause type.

Avant le début des audiences, toutefois, M. Parent avait retiré sa plainte contre la Ville tout en maintenant celle contre les 40 pompiers et leur association. Ce sont donc ces derniers qui ont protesté contre ce désistement mais la Cour supérieure les a déboutés. C'est alors que la Cour d'appel a été appelée à reviser la décision de la Cour supérieure. En vertu de la pratique généralement admise, ce recours au tribunal d'appel oblige de surseoir à toute autre procédure en rapport avec la même affaire. C'est enfin pour éviter que ce dossier ne languisse trop longtemps que la Cour d'appel a décidé de faire diligence.

■ Poursuite de \$750,000 contre la Cité de la santé

Un jeune homme de 19 ans, qui prétend s'être fait enlever sans raison médicale ou autre l'estomac, la rate et presque tout le pancréas, a inscrit hier une poursuite de \$750,000 contre la Cité de la santé de Laval et un médecin attaché à cette institution.

Denis Gosselin s'était présenté, le 7 février dernier, à cet hôpital souffrant de douleurs abdominales. Le lendemain, le médecin l'informait qu'il avait des ulcères à l'estomac et qu'une intervention chirurgicale s'imposait. Le même jour, la mère du jeune homme aurait été informée par le médecin que son fils souffrait d'un cancer de l'estomac. Ce serait pourquoi, le 18 du même mois, le jeune patient eut l'estomac, la rate et presque tout le pancréas enlevé.

En réalité, selon le plaignant, cette intervention n'aurait pas dû être pratiquée puisqu'il ne souffrait que d'ulcères qu'on aurait pu soigner par de simples traitements médicaux. De plus, prétend-il, il est presque impossible à 19 ans, d'avoir un cancer de l'estomac et l'hôpital ainsi que le médecin auraient dû le savoir.

■ Accusation de vol et procès pour fraude

Le juge Maurice Allard, des Sessions de la paix, a cité mardi les frères Jean-Louis et Charles-Aimé Jolicoeur ainsi que Fernand Deschamps à procès pour fraude alors que le ministère public les avait inculpés de vol et recel de \$11,500.

Selon la discrétion que le code lui confère, le juge estime que la victime, un commerçant de Laurierville, aurait plutôt été fraudé que volé du seul fait qu'il aurait consenti, sous de fausses représentations, à se délester de la somme précitée plutôt qu'il en aurait été privé sans son consentement.

Selon la preuve présentée à l'enquête préliminaire, les accusés avaient acheté de leur victime un véhicule de marque Bombardier pour se rendre compte, plus tard, que celui-ci ne fonctionnait pas à leur gré. Or, au lieu de réclamer un remboursement, ils auraient proposé au vendeur de lui acheter un véhicule encore plus dispendieux, soit de \$21,500, à la condition qu'il les aide à réaliser un coup d'argent rapide à la faveur de la grève de décembre dernier à la Société des alcools.

En vigueur pour les abonnés
dont le numéro de téléphone
commence par: 25-32-33-35-36-37-38-
43-45-46-47-49-58-62-63-64-65-66-67-68-69-
72-74-76 et dont l'indicatif régional est 514.

C'est simple comme bonjour!

Maintenant,
quand vous faites
un appel interurbain
qui doit passer par le téléphoniste (0):

— Composez vous-même
le numéro désiré
tout de suite après le zéro (0)

— Dites au téléphoniste
quel type*
d'appel vous faites

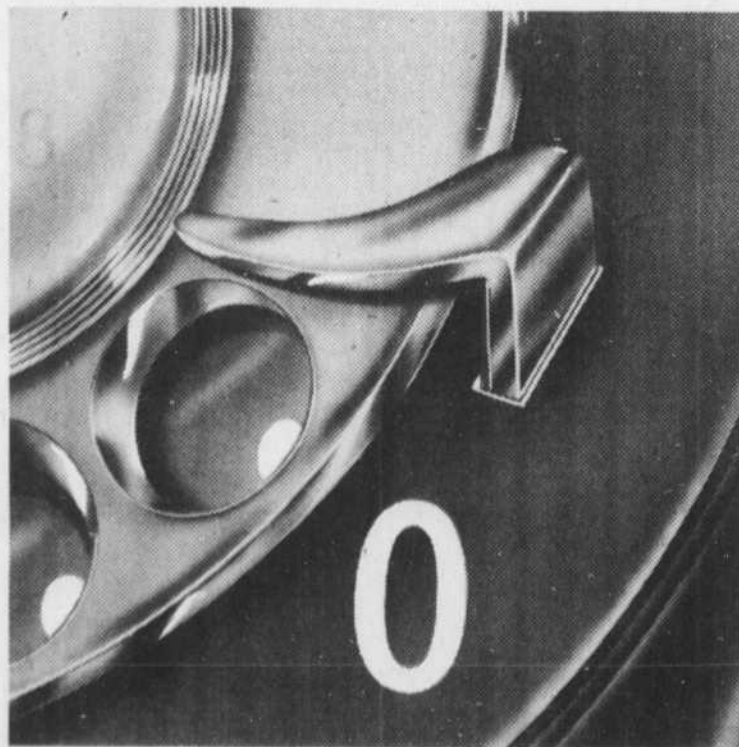
*Types d'appels interurbains
avec intervention du
téléphoniste:

- appel de personne à personne
- appel à frais virés
- appel facturé à un troisième numéro
- appel porté à une carte de crédit de Bell Canada
- appel outre-mer

Nouveau, rapide et facile!
Imaginez! Maintenant, c'est
vous-même (et non le
téléphoniste) qui composez tout
le numéro des types d'appels
interurbains énumérés ci-dessus.

Quoi faire après le 0?

Comme d'habitude, vous faites
d'abord le zéro (0); puis, tout de
suite après, vous composez
l'indicatif régional (s'il est
différent du vôtre) et le numéro
que vous désirez. Le téléphoniste
intervient quand vous avez fini de
composer le numéro en entier. À
ce moment, vous n'avez qu'à lui
dire quel type d'appel interurbain
vous faites (ex.: de personne à
personne; à frais virés; etc.).



..Ya du nouveau après le zéro!

Composez vous-même le
numéro de vos appels
outre-mer!

La façon de procéder varie selon
les types d'appels et leur
destination. Consultez les
indications au début de
l'annuaire.*

Appels de téléphones publics.
Pour la première fois, vous
pouvez composer vous-même le
numéro d'un appel interurbain
fait d'un téléphone public du
secteur où le service est offert.
Lisez la nouvelle carte
d'information au bas des
appareils.

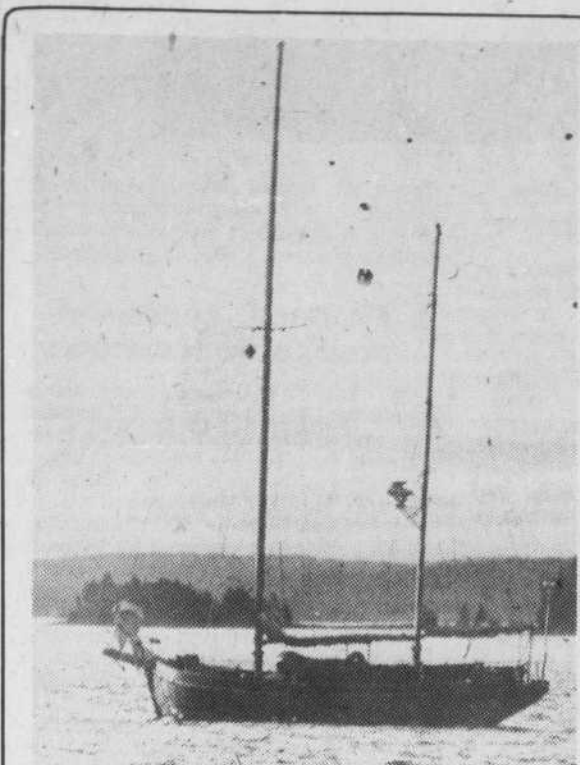
Les tarifs interurbains ne
changent pas.
Les tarifs des appels acheminés
par le téléphoniste s'appliquent
dans tous les cas mentionnés ici.

L'interurbain automatique
(1 + le numéro), ne change pas.

* Cette façon de faire ne s'applique pas
pour les abonnés dont le numéro de télé-
phone commence par: 258-371-372-373-
375-378-379-432-436-438-439-452-
456-459-469-586-587-588-589-742-
743-763-764.

Bell 1380

BERGER
LE PASTIS À SON
MEILLEUR D 213



Le Sea Stern amarré dans la baie St. Margaret près de Halifax. C'est à bord de ce ketch qu'un garde-côte canadien, répondant à un appel de détresse, a découvert près de quatre tonnes de haschisch.

(Photolaser CP)

Un coup de chance

HALIFAX (PC) — Trois Américains et un Portugais ont été accusés, jeudi, de possession de 3,8 tonnes de haschisch, d'une valeur de \$30 millions.

«J'aimerais bien pouvoir dire que nous avons été brillants, à la suite d'une enquête poussée, a commenté un policier, mais tel n'est pas le cas. Nous avons tout simplement été chanceux.»

C'est un garde-côte canadien, répondant à l'appel de détresse d'un ketch, qui a conduit à la saisie.

Tout en touant le petit bâtiment, le garde-côte a alerté la GRC, comme il le fait d'habitude.

Mais, à l'arrivée des policiers, une explosion a retenti. Le Sea Stern, cependant, n'a pas coulé par le fond.

Il fut alors facile, en fouillant le bateau, de trouver le haschisch.

On ignore la destination des stupéfiants, mais on croit qu'ils provenaient du Maroc.

Au début de l'année, la police avait saisi 20 tonnes de marijuana dans un bâtiment à 65 milles marins de la Nouvelle-Écosse, mais elle avait dû se contenter de renvoyer les huit Colombiens dans leur pays sans porter d'accusation, car ils avaient été arrêtés à l'extérieur de la zone de juridiction canadienne.

Une taxe à l'exportation de l'électricité causerait un tort considérable à l'Hydro

par André Bellemare

QUÉBEC (PC) — L'intention du gouvernement fédéral d'imposer une taxe sur l'exportation de l'énergie hydroélectrique ne plaît absolument pas au gouvernement du Québec et deux ministres, MM. Yves Bérubé et Bernard Landry, ont dénoncé vivement «cette nouvelle intrusion du fédéral dans un champ de compétence dont le Québec et d'autres provinces revendiquent la juridiction exclusive».

Dans une rencontre avec la presse, les deux porte-parole du gouvernement Lévêque ont expliqué les conséquences autant économiques que politiques qu'engendrerait la levée d'un tel impôt sur la vente à l'étranger de la principale richesse naturelle du Québec.

En fin de semaine dernière, le congrès du parti libéral fédéral, réuni à Winnipeg, adoptait une résolution en ce sens et, plus récemment, le ministre canadien de l'Énergie, M. Marc Lalonde, reprenait à son compte cette proposition.

«Dans un contexte où les Québécois ont développé eux-mêmes, sans aide, leurs ressources hydrauliques, le gouvernement du Québec met en garde le gouvernement fédéral contre toute initiative visant à mettre la main sur les profits ainsi générés», ont dit les deux ministres dans une déclaration commune.

Dans l'esprit de M. Bérubé, le gouvernement Trudeau, en agissant de la sorte, ne chercherait qu'à lancer un ballon d'essai dans le but de faciliter les négociations avec l'Alberta sur le prix du pétrole, discussions qui demeurent très difficiles entre les deux ordres de gouvernement.

Constitutionnellement, le gouvernement d'Ottawa pourrait se prévaloir de son pouvoir déclaratoire pour mettre

de l'avant son projet.

Au-delà des considérations constitutionnelles et politiques, une des conséquences les plus graves d'une intervention du fédéral dans ce secteur porterait sur l'avenir même de l'Hydro-Québec, de sa politique d'autofinancement et d'exportation de son énergie excédentaire vers les États-Unis.

À ce propos, les ministres ont expliqué qu'il deviendrait alors impossible à l'Hydro de prévoir à long terme son volume de vente à l'extérieur, ses tarifs, ses profits puisque les acheteurs des États-Unis y

songeraient à deux fois avant d'accepter de payer un prix plus élevé pour l'électricité.

«Là encore, la concurrence avec des sources alternatives d'énergie électrique aux USA ne laisse qu'une marge de manœuvre restreinte dans la négociation des prix. Toute incertitude autour de l'imposition d'une taxe fédérale à l'exportation d'électricité, laquelle viendrait éliminer l'intérêt économique, soit pour l'exportateur, soit pour l'acheteur, fera avorter toutes les discussions présentement en cours (avec la Nouvelle-Angleterre) et fera disparaître

tout espoir de développement accéléré du potentiel électrique québécois.

«Voilà ce que des déclarations irréfléchies de la part d'hommes politiques fédéraux insuffisamment avertis peuvent causer», a signifié M. Landry.

Pour sa part, M. Bérubé a indiqué qu'on ne peut établir de parallèle entre une taxe sur l'exportation du pétrole albertain et celle de l'électricité québécoise puisqu'une taxe sur le pétrole est partagée par l'ensemble des Canadiens alors que seuls les consommateurs québécois auraient à as-

sumer une augmentation des coûts de production de l'énergie hydroélectrique.

Soulignons que le Québec exporte environ huit pour cent de sa production hydroélectrique chaque année et les revenus tirés des ventes aux États-Unis en 1979 ont atteint \$228 millions par rapport à des profits nets de \$746 millions réinvestis dans la construction de nouveaux barrages.

Dans la mesure où l'Hydro doit maintenir le même niveau d'autofinancement de ces barrages pour jouir d'un crédit favorable sur les marchés financiers et dans la

mesure où l'Hydro obtient déjà le prix maximum pour la vente de son électricité, toute taxe à l'exportation devrait donc être assumée par les contribuables québécois.

En somme, ont expliqué les deux ministres, une intervention financière du fédéral dans ce domaine entraverait la bonne marche de l'un des principaux leviers économiques du Québec, sans compter qu'Ottawa n'a jamais investi un sou dans le développement de cette ressource naturelle québécoise, contrairement au pétrole de l'Ouest via Pétro-Canada.

Le NPD suggère de remplacer l'indexation par un crédit d'impôt

OTTAWA (PC) — Parce que le contribuable canadien moyen paie proportionnellement plus d'impôt que les compagnies pétrolières ou les banques à charte, le gouvernement devrait adopter les mesures nécessaires pour corriger «ces iniquités flagrantes dans nos lois».

Voilà du moins ce qu'a soutenu hier le critique financier du Nouveau parti démocratique, M. Robert Rae, au cours d'une conférence de presse

qu'il a convoquée pour dénoncer le ministre des Finances, M. Allan Rock, pour ne pas avoir déposé de budget depuis le retour au pouvoir des libéraux, il y a maintenant cinq mois.

L'intervention de M. Rae, député de la circonscription torontoise de Broadview-Greenwood, proposait une révision en profondeur du système canadien de taxation visant à éliminer les échappatois

pour les multinationales et les individus plus fortunés.

Ainsi, en 1977, 24 Canadiens avec plus de \$200,000 de revenus n'ont pas payé d'impôt selon M. Rae qui leur a décerné le prix de la «dérobade en or» pour avoir dépouillé les contribuables.

Conséquemment, le critique financier du NPD a proposé de mettre un terme à l'indexation des impôts personnels afin de remplacer cette mesure par un crédit d'impôt.

Même si cette dernière suggestion augmenterait de \$2,1 milliards le déficit fédéral, qui atteint présentement \$14,1 milliards, M. Rae estime qu'une telle mesure signifierait des revenus accrus pour le gouvernement dans les années à venir.

Bref, pour le NPD, le gouvernement devrait modifier complètement sa manière de comptabiliser ses dépenses afin de tenir compte des investissements qui rapporteraient

l'avenir. De l'avis de M. Rae, le gouvernement ne devrait pas hésiter à encourir des déficits pour créer des emplois ou stimuler des investissements.

Le déficit actuel, qui dépasse les \$14 milliards, ne contribue pas à la relance économique, selon M. Rae, qui a suggéré la création d'une banque nationale de l'énergie, qui servirait tout autant pour les ressources renouvelables que non-renouvelables.

Un jeune Québécois à Miami

Quarante ans de prison pour un hold-up de \$400

QUÉBEC (PC) — Un jeune Québécois de 23 ans purge depuis le sept avril dernier une peine d'emprisonnement de 40 ans après avoir été reconnu coupable d'un vol à main armée de \$400 commis dans un hôtel de Miami le 29 octobre 1979.

Convaincu qu'il a été victime de discrimination et d'une sentence disproportionnée, la famille de Benoît Verreault, de Québec, a retenu les services d'un avocat québécois pour tenter de sortir le jeune homme de sa mauvaise posture.

Me Michel Kastner, accompagné par la mère et la sœur de Verreault, a expliqué hier aux journalistes les circonstances qui ont amené la condamnation du jeune Québécois au terme d'un procès devant jury.

Outre la sentence jugée disproportionnée par l'avocat Kastner, M. Benoît Verreault aurait subi son procès dans «une ambiance préjudiciable», surtout après que le prévenu eût insisté pour obtenir les services d'un in-

terprète, lui qui ne parlait ni ne comprenait l'anglais.

Selon Marie-Josée Verreault, la sœur du détenu, le président du tribunal de Miami aurait reproché à l'accusé de «monter une mise en scène» en réclamant les services d'un interprète et, excédé, le juge a décidé que le geste de Verreault constituait un outrage au tribunal, selon Me Kastner.

L'accusé obtint finalement un interprète après les démarches de sa sœur auprès de la Commission américaine des libertés.

Me Kastner, entré dans le dossier depuis un mois, a entrepris des démarches pour accélérer les procédures en appel (qui pourraient prendre jusqu'à un an à-bas) et obtenir d'ici là la libération sous cautionnement de son client.

L'avocat a déjà écrit au ministre canadien de la Justice, M. Jean Chrétien, au Secrétaire d'État aux affaires extérieures du Canada, M. Mark MacGuigan, et au Consul général des États-Unis d'Amérique à Québec pour lui inviter

à intervenir en faveur du jeune homme.

Marie-Josée Verreault qui a assisté au procès, a affirmé que la preuve que son frère possédait une arme au moment du crime n'aurait pas été faite, la Cour s'étant fiée au témoignage du gardien de l'hôtel seulement.

De plus, a-t-elle ajouté, la Cour aurait refusé d'entendre la déposition d'un policier de Montréal appelé comme témoin de la défense.

M. Verreault était défendu par un avocat américain, Me Joseph Nazarro, qui a été remercié de ses services.

Le jeune homme a déjà eu des démêlés avec la justice québécoise une fois en 1975. Il avait volé une moto et, condamné à quatre ans de prison, il avait été libéré au bout de 14 mois.

Selon Me Kastner, le crime pour lequel Verreault a été condamné à Miami lui aurait valu, ici, une peine de deux ans environ.

À Miami, il a écopé le maximum pour son délit, soit 40 ans.

Contre une aide spéciale à la femme palestinienne

OTTAWA (PC) — Des organisations de femmes juives sont intervenues auprès du gouvernement fédéral et des hommes politiques pour les inciter à faire en sorte que la délégation canadienne à la conférence des Nations unies sur les femmes ne soutienne pas une demande d'aide extraordinaire en faveur des femmes palestiniennes.

Les femmes juives estiment qu'aucune aide humanitaire extraordinaire ne devrait être accordée aux femmes palestiniennes et elles objectent avec véhémence contre une résolution qui sera présentée à la conférence assimilant le sionisme au racisme.

La condition des femmes palestiniennes est une des cinq questions qui figurent à l'ordre du jour de la conférence internationale organisée par l'ONU dans le cadre de la décennie de la femme, qui se tiendra à Copenhague du 14 au 30 juillet.

La délégation canadienne

est composée de 16 personnes, notamment des hommes juives, des représentants du ministère des Affaires extérieures et des dirigeants du mouvement féministe. Elle sera présidée par M. Lloyd Axworthy, ministre fédéral de l'Immigration et de l'Emploi et ministre en charge du statut de la femme.

La délégation a instruction de s'en tenir strictement à la position adoptée jusque-là aux Nations Unies par le Canada sur la question du Moyen-Orient. Elle devra, avant tout vote, communiquer à Ottawa pour étude, le texte de chaque résolution qui sera débattue.

Pour les délégués canadiens, il est évident que, compte tenu de la position traditionnelle du Canada, la délégation ne soutiendra en aucun cas un document assimilant le sionisme au racisme.

Or, le document qui sera débattu à cet effet compare le sionisme au racisme. Ce qui a incité des organisations de

femmes juives, tels le Conseil national des femmes juives du Canada, dont le siège est à Toronto, et le Conseil international des femmes juives, qui a son siège à Montréal, à protester avec véhémence, dans les coulisses.

Le document en question a été mis au point par la commission économique de l'Asie de l'Ouest, pour compte du Conseil économique et social de l'ONU. Il accuse le sionisme de colonialisme et de racisme et parle d'un «plan sioniste» pour l'établissement d'un «État purement juif dans toute la Palestine».

Dans une interview, Mme Dorothy Reitman, du Conseil international des femmes juives, a déclaré que le document comporte de nombreuses inexactitudes et «il ne mentionne pas Israël. On y parle de l'entité sioniste».

De plus, dit-elle, la Commission économique pour l'Asie de l'Ouest est prévenue contre Israël, ajoutant qu'Israël n'a pas été consulté et que la commission reconnaît l'Organisation de libération de la Palestine comme une entité souveraine.

À son avis, la conférence devrait simplement voter pour une plus grande aide humanitaire à toutes les femmes réfugiées, sans mention spéciale pour les femmes palestiniennes. Autrement, déclare Mme Reitman, les délégués de tous les pays vont s'enliser dans un débat politique stérile.

«Nous voulons une résolution universelle qui concerne toutes les femmes où qu'elles soient», a dit Mme Marr.

CSN: reprise de contact

Les discussions ont repris cette semaine entre la CSN et le syndicat de ses 400 employés permanents, en grève depuis le 13 mai dernier. C'est apparemment le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, qui a entrepris des démarches pour renouer le dialogue avec les grévistes, inexistant depuis une semaine. Lui et le secrétaire général de la CSN, M. Jean-Guy Morin, représentent la centrale à ces «rencontres exploratoires».

Du côté du Syndicat des employés permanents de la CSN (SECSN), le président Michel Gauthier et le secrétaire Guy Marsolais participent aux rencontres, qui se déroulent à Québec. Il y a quelques jours, le syndicat en grève avait demandé que M. Marcel Pepin soit nommé médiateur dans le conflit; ce dernier a décliné.

Les mesures disciplinaires et celles inhérentes notamment au congédiement des employés sont litigieuses.

BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		RAPPORT BANCAIRE PERSONNEL		MARGE PERSONNELLE DE CRÉDIT	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		Compte de dépôt: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
5789 BANQUE CONTINENTALE DU CANADA		N° de compte: 800-123		N° de compte: 800-123	
PAUL MARTIN		N° de compte			

\$15 de plus pour les personnes âgées

Les 57,000 adultes et personnes âgées hébergées dans les centres d'accueil du Québec ont vu leur allocation pour dépenses personnelles augmenter de \$15 à compter du 1er juillet 1980.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, lors d'une conférence de presse destinée à faire connaître de nouvelles mesures dans son ministère.

Il en coûte environ \$900 par mois pour subvenir aux besoins d'un adulte hébergé et le gouvernement provincial défraie la majeure partie de ces coûts. Les adultes hébergés dont le seul revenu est la pension de vieillesse reçoivent une allocation pour dépenses personnelles, qui est passée de \$75 à \$90 par mois. Les gens âgés de moins de 65 ans n'ont droit à l'allocation que s'ils n'ont aucun revenu.

Les allocations quotidiennes accordées aux pavillons d'accueil et aux familles d'accueil pour adultes ont également été haussées de 21% et de 10% respectivement. La contribution du ministère est maintenant de \$11,74 par jour pour chaque pensionnaire d'un pavillon et de \$10,67 pour un pensionnaire dans une famille.

De plus, le ministère des Affaires sociales portera à 20 le nombre de centres de jour pour personnes âgées qui seront implantés au Québec cette année. On compte présentement 42 centres de jour pour personnes âgées et l'installation de nouveaux services nécessitera plus de \$2 millions.

Ces centres de jour permettent d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées qui demeurent à leur domicile mais qui ont besoin de soins infirmiers ou de conditionnement physique.

Par ailleurs, depuis le 1er juillet le ministère a instauré un nouveau programme de gratuité des appareils pour les stomisés et les laryngectomisés, c'est-à-dire les personnes qui ont subi une intervention aux intestins ou au larynx. Il y a plus de 4,500 patients de ce genre au Québec.

On a prévu aussi un programme de remboursement des coûts d'achat et d'entretien d'un oeil artificiel, qui entraînera des déboursés publics de \$32,000 par année.

Enfin, l'hôpital Louis-H. Lafontaine vient de recevoir l'autorisation du ministère d'acheter le centre plein-air Perce-Neige à St-Michel de Wentworth, dans les Cantons de l'Est, pour permettre aux handicapés de la région de Montréal, d'avoir des loisirs en pleine nature.

DES QUATRE COINS DU PAYS

■ **Un comité pour les affaires de l'Ouest**

Le premier ministre Pierre Trudeau a révélé hier l'existence d'un comité du cabinet pour les affaires de l'Ouest, en déposant aux Communes la liste des membres de tous les comités du cabinet.

La demande avait été faite par les députés progressistes-conservateurs.

Un adjoint du premier ministre a fait savoir que ce comité avait été formé il y a environ six semaines.

Il est évidemment une conséquence de la dernière élection fédérale, où seulement deux candidats libéraux ont été élus à l'ouest de l'Ontario.

Il y a quatre ministres de l'Ouest, dont trois sont sénateurs, et tous font partie du comité, qui est dirigé par M. Lloyd Axworthy, ministre de l'Immigration et de la Main-d'œuvre.

Un autre comité, celui des priorités et de la planification, est presque aussi puissant que le fameux cabinet restreint de l'ancien gouvernement conservateur de M. Joe Clark.

■ **De Bané, conseiller pour la francophonie**

M. Trudeau a également annoncé hier la nomination du ministre de l'Expansion économique régionale, M. Pierre De Bané, au poste de conseiller pour les questions francophones du ministre des Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan.

M. Trudeau continue ainsi une tradition qu'il a inaugurée lui-même il y a plusieurs années de choisir un ministre québécois pour prêter son concours dans les relations avec les pays de langue française.

Le ministre des Affaires extérieures d'alors, M. Don Jamieson, était cependant un unilingue anglophone. M. MacGuigan, lui, est parfaitement bilingue.

M. Trudeau a également fait savoir que le député montréalais Serge Joyal deviendra l'adjoint de M. De Bané, à la demande de ce dernier.



Les naissances multiples: l'amorce d'une politique

Le gouvernement du Québec a annoncé hier l'amorce d'une politique d'aide dans les cas de naissance multiple en attribuant un montant de \$5,000 au couple Stanhope-Chabot, devenu les parents de quadruplés il y a trois semaines.

Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, a indiqué lors d'une conférence de presse à Montréal que le couple recevrait l'argent le jour même pour faire face à «des dépenses imprévues». Une aide sera de même accordée dans tout autre cas de naissance multiple.

Les jeunes parents pourront également choisir un logement de six pièces et demie dans un HLM de Montréal Nord, qui sera subventionné en partie par le ministère des Affaires municipales. Ce ministère paiera en effet la diffé-

rence entre le loyer mensuel exigé et la somme de \$210, jusqu'à ce que le couple puisse défrayer tout le coût du loyer.

Le ministre a précisé par ailleurs que son homologue fédéral, Mme Monique Bégin, l'avait «mal compris encore une fois». Plus tôt cette semaine, Mme Bégin avait dit que le Québec faisait «fausse route» en cherchant à encourager la natalité par une prime de \$240 après l'accouchement.

Depuis deux ans, le gouvernement accorde \$240 aux femmes travaillant à l'extérieur parce que l'assurance-chômage ne commence à être versée que deux semaines après l'accouchement.

En commission parlementaire le mois dernier, M. Lazure avait indiqué que le gouvernement envisageait d'accorder la même aide aux mères au foyer. Selon lui, il s'agi-

■ Nouvelle classe de hauts fonctionnaires

Le gouvernement fédéral vient de créer une nouvelle classe de hauts fonctionnaires, au nombre d'environ 5,000, et d'accorder une hausse de salaire de 9.5 pour cent aux mieux rémunérés, ce qui porte le maximum annuel à \$85,700.

Cette classe comptera environ 1,800 fonctionnaires supérieurs et les sous-ministres, qui forment le gratin de la fonction publique; s'ajoutent à eux 3,000 gestionnaires qui seront exclus des conventions collectives.

La hausse de salaire de 1,800 est rétroactive au 1er avril. Ces fonctionnaires auront aussi droit à une cinquième semaine de vacances après 20 ans de service. Leurs pensions seront augmentées et leurs autres avantages marginaux améliorés.

Ces décisions ont été annoncées par un communiqué du président du Conseil du

■ La fouille à nu: nouveaux règlements

En vertu de nouveaux règlements, les gardiens des prisons fédérales pourront maintenant fouiller à nu les détenus à n'importe quel moment et pour n'importe quelle raison.

Ces nouveaux règlements ont été rendus nécessaires à la suite d'un jugement de la Cour fédérale du Canada, qui qualifiait ces fouilles de «dégradantes et d'humiliantes».

Le juge A. A. Cattanach rappelait que les gardiens, selon les règlements alors en vigueur, devaient avoir des motifs raisonnables pour pratiquer les fouilles à nu.

Au cours d'une séance du comité parlementaire de la justice, hier, le solliciteur général, M. Bob Kaplan, a déclaré que de telles fouilles constituaient le prix que l'on devait payer pour avoir des prisons «ouvertes».

Au son de la kora

Hier, le son de la kora a résonné sur le fleuve St-Laurent en face de la ville de Québec. Dans les mains de M. Batorou Sékou Kouyaté cet instrument à cordes séculaire, à l'allure un peu fruste, vit, vibre, et, étonnamment, se donne des airs de grande noblesse. Tout comme la kora, M. Kouyaté est originaire du Mali en Afrique et c'est le Festival d'été de Québec qui les a attirés ici pour quelques jours.

Mardi, le groupe de M. Kouyaté qui se compose d'une vocaliste et d'un joueur de balafon — sorte de xylophone en bois — a donné un spectacle sur le Louis-Joliet, un navire qui effectue des mini-croisières sur le fleuve. M. Kouyaté est considéré comme le maître incontesté de la kora en Afrique de l'Ouest et, donc dans le monde entier, puisque cet instrument étrange ne se retrouve que dans quelques pays (Guinée, Gambie, Sénégal) qui formaient l'ancien empire du Mali.

par Gilles Provost

Inquiète du risque de contamination du sang par les plastifiants qui gardent flexibles les sacs utilisés pour le stockage des liquides physiologiques, la Croix-Rouge canadienne a découvert après deux ans d'étude que ces produits toxiques sont rapidement éliminés par l'organisme et que le problème est donc moins grave qu'on ne l'avait craint.

La bonne nouvelle a été communiquée au DEVOIR par le Dr Gail Rock qui a dirigé depuis trois ans les recherches du laboratoire de la Croix-Rouge d'Ottawa sur ce problème. Mme Rock s'est dit heureuse de cette conclu-

sion puisque les mêmes produits sont aussi utilisés couramment pour l'emballage des aliments. Par contre, elle a précisé qu'on ignore les effets d'une exposition prolongée à de petites doses de ces produits.

La Croix-Rouge préfère les contenants de plastique flexible parce qu'ils permettent d'éliminer toute présence d'air et qu'ils se prêtent à toutes sortes de manipulation comme la congélation, la centrifugation, etc. Par contre, ces sacs de polychlorure de vinyle deviendraient cassants si on n'y ajoutait un plastifiant comme le DEHP (diester phtalique).

Or, le DEHP contamine à la longue le contenu des sacs de plastique, qu'il s'agisse de sang, d'eau stérile, de solu-

tions physiologiques ou d'aliments.

Des essais sur les animaux de laboratoire ont aussi montré depuis longtemps que le DEHP est transformé dans le sang en une substance un peu différente qui est toxique. C'est ce qui a amené la Croix-Rouge à étudier la toxicité du sang qui serait stocké pendant de longues périodes.

Heureusement, l'équipe du Dr Rock a découvert que la dégradation du DEHP dépend de l'action d'une enzyme dont l'activité est inhibée par la congélation. Or, plus de 80% du sang prélevé au Canada est conservé sous forme congelée, si bien que l'apparition du métabolite toxique est bloquée. Le reste du sang est utilisé presque sur-le-champ, si bien

que la contamination par le plastifiant demeure minimale.

Pour en avoir le coeur net, Mme Rock et son collègue, M. Richard Cole, ont surveillé depuis deux ans deux groupes de patients particulièrement exposés à la contamination par les plastifiants: d'une part les hémophiles qui doivent recevoir de nombreuses transfusions et d'autre part les malades du rein qui sont exposés aux plastifiants contenus dans les reins artificiels dont ils font usage plusieurs heures par semaine.

Or, dans les deux cas, l'équipe du Dr Rock a été incapable de détecter la moindre trace de plastifiant dans l'organisme de ces patients dès que le délai après la transfusion ou la session de perfusion dépassait une demi-heure.

Cela indique que ces malades éliminent vite le produit et que la dégradation toxique ne devrait pas avoir le temps de se produire de façon notable.

Au Canada, il est très rare que le sang soit conservé plus de trois semaines mais les militaires américains et européens ont mis au point des techniques qui leur permettent de conserver le précieux liquide jusqu'à un mois et demi.

Les études du docteur Rock montrent que ces médecins étrangers ont eu de la chance puisque le même produit utili-

lisé pour prolonger la conservation du sang, l'adénine, a aussi la propriété de bloquer la dégradation du DEHP. Là encore, les plastifiants ne semblent donc pas représenter un problème trop grave.

Ces recherches de la Croix-Rouge ont été effectuées à contrat pour le ministère de la Santé et du Bien-Être social qui doit en publier le rapport final dans quelques mois. La première phase de l'étude, qui a coûté \$35,000, a déjà donné lieu à un rapport publié l'an dernier. La deuxième phase aura coûté \$65 000.

Cherchez-vous un emploi permanent ?

Désirez-vous changer d'emploi ?

Avez-vous l'intention de rester au Québec ?

Les Services Communautaires Juifs de Montréal (AJCS) aimeraient vous aider à vous adapter à la société québécoise d'aujourd'hui et aux changements survenus dans celle-ci. «ENCOURA-JEUNESSE», le Comité de travail de AJCS visant à encourager la jeunesse à rester au Québec, entreprendra cet été, une étude-action sur

LES BESOINS D'EMPLOI DE JEUNES ADULTES (de 18 à 35 ans) AU QUÉBEC

Si vous désirez que l'équipe d'étude-action se mette en rapport avec vous, veuillez nous renvoyer le formulaire ci-dessous, dûment rempli, ou téléphoner à 735-3541, poste 296 (de 9 à 17h)

(en lettres moulées) A:

«ENCOURA-JEUNESSE»
Services Communautaires Juifs de Montréal
5151, chemin de la Côte Ste-Catherine
Montréal, Québec H3W 1M6

NOM (Prénom) (Nom de famille) No de tél.: (jour) (soir)

ADRESSE (no, rue, app.) (Municipalité) (Code postal) Âge

Le module d'ARC

Les étudiants parlent de faire leur propre enquête

par Paule des Rivières

L'Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Montréal (AGEUQAM) tentera de mettre sur pied une enquête parallèle.

Le comité de l'AGEUQAM ne comprendrait aucun membre de la direction; des étudiants mandatés par l'assemblée modulaire d'ARC y seraient présents. Un porte-parole de l'AGEUQAM, M. Patrice Legendre, précise que la position de l'AGEUQAM ne se confond plus maintenant avec celle des étudiants du module d'ARC qui, eux, trouvent injustifiées et la mise en tutelle du département, il y a maintenant plus d'un an, et les différentes enquêtes en cours.

L'AGEUQAM continue à refuser le gel des nouvelles admissions en ARC décrété par la direction. Hier, elle a clairement pris position par ailleurs pour la «pluralité dans l'enseignement».

Le rassemblement des pro-

fesseurs d'ARC est en tutelle depuis plus d'un an. Divers rapports sur le rassemblement, ses enseignements, son climat intellectuel et son éventail idéologique doivent être produits au plus tard le 15 octobre.

Tout récemment, l'UQAM annonçait la mise sur pied prochaine d'un comité d'enquête chargé «d'établir le bien fondé ou le manque de fondement des accusations de contrôle politique et de discrimination idéologique» au rassemblement.

Cette décision de former un comité d'enquête officiel — dont la composition reste inconnue — a été annoncée à la suite du dépôt d'un rapport préparé par un comité spécial de révision de notes. Ce comité avait pour but de réexaminer les notes d'un étudiant, M. Gaston Hervieux, qui, lors de son passage en ARC s'était plaint de la discrimination pour des motifs politiques qui à son avis pesait sur lui.

Une hypothèse de règlement à l'OCQ

Les 650 employés de l'Office de la construction du Québec (OCQ) se prononceraient cet après-midi sur un projet d'entente préparé par un conciliateur du ministère du Travail, M. Michel Sainte-Marie.

M. Sainte-Marie s'occupe de rapprocher les parties depuis le 4 juillet dernier. Le principal point d'accrochage, celui qui a été à l'origine de la grève déclenchée le 2 juin, se rapporte aux salaires.

Un porte-parole syndical a déclaré hier soir que le comité de négociation de l'Union des employés (local 57, FTQ) se contenterait de présenter l'hypothèse de règlement aux syndiqués, ne l'accompagnant d'aucune recommandation. Il a ajouté que la partie patronale avait fait un bout de chemin récemment, plus précisément le gouvernement, qui a son mot à dire dans la politique salariale dans la construction.

L'UQAM a depuis ce temps réintégré l'étudiant. Mais M. Hervieux juge que l'UQAM n'a pas abordé de front encore le malaise qui, à son avis, sévit en ARC et que le comité de révision a aussi évité le vif du problème.

En annonçant qu'ils tenteraient de mettre sur pied un comité d'enquête, les représentants étudiants ont voulu réagir à celui annoncé par l'UQAM. Ils entendent travailler avec le syndicat des chargés de cours de l'UQAM, celui des employés de soutien et celui des professeurs. Le dernier est demeuré muet depuis plusieurs mois.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

La(les) personne(s) ci-après mentionnée(s) a(ont) demandé le(s) permis suivant(s):

Nom	Adresse	Catégorie
LEFEBVRE Ludger (VENTE)	2439 Sheppard Montréal	1 épicerie
CARRIÈRE Laurent	125-106e avenue Lachine	1 épicerie
SMITH David	1232 Bishop Montréal	1 bar avec danse
9884 Canada Ltée HIONIS Georges	5805 Transcanadienne St-Laurent	1 restaurant avec danse et œuvres musicales / 1 bar
86701 Canada Ltd.	1212-1216 Peel Montréal	1 bar avec danse/et spectacles (annulation 1 restaurant)
DOONER Daniel A. T.C.D. Ltd.	3871 est Ontario Montréal	brasserie avec œuvres musicales
Permis existants: 1 restaurant avec danse et œuvres musicales / 1 bar avec danse.		
KENNEDY Gérard (changement de catégorie de taverne...)	2015 Bourbonnière Montréal	relocalisation du bar avec danse
KENNEDY Gérard	1235 est. Jean-Talon Montréal	changement de site du restaurant
MALACULEO Giocheno (de 1106 Beaubien est. à...)	5047 St-Urbain Montréal	1 épicerie
GRAVEIRO Jeremias De Sousa (VENTE)	1400 Boulevard Dorchester est Montréal	relocalisation de restaurant
L'ÉQUIPE Bernard L'Institut national canadien pour les Aveugles	482 St-François Xavier Montréal	restaurant et autorisation d'exploiter le permis en dehors de la pièce conformément à l'article 71 de la loi
BOOKALAM Michael 97215 Canada Ltd/Ltée		
MONFETTE Constant	200-204 est du Mont-Royal Montréal	changement de capacité dans brasserie
DUHAMEL Clément Brasserie du Gordin Inc.	150 Notre-Dame St-Pierre	autorisation d'œuvres musicales dans brasserie
COLATOSTI Antonio Salle Buffet Ciccario Ltée	8600 Boulevard Maurice Duplessis 134 ouest Jean-Talon Montréal	1 restaurant/2 réceptions 1 restaurant
THERRIEN Pierre (VENTE)	96896 Canada Inc. DIZAINÉ Charlenor	1 épicerie
LAZARIS Christos Brasserie au coin du Métro Henri-Bourassa Ltée	10719 Lajeunesse Montréal	autorisation d'exploiter le seul permis de brasserie en dehors de la pièce conformément à l'article 71 de la loi
CÔTÉ Louise Louabé Inc.	2439 Logan Montréal	1 restaurant

Afin d'être valide, toute objection à cette(ces) demande(s) doit être faite par écrit, dûment motivée et assemblée dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
1 rue Notre-Dame est, suite 9,200
Montréal, Québec H2Y 1B6

OFFREZ-VOUS LE DEVOIR

Chaque matin

Renseignements

Service du tirage

844-3361

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Moscou met en garde contre les «touristes-espions»

MOSCOU (d'après AFP et Reuter) — Ils ne sont pas encore là, ils seront bien moins nombreux que prévu, mais déjà on les craint.

«Ils», ce sont les touristes occidentaux, attendus à Moscou pour les Jeux; parmi eux, les autorités soviétiques, par le canal des moyens d'information, distinguent déjà les «espions», les «provocateurs»

aux poches bourrées d'écrits subversifs.

Derrière eux, se profile l'ombre de la CIA. Dimanche dernier, à une heure de grande écoute, la télévision a longuement expliqué les ruses de la célèbre agence pour «affaiblir l'URSS»: chaque journaliste, chaque touriste qui viendra aux Jeux peut être un agent secret chargé d'une mis-

sion subversive et recevant l'aide des dissidents.

Le Soviétique est averti: mais que doit-il faire face aux provocateurs? Leur répondre, à l'indiqué la télévision, d'une seule manière: en défendant le gouvernement, sa politique intérieure et étrangère.

À 15 jours des Jeux la préparation idéologique de la population est ainsi entrée dans sa

phase finale ce qui donne naissance aux rumeurs les plus invraisemblables depuis quelque temps à Moscou.

«Quelque 20.000 prostituées, déguisées en touristes, viendront à Moscou corrompre les Soviétiques». «Certains touristes seront porteurs de maladies contagieuses: il faut donc éloigner les enfants de Moscou». «Les Occiden-

taux auront des chewing-gum explosifs qu'ils déposeront un peu partout». Un Occidental en aurait déjà collé un au plafond d'un ascenseur qui a explosé.

Peur des attentats? Peut-être. De toute façon cela permet d'expliquer l'impressionnant déploiement de miliciens dans les rues de Moscou, et les strictes mesures de sécurité

dans les hôtels. Au Rossia par exemple, où sera logée la presse. On se souvient qu'un grave incendie s'y est déclaré il y a 3 ans. Était-ce déjà un attentat?

Certains Moscovites ont, paraît-il, reçu une liste de questions «embarrassantes» que les touristes sont susceptibles de leur poser. Par exemple: «Pourquoi avant la Révolution la Russie exportait du blé, pourquoi maintenant l'URSS en importe-t-elle?». Il faut trouver la bonne réponse, celle qui sera en accord avec les thèmes officiels.

Pourquoi tous ces efforts qui au bout du compte cachent mal la peur de l'Occidental? Brusquement, dans quelques jours et pour la première fois, 75.000 touristes, la moitié, venant de pays non-communistes, afflueront à Moscou. Même si l'on en attendait 300.000, avant le boycottage des Jeux, les autorités craignent que le choc ne soit trop rude.

Car, l'Occident fascine toujours bon nombre de Soviétiques.

C'est pourquoi la presse critique périodiquement le goût des jeunes pour les tee-shirts et les blue jeans «firmly» (en russe, ceux de marque occidentale), ou encore leur engouement pour la musique «pop» ou «disco».

Il y a quelques jours, la Komsomolskaïa Pravda reprochait aux metteurs en scène soviétiques de suivre l'Occident en montrant de plus en plus de femmes nues à l'écran. Horrifié le journal rapportait qu'à Volgda, à 400 km de Moscou, une actrice avait fait un strip-tease intégral sur scène.

Quelques 30.000 touristes occidentaux à Moscou en même temps, cela signifie aussi des témoignages directs sur la vie occidentale radicalement différents de ceux que les Soviétiques ont l'habitude de lire ou d'entendre. C'est cette contagion-là que redoutent le plus les autorités.

Des travestis, des prostituées, la soupe populaire, des mendiants, des manifestations réprimées par la police... tel est le spectacle de la vie en Occident présenté hier par la télévision soviétique.

Monté par M. Leonide Zamiatine, responsable de la section de l'information internationale au comité central, le documentaire présenté par la télévision a stigmatisé la «renaissance du fascisme en Europe occidentale» et l'absence des droits de l'homme aux États-Unis. Les Soviétiques ont pu voir défiler quelques images d'un strip-tease et d'un concert de musique punk. Les télespectateurs devraient être convaincus après l'émission qu'il ne faut pas croire les touristes étran-

gers qui, pendant les Jeux olympiques, soutiendront que l'on vit mieux à l'Ouest qu'en URSS.

Par ailleurs, la police a dressé des barrages routiers dans la banlieue de Moscou afin d'empêcher l'accès de la ville olympique aux voitures ne portant pas une plaque d'immatriculation moscovite.

Les autorités de la capitale ont l'intention de réduire de 12 à 17 pour cent la circulation automobile dans Moscou. Dans le même temps, elles s'efforceront de limiter le trafic aérien et ferroviaire en provenance de la province.

Aux principales entrées de Moscou, les voitures ne portant pas de plaque d'immatriculation moscovite ne sont autorisées à continuer que si les conducteurs sont munis de

laissez-passer spéciaux ou s'ils peuvent prouver qu'ils exercent des activités professionnelles dans la capitale.

Le mois dernier, la police avait annoncé qu'elle interdirait à la circulation normale 165 des principales voies de la capitale — soit 10 pour cent du réseau routier et tout le centre de la ville — de huit heures du matin à neuf heures du soir, et cela pendant toute la période des Jeux.

Mais, vraisemblablement à la suite des plaintes des automobilistes, les autorités moscovites ont assoupli leurs mesures. La presse se contente seulement de dire aux Moscovites qu'ils seraient «avisés» de ne pas utiliser les rues employées par les délégations olympiques et les visiteurs étrangers.

Vietnam: pénurie, malaise

HONG KONG (d'après Reuter et AFP) — Les Vietnamiens se trouvent confrontés à des problèmes de production agricole et de pénurie alimentaire, ont déclaré hier des membres de la Chambre américaine de commerce à Hong Kong, de retour d'un voyage à Hanoi et dans sa région, ainsi qu'à Ho-Chi-Minh-Ville (Saigon).

«Ils ont de sérieux problèmes avec l'agriculture, et en parlent beaucoup», a dit M. Michael Morrow, à propos des dirigeants vietnamiens qu'il a rencontrés. La production agricole vietnamienne a été affectée par le manque d'engrais et de matériel.

Selon M. Robert Hoskins, membre de cette délégation la troisième qu'envoie au Vietnam la Chambre de commerce américaine de Hong Kong depuis 1978, les chiffres officiels de Hanoi indiquent que le pays devra importer cette année un million de tonnes de céréales. Le pays a dû importer 1,76 million de tonnes de céréales en 1979. Cette année, la ration annuelle de riz par personne devrait être de 274 kilos au lieu de 300 comme prévu.

M. Morrow, a déclaré qu'entre 1976 et 1979 la population s'est accrue de 2,8 pour cent, et la production de vivres de 2,6 pour cent seulement.

Il a ajouté d'autre part: «J'ai ressenti un malaise dans le pays. Beaucoup de choses vont mal à mon avis. Je ne crois pas que les gens mangent à leur faim, ni que la situation actuelle les exalte d'une quelconque façon. Cependant il convient de ne pas oublier que la guerre au Cambodge absorbe des hommes, de l'argent et des énergies d'un pays qui est en guerre depuis 30 ans».

M. Leon Llamas, seul membre de la délégation à s'être rendu à Ho-Chi-Minh-Ville, a indiqué que des changements considérables ont eu lieu dans cette ville depuis sa dernière visite en 1978, quand toutes les entreprises privées avaient été fermées. Il a rappelé qu'au début de l'année dernière le gouvernement avait pris des mesures encourageant l'entreprise privée.

Selon M. James McWalters, un banquier, les réserves en devises du Vietnam sont estimées à 100 millions de dollars, soit deux ou trois semaines d'importations de vivres.

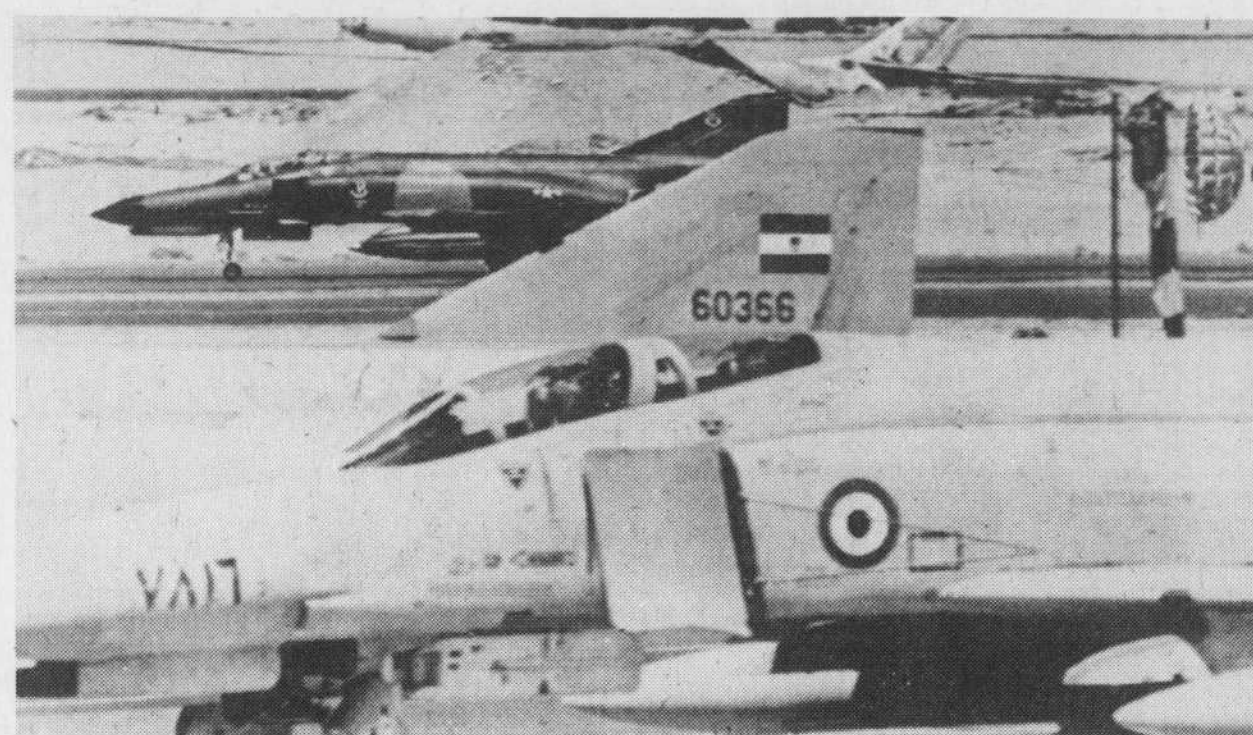
Incident au Cap

PRETORIA (AFP) — Une femme africaine de 40 ans a été tuée par balles hier lors de graves incidents à Grahamstown, dans l'est de la province du Cap, a annoncé la police à Pretoria, niant toutefois être responsable de cette mort.

Un porte-parole officiel a indiqué que les policiers dans cette ville n'avaient pas tiré contre les manifestants anti-apartheid africains, qui s'étaient rassemblés dans un lycée de la ville malgré une interdiction gouvernementale de tout rassemblement de plus de dix personnes. 27 noirs ont été arrêtés.

À Pretoria, le ministre de la Police, M. Louis Le Grange, a lancé une sévère mise en garde, selon laquelle le gouvernement «ne peut plus tolérer» l'agitation dans certaines régions du pays. M. Le Grange a déclaré qu'il avait donné l'ordre hier à ses hommes de faire «strictement appliquer» l'interdiction de tenir des rassemblements de plus de dix personnes, y compris dans les écoles.

Les lycées africains de la ville ont rejoint lundi le nouveau mouvement de grève de protestation contre les discriminations raciales dans l'enseignement, qui est surtout suivi au Cap, à Port Elizabeth et à Bloemfontein. Des incidents ont également été signalés dans la cité noire de Kwa-Zakale, près de Port Elizabeth. Le boycottage des cours, qui avait repris massivement lundi, a reçu hier le soutien du «comité des 81» qui coordonne le mouvement lycéen au Cap.



Freiné par son parachute, un Phantom F-4 américain se pose sur la base du Caire-Ouest. Il fait partie d'un groupe de 12 appareils de l'US Air Force qui mèneront de concert avec des Phantom égyptiens des manoeuvres aériennes pendant trois mois dans le désert. Cet exercice marque une nouvelle étape dans la coopération militaire entre les deux pays. (Photolaser AP)

Le programme très conservateur peut nuire aux chances de Reagan

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Le parti républicain n'a jamais été aussi populaire aux États-Unis, mais son aile conservatrice est déjà en voie de lui faire perdre, par ses excès, cet avantage provisoire.

Les observateurs politiques américains ont été surpris par l'extrémisme et la rigidité des positions inscrites ces derniers jours dans le projet de programme électoral qui sera soumis la semaine prochaine à la convention nationale républicaine, à Detroit.

Appel à redonner aux États-Unis, non la simple parité, mais la supériorité militaire sur l'URSS, rejet des accords SALT-2, accusations de «glissement vers le neutralisme» adressées à l'Europe occidentale, rejet de tout moratoire nucléaire unilatéral en Europe et suggestion d'y déployer la bombe à neutrons. Les républicains s'engagent en outre à mettre fin aux transferts massifs de technologie à destination de l'Union soviétique qui, selon eux, lui ont permis de mettre au point des armements qui menacent maintenant les États-Unis et leurs alliés.

Leur programme critique l'aide au gouvernement de gauche du Nicaragua, récemment votée par le Congrès.

Les républicains déclarent qu'il n'est pas possible aux États-Unis de maintenir d'importantes forces terrestres en permanence dans la région du Golfe afin de protéger les approvisionnements pétroliers du monde occidental. Ils proposent en revanche la mise sur pied d'une force permanente limitée qui pourrait être rapidement renforcée, et le déploiement d'une force navale américaine permanente dans l'océan Indien.

Autant de positions qui reflètent sans doute la philosophie de M. Reagan, mais que le candidat républicain à la présidence aurait probablement préféré voir exprimées de façon moins abrupte.

Il en est de même pour l'abandon du soutien à l'égalité constitutionnelle des femmes et pour la condamnation de l'avortement, qui risquent de faire perdre des centaines de milliers de voix aux républicains.

On peut s'interroger sur l'effet d'un tel manifeste auprès de l'électorat modéré dont M. Reagan a absolument besoin pour se faire élire: les fidèles du parti républicain ne représentent qu'un cinquième de l'électorat américain. La question se pose même en faisant la part de la rhétorique et en sachant que ce programme, que la convention adoptera probablement sans changement, ne sera réellement contraignant ni pour M. Reagan, ni pour les élus républicains.

En voulant fixer une position de départ «dure» en prévision de compromis futurs, le comité de rédaction du programme affirme avoir fidèlement reflété la «ligne Reagan». Mais il a vraisemblablement rendu un mauvais service à l'ancien gouverneur de la Californie.

Pourtant celui-ci, selon tous les derniers sondages, était donné pour vainqueur probable de Jimmy Carter. Le parti républicain n'avait jamais été aussi populaire depuis douze ans. Les sondages lui accordaient même une

chance de reprendre au Congrès une majorité perdue depuis vingt-six ans (le 4 novembre, les Américains voteront non seulement pour élire un président, mais aussi pour renouveler en totalité la Chambre des représentants et un tiers du Sénat).

Acquis par quelques arguments simples sur le chômage, les réductions d'impôt, et la promesse de rétablir la puissance américaine dans le monde, la popularité actuelle de M. Reagan est fragile.

Le parti démocrate ne va pas manquer d'utiliser le

programme républicain, pour présenter l'adversaire de M. Carter comme un boufe-feu sénile et irresponsable.

M. Reagan a encore une chance de rétablir un certain équilibre, en choisissant comme candidat à la vice-présidence un modéré comme George Bush ou Howard Baker, deux de ses concurrents malheureux à l'investiture républicaine. Mais il n'annoncera son choix qu'à la dernière minute, à la convention même. Ce choix est d'autant plus crucial qu'à 69 ans, M. Reagan ne peut savoir com-

bien de temps, s'il est élu, il sera physiquement en mesure d'exercer la présidence.

Dans l'immédiat, l'unité qui s'était faite sur son nom au sein du parti républicain a déjà commencé à s'effriter: Mme Mary Crisp, coprésidente du parti, en fin de mandat, a fait ses adieux en pleurant. Les positions du programme sur l'égalité des sexes et l'avortement, a-t-elle dit, «pourraient empêcher notre parti de faire élire le prochain président des États-Unis».

MBFR: nouvelle offre du Pacte de Varsovie

VIENNE (AFP) — Le Pacte de Varsovie a soumis, hier, une nouvelle initiative à la 243ème réunion plénière de la conférence de Vienne sur la réduction des forces en Europe centrale. (MBFR) Cette proposition, exposée par M. Tarasov, chef de la délégation soviétique, comporte deux volets:

1) Durant la première phase du processus de réduction, l'URSS retirera 20.000 hommes et les États-Unis 13.000. Le contingent soviétique s'ajoutera à 20.000 hommes et 1.000 chars que l'URSS est en train, unilatéralement, d'évacuer de RDA;

2) Moscou n'insistera plus pour que soient fixés, dans la première phase des réductions, des «plafonds individuels pour les forces des différents pays de l'OTAN». L'OTAN a jusqu'à présent refusé d'accorder à l'Est une

sorte de «droit de regard» sur l'organisation des troupes en son sein.

Un porte-parole du Pacte de Varsovie a qualifié cette proposition socialiste d'«importante». Elle contient, a-t-il dit, «de grandes concessions» de la part des pays de l'Est. Il a précisé que si l'URSS n'insiste plus pour que l'Occident

tienne compte, au cours des négociations de Vienne, des 20.000 Soviétiques retirés de RDA, il n'en reste pas moins que les propositions de Moscou «reviennent à un retrait total de 40.000 hommes d'Europe centrale».

Le porte-parole socialiste a formellement démenti les informations diffusées par la presse occidentale, selon lesquelles les troupes retirées de RDA auraient été transférées en Hongrie ou dans d'autres pays socialistes. «Ces troupes et leur armement, a-t-il dit,

stationnent dans la partie européenne de l'URSS». Il a également nié toute augmentation des effectifs soviétiques en Europe centrale depuis le début des négociations de Vienne en 1972.

L'Alliance atlantique entend procéder «à un examen approfondi» de l'initiative socialiste, a indiqué le porte-parole de l'OTAN. Cette proposition, a-t-il dit, «ne concerne que quelques questions de détails, sans tenir compte du caractère complexe du problème de la réduction des forces en Europe centrale».

Il a clairement laissé entendre que la «valeur réelle» de la nouvelle proposition socialiste dépend d'une solution du problème des effectifs stationnés dans la zone de réduction. Selon les sources occidentales, il y a un décalage d'environ 160.000 hommes en faveur de l'Est.

L'agitation sociale reprend en Pologne

VARSOVIE (AFP) — Le mouvement de mécontentement ouvrier qui avait éclaté la semaine dernière en Pologne à la suite d'une hausse du prix de la viande a repris hier, après une accalmie de quelques jours.

Cette fois, c'est l'usine de construction automobile FSO de Zeran (20.000 ouvriers), dans la banlieue nord de Varsovie, qui a été touchée par les arrêts de travail et, selon le comité d'autodéfense sociale — KOR, tous les ateliers se seraient mis en grève à compter de 11 h locales.

D'autres signes de tension sociale seraient apparus dès mardi dans différentes régions du pays, notamment à Świdnik (région de Lublin, à 120 km au sud-est de Varsovie) où quelque 15.000 ouvriers sont employés à la construction d'avions à hélice et de motocyclettes.

Cette relance des revendications ouvrières, au lendemain d'une conférence du comité central du parti polonais qui a pris la forme d'un véritable appel à la raison, apparaît comme un défi au pouvoir.

Dans un discours largement diffusé par la presse, le premier secrétaire Edward Gierek a en effet expliqué

mercredi soir que le gouvernement ferait tout pour limiter la hausse des prix et en compenser les effets sur les familles aux revenus les plus bas. Il a cependant estimé qu'une augmentation générale des salaires aurait pour seul résultat d'allonger les queues devant les magasins.

M. Gierek n'a toutefois fait aucune allusion aux revendications ouvrières de la semaine passée et il était impossible de savoir si ses propos visaient les promesses d'augmentations déjà obtenues par les grévistes.

Quoiqu'il en soit, on peut imaginer que le succès relatif des travailleurs d'Ursus, Huta Warszawa et Tczew, pour ne

citer que les usines les plus importantes touchées la semaine dernière par des grèves, a encouragé les ouvriers d'autres entreprises à faire entendre leur voix.

Le fait — exceptionnel — que le président du comité de la radio télévision polonaise, M. Maciej Szczepanski, qui a rang de ministre, soit intervenu hier soir dans le journal télévisé pour expliquer que la «nervosité bien compréhensible» provoquée dans la population par la hausse des prix ne devait pas faire oublier «les intérêts de la nation», montre bien que le pouvoir, tout en évitant de faire démonstration de force, prend la situation au sérieux.

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

À l'occasion de la fête nationale, le Consul Général de France à Montréal et Madame Jean Honnorat invitent la colonie française à assister à une réception qu'ils offriront le 14 juillet de 17 h 30 à 19 h 30, au siège de l'Union française, 429 avenue Viger à Montréal.

VACANCES

1980

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant les vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 semaines	CANADA:	\$4.00
	ÉTATS-UNIS:	\$5.00



Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine ☐
Mon abonnement est payé d'avance ☐
Je le reçois par porteur ☐ Je le reçois par la poste ☐
(AVISER 10 JOURS D'AVANCE)

Nom.....
Adresse actuelle.....
Adresse de vacances.....
à compter du.....
reprise le.....

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à:
LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, P.Q.
(service du tirage)

De brouillon en brouillon

Du vilain qu'il semblait être en février 1979, le premier ministre du Manitoba, M. Sterling Lyon, est promu au rang de prophète. Seul, à l'époque, à s'opposer au projet de constitutionnalisation d'une Charte des droits et libertés, le voilà soudain rallié par la forte majorité des gouvernements provinciaux. Ce retournement curieux ne saurait être imputable à son charme et à son art rhétorique. Il vient plus probablement d'une juste appréhension des provinces à l'égard du texte du projet fédéral de Charte, déposé mercredi à Montréal par M. Jean Chrétien. Alambiqué, rempli de *caveat* et de restrictions qui ne cessent de limiter les droits qu'il prétend défendre, le texte prend désormais l'allure d'une opération politique bien plus que d'une noble réforme «pour le peuple».

Les provinces ne sont pas totalement étrangères à leur malheur d'aujourd'hui. Devant la première version de la Charte, contenue dans le projet fédéral de 1978 intitulé «le temps d'agir», elles avaient accepté l'idée, mais avec réticence, en s'inquiétant fortement de cet accroc au principe de la suprématie parlementaire. Inscrite dans la constitution, la Charte a en effet priorité sur les lois des législatures, et les tribunaux qui auront à l'interpréter acquièrent dès lors des pouvoirs qui paraissent à maints parlementaires être une contestation directe de leur mandat. Or le gouvernement libéral de M. Trudeau ne pouvait être insensible à cet argument, lui qui n'a jamais été très sympathique au principe de la révision judiciaire. Il a donc récrit son projet de Charte, avec enthousiasme dit-on, en accordant presque autant d'importance à rassurer l'ego et les prérogatives des législateurs, qu'à protéger les droits et libertés des personnes en ce pays. Le résultat: une Charte canadienne des droits et libertés cinq fois plus longue que le célèbre et efficace Bill of Rights américain dont on prétend s'inspirer, et surtout un texte qui veut tellement tout prévoir et tout contourner si besoin est, qu'il finit à maints endroits par sombrer dans l'insignifiance.

La première version de la Charte, par exemple, ne contenait qu'une disposition générale, en sa conclusion, qui pouvait en restreindre la primauté et l'application au nom de «la santé, la sécurité et la paix publiques, ou l'exercice des droits et libertés individuels». Le nouveau projet, lui, le fait quasi-

ment à chaque article. Pour les libertés fondamentales, les «restrictions légitimes» pourraient survenir au nom de la «sécurité nationale, la santé, la sécurité, l'ordre et la moralité publics» (ce dernier ajout normatif et plutôt puritain est emprunté gauchement à la Déclaration universelle des droits qui parle plus justement de la «morale»). Pour les «droits personnels», c'est-à-dire ceux qui touchent à la protection de la vie, de la liberté, de la sécurité, on a cru bon d'annoncer directement dans le texte de la Charte que le Parlement pourra à son gré adopter une loi similaire à celle des mesures de guerre «en cas de situation d'urgence grave menaçant la survivance du Canada». On a bien lu la «survivance» du Canada et non la «sécurité», ce qui indique assez comment l'intention politique a pris le pas sur la préoccupation de sauvegarde des droits de la personne. Le même article est également atténué par une clause autorisant les procès à huis clos au nom de toutes les raisons déjà évoquées plus haut et même d'un concept aussi vague que «l'intérêt public». Au total «la sécurité nationale, la santé, la sécurité, l'ordre et la moralité publics» sont invoqués quatre fois pour restreindre éventuellement ce qu'ils viennent de proclamer solennellement.

Non content d'adoucir aussi systématiquement la portée de ses articles les plus fondamentaux, le texte vide de leur sens les clauses plus inédites dans de telles chartes, comme celles qui touchent aux droits linguistiques. Dans ce dernier cas, Ottawa laisse tant de latitude aux provinces pour décider des règles de détermination du «nombre qui justifie» l'enseignement dans la langue de la minorité, que cette obligation provinciale dépend en pratique de l'arbitraire des législateurs. Que vient faire dans une Charte des droits une incitation à certaines provinces de publier leurs procès-verbaux dans les deux langues «dans la mesure du possible»? Le citoyen n'a de «droit» ici qu'à prendre acte des bonnes intentions des gouvernants et de leur définition du «possible». Le vocabulaire de la Charte réussit en somme à faire un sort à la querelle entre partisans de «l'enchaînement» et partisans de la solution de la Commission Pépin-Robarts qui proposait de laisser la protection des droits linguistiques au bon vouloir des législatures provinciales. En pratique, si le projet de Charte était adopté, le résultat serait le même

pour les individus. A la limite, sauf pour la «clause Québec», le projet pourrait même s'accommoder de la loi 101 au Québec.

Le premier ministre, M. Trudeau, et ses porte-parole dans le dossier constitutionnel, ont toujours soutenu que l'adoption d'une Charte des droits et libertés était un *sine qua non* de la réforme. On comprend mal aujourd'hui, devant ce texte tout de façade, leur insistance et leur sens de l'urgence. Au chapitre des droits fondamentaux, tout est prévu pour que les tribunaux ne puissent guère plus empêcher les abus des législateurs que ne le fait actuellement la Déclaration canadienne des droits, elle-même une simple loi du Parlement. Quant aux droits plus inusités dans ce genre de charte, ils sont si peu solidement définis qu'ils n'ont qu'une valeur symbolique dans un texte constitutionnel aussi primordial.

Dans ces conditions, le projet de Charte semble tout autant tenir de la volonté d'Ottawa, constante depuis la nuit des temps constitutionnels, de consolider encore une fois sa propre position dans l'équilibre fédéral-provincial. Cette charte lui donne, au moins de façon indirecte, un rôle dans le domaine de l'éducation, un pouvoir de surveillance sur certaines lois provinciales touchant à la mobilité des personnes et à la propriétés des biens, toutes sortes de petites avenues pour intervenir ici et là, ne serait-ce que pour des rappels à l'ordre. Les provinces ont probablement senti le danger, et reculé à point nommé.

Cela nous laisse assez loin de l'esprit qui doit présider à l'adoption d'une Charte des droits et libertés, un texte que la clarté et la simplicité ne devraient nullement effrayer, un texte qui doit aller à l'essentiel pour mettre les droits des citoyens au-dessus des caprices des législateurs, en acceptant les risques d'un tel choix, c'est-à-dire en refusant de craindre la sagesse ou la générosité de ceux qui auront à l'interpréter. Si M. Trudeau, et c'est sans doute une autre raison de sa fièvre à procéder, veut passer à l'histoire comme le père d'un second Bill of Rights en Amérique du Nord, il lui faudra, quelque part, cesser de panacher cette noble idée avec son obsession, beaucoup moins transcendante, d'un gouvernement central fort.

Lise BISSENETTE

Hamer ou les questions sans réponse

L'arrestation et la mise en accusation de Nigel Barry Hamer, 10 ans après l'enlèvement de James Cross, suscitent plus d'interrogations qu'elles n'apportent de réponses aux questions qui sèment toujours le doute et entretiennent la confusion sur la crise d'octobre.

Certes, rien ne doit être écrit qui serait de nature à mettre en doute l'innocence présumée d'un accusé appelé à passer en justice. Il n'est pourtant pas interdit de constater que cette arrestation «survient à un curieux moment», pour reprendre le remarquable euphémisme qu'emploie dans La Presse notre confrère Marc Laurendeau, spécialiste de la crise d'octobre et auteur de l'article qui, il y a près de deux ans, révélait l'existence d'un sième ravisseur dans la cellule Libération.

On se souvient, en effet, que le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, avait une première fois déclaré à la fin de 1979 à l'Assemblée nationale que, faute de preuves, on ne pouvait porter d'accusations contre le dénommé Hamer dont quelques témoins importants ont souvent évoqué le rôle devant la commission Keable. Mais en mars dernier, en réponse aux interpellations pressantes de l'Opposition, le ministre annonçait que le dossier faisait l'objet d'un nouvel examen. C'est à la suite de ce nouvel examen, faut-il croire, que la police et la justice ont pris la décision que l'on sait.

Il y a longtemps que l'on cherche à faire la lumière dans les zones d'ombre qui entourent encore une partie des événements de l'époque. Mais l'enquête Keable, en provoquant quelques révélations, a contribué à épaissir le mystère autour de la conduite inexplicable de la police à l'égard d'un sième ravisseur, connu depuis 1968, identifié par la suite et sur le compte duquel de nombreuses hypothèses ont été généralement proposées. On sait que l'enquête Keable est toujours paralysée par une procédure de la Police de la CUM dont est saisie la Cour d'appel. Me Jean-François Duchaine, également chargé par Québec en 1977 de tirer au clair les rôles respectifs des trois ordres de gouvernement, des corps policiers et de l'armée en 1970, a achevé un rapport que le ministre s'est engagé à publier, mais seulement quand seront terminées devant les tribunaux toutes les affaires touchant des personnes impliquées dans la crise d'octobre. L'affaire Hamer ne peut qu'en retarder de nouveau la publication.

Après tout ce qu'on a lu ces dernières années sur la crise d'octobre, après ce qu'on a entendu dans les salles d'enquête, après des témoignages nombreux et accablants pour la police, la première question qui se pose maintenant est celle-ci: pourquoi n'a-t-on pas arrêté plus tôt un homme que l'on accuse d'avoir participé étroitement à l'enlèvement et à la séquestration du diplomate britannique?

Et s'il est vrai que ce personnage n'a pas accompli les actes qu'on lui reproche depuis deux ans, pourquoi a-t-on laissé s'accréditer d'innombrables bruits sur son comportement, ou encore sur sa présumée mission d'indicateur, ou d'agent plus ou moins double? C'est bien plus à la police qu'à la justice que s'adressent ces questions auxquelles le ministère, invoquant la procédure en cours, pourrait refuser d'apporter la moindre réponse.

Mais, en réalité, cette abstention ne serait pas justifiée. Ce qui est précisément demandé au ministère c'est de dissiper les doutes et les ambiguïtés, non pas au sujet de la personne ou du rôle de M. Hamer, mais sur l'intégrité du processus de la justice, sur le comportement de la police. Faudra-t-il attendre la fin du procès qui pourrait s'étendre sur une longue période ou subir des retards? Ainsi, le ministère observerait le plus grand mutisme pendant toute la campagne électorale si celle-ci doit avoir lieu cet automne? En octobre 1970, sous l'empire d'une loi d'exception, on arrêta beaucoup de gens que l'on soupçonnait sans raison. On voudrait bien savoir pourquoi il a fallu 10 ans pour appréhender un homme que l'on connaissait bien et qui, suivant l'acte d'accusation, aurait enlevé et séquestré M. Cross.

Michel ROY

IBRETOINION

À la rescousse de M. Trudeau

par Gérard Bergeron

M. Trudeau demande de l'aide. Aux intellectuels, aux commentateurs du Québec qui se sont élevés contre la formule ouvrant le projet de préambule à la constitution: «Nous, le peuple du Canada...», il fait un appel pressant et anxieux pour l'aider à surmonter les limites sémantiques: «Dites-le nous, ce qu'il faut dire...»

Réponse: Ce qu'il faut dire, c'est «Nous, la population du Canada...» quand il s'agit de cette collectivité de quelque 23 millions d'habitants vivant régulièrement sur le territoire du Canada. Une population, c'est précisément un «ensemble», une collectivité qu'on ne s'occupe pas de qualifier autrement, ainsi que le font les démographes, et aussi les botanistes ou les zoologistes car le terme s'applique également aux plantes et aux animaux. Population, humaine en l'occurrence, dit très correctement le principe d'unité vivante de cet ensemble, sans rien de plus qui serait sujet à discussion, à controverse, ni qui requerrait qualification complémentaire. Je consulte un dictionnaire à portée de la main, qui définit justement le mot «Population»: ensemble des habitants

d'un pays».

Cette même autorité consultée fournit la définition suivante au mot «peuple»: «multitude d'hommes formant une nation». Tiens! le peuple renvoie à la nation — et réciproquement. Et c'est pourquoi le mot est presque autiste, et pour la même raison, à proscrire que le dernier terme. En d'autres langues, même en d'autres pays de la francophonie, le peuple peut avoir le sens neutre ou innocent que le premier ministre veut lui faire signifier. Au Canada, il n'en sera plus jamais ainsi. De même que la théorie des deux nations a mené à la doctrine des États associés (dont la souveraineté-association est la bouture, maintenant très enracinée), ainsi la théorie des deux peuples fondateurs (selon une exacte sociologie culturelle des commissions fédérales) reprend, en l'amenuisant ou en la corrigeant, la doctrine de la Confédération — Pacte dont le juge L'Oranger s'était fait jadis l'idéologue juridique.

De ce rappel-raccourci, on ne retiendra que le risque, dans la situation canadienne actuelle, d'employer le vocable de peuple. Il est devenu presque autant inflammatoire que celui de nation, dont le premier ministre se gardait bien, de

son avenu, de se servir dans la déclaration du 9 juin.

On conviendra que c'est bien un peu dommage d'avoir à éviter le beau mot de «peuple». Sa notion fut à l'origine de l'idée des Grecs qui, il y a vingt-cinq siècles, inventèrent la «démocratie». C'est toujours la même idée du «peuple-souverain» qu'un jeune et brillant «intellectuel» prônait dès 1954 comme thème de la première rencontre de l'Institut canadien des Affaires publiques. M. Trudeau s'en souviendra.

Une pareille omission, oui, est bien un peu dommage. Mais, comme à quelque chose malheur est bon, il est encore salubre d'éviter le mot peuple pour deux raisons. D'abord parce que, selon un usage universel, il y a une acception péjorative du mot peuple. «Partie la plus nombreuse et la moins riche de la population» donne comme sens second le dictionnaire cité tout à l'heure. Cette notion aristocratique du «bon peuple» est proprement insupportable à tous égards. Passons vite puisqu'il ne s'agit pas de cela pour l'instant.

L'autre raison pour éviter l'usage du mot peuple au singulier est autrement grave, et toute actuelle et toute locale, *because* le droit des peuples

à disposer d'eux-mêmes... Ce droit que personne dans l'univers politique civilisé ne contredira (quitte à ne pas marcher dans ses applications ou conséquences), joint à la controverse sur les deux peuples fondateurs, devrait entraîner tout homme politique canadien, ayant quelque sens de sa conservation, à bannir de son langage le mot peuple au singulier. D'ailleurs la fameuse déclaration du 9 juin parlait à plus d'un endroit — et au pluriel! — des peuples autochtones.

Il faut donc parler de la population du Canada, qui comprend plusieurs peuples, quelque connotation qu'on accorde à ce terme. Et si l'on trouve que le mot de population a quelque chose de trop vaguement statistique dans sa neutralité de sens, qu'on parle plutôt des «citoyens» du Canada: c'est aussi un «ensemble», et un ensemble «politique» d'un statut objectif et indiscutable. Le cofondateur de *Cité libre* n'en disconvient pas. Quelques-uns des plus beaux passages de ses écrits portaient sur cette notion de citoyen actif et responsable dans une société démocratique et conséquente avec elle-même. A part les «séparatistes» déclarés, il n'est personne au Canada qui tiquerait à se voir englobé dans la population canadienne, surtout pas comme citoyen à part entière!

Les questions de peuple, de nation (on pourrait ajouter ethnies et cultures) sont, par un emploi au singulier lorsque la pluralité est manifeste, de la dynamique terminologique. On voudrait bien que ceux qui ont, comme premier devoir et ultime chance de grand destin personnel, de prévenir des explosions ne charrient pas avec imprudence leur coffre à outils.

Surtout que ce n'est pas nécessaire.

Surtout qu'il y a des outils terminologiques plus adéquats et plus fins pour leur manipulation politique.

Référence: l'autorité terminologique citée plus haut est le *Larousse des débutants*, portant en sous-titre la mention: «avec le vocabulaire du français élémentaire». L'édition est de 1963. Mon propos aura été d'évidences: pas d'une question d'«intellectualisme» complexe.

Robert LEVESQUE



LETTRES AU DEVOIR

■ Le rêve canadien

Tout de suite après les résultats du référendum au Québec, M. Trudeau prend la destinée du pays en main et transforme le non québécois en oui canadien. M. Trudeau se lance dans l'action.

1) Il invite tous les premiers ministres des provinces à s'engager à une réforme sérieuse de la Constitution et leur donne rendez-vous à un 8 septembre historique.

2) Il va à Londres, discuter du rapatriement de la Constitution et du processus de révision constitutionnelle.

3) À Ottawa, le 1er juillet, à l'occasion du 113e anniversaire, entouré de ses compatriotes, M. Trudeau chante *O Canada*.

Fait à noter, depuis 1880, année de la composition de l'hymne national canadien-français, plus de 20 versions de l'hymne n'ont pas réussi à obtenir l'assentiment du Canada anglais, qui ne s'y reconnaît probablement jamais.

L'insertion de l'hymne national dans le cadre de la légalité législative et juridique pour donner à ce pays un air d'unité nationale dépassera-t-elle la fonction d'un bon maquillage? Pourquoi vouloir sceller aussi rapidement des accords d'un pays en train de se faire? Vaudrait mieux se contenter du chemin de fer encore pour quelque temps. Ces événements sont sans doute le résultat de conjonctures, mais aussi l'oeuvre de la vision de Pierre Elliott-Trudeau, le fruit «de la rencontre du fait anglais et du fait français en terre d'Amérique».

M. Trudeau réussira-t-il à transmettre son rêve canadien et aura-t-il raison de la dualité canadienne? Est-ce possible sans l'assimilation du fait français, auquel le Québec s'identifie?

Céline LAPOINTE

Saint-Joachim de Montmorency, 7 juillet

■ Les droits à l'école catholique

«La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale». Déclaration Universelle des Droits de l'homme, article 25(2).

Le Code canadien du travail prévoit un congé de maternité pour la mère naturelle ou d'un emploi rémunéré. En pratique, cela veut dire que la mère peut, sans risque de perdre son emploi, s'absenter de son travail pour se préparer à accoucher, pour accoucher et pour reprendre des forces après l'accouchement. Ce bénéfice est accordé à la mère «naturelle» parce que, pour un temps, elle est incapable de travailler à l'extérieur à l'occasion d'une naissance.

Pour ce qui est de la mère adoptive, le Code canadien du travail ne prévoit absolument rien... En pratique, cela veut dire que la mère adoptive met son emploi en jeu lorsqu'elle s'absente de son travail pour prendre soin de son enfant à son arrivée.

Lorsqu'ils ont choisi d'amender le Code canadien du travail pour y inclure des droits au congé de maternité, les législateurs fédéraux n'ont pas retenu les besoins de l'enfant. Heureusement, pour l'enfant «naturel», cette omission n'eût pas de conséquences puisque celui-ci a droit à la présence de sa mère qui, tout en reprenant ses forces, peut s'occuper de lui. Ceci est essentiel tant pour la mère que pour l'enfant si bien que, souvent, la mère «naturelle» prend le maximum du temps alloué en congé afin de voir aux besoins de l'enfant et afin de s'adapter à son rôle de mère, même si, physiquement, elle est prête à faire un retour au travail plus tôt.

Malheureusement, tel n'est pas le cas de l'enfant adopté qui, bien qu'il ait besoin, lui aussi, de la présence de sa mère lors de son arrivée, doit compter sur la possibilité pour celle-ci de laisser son emploi. Pourtant, il serait logique que la mère adoptive jouisse des mêmes droits que la mère «naturelle» puisque les besoins de l'enfant sont semblables. Le législateur aurait dû également tenir compte du fait que certaines agences d'aide à l'enfance exigent ou conseillent fortement, et à juste titre, à la mère adoptive de prévoir un congé à l'arrivée de l'enfant afin de pouvoir adéquatement aux besoins de ce dernier.

Pourquoi refuse-t-on d'accorder un congé de maternité à la mère adoptive? Pourquoi ne peut-elle pas bénéficier des prestations de l'assurance-chômage? Voici la réponse qu'un adjoint ministériel faisait parvenir en 1976:

«Le versement de prestations à des prestataires de la première catégorie qui ont subi une interruption de revenu en raison d'une maladie ou d'une grossesse, correspond à une reconnaissance du principe selon lequel ces situations, généralement in-

volontaires, empêchent le prestataire de travailler. De façon générale, on ne peut pas dire que les parents adoptifs se sont trouvés à leur corps défendant dans une situation qui les a empêchés de travailler étant donné que l'adoption a bien été décidée par les parents. Dans ces conditions, il est impossible d'envisager de leur accorder des prestations.» Quel hommage à l'adoption! Non, franchement, j'aime mieux croire que tous les enfants sont voulus ou, du moins qu'en notre temps, ils le sont généralement. Et si la grossesse et l'adoption sont tous deux «volontaires», alors pourquoi cette discrimination envers l'adoption? Dans un cas comme dans l'autre, ce sont avant tout les besoins des enfants qui empêchent, pour un temps, les parents d'aller travailler à l'extérieur. Il serait raisonnable de réduire de quelques semaines le congé de maternité donnant droit à l'assurance-chômage dans le cas d'une adoption, étant donné que la mère adoptive peut travailler à l'extérieur jusqu'au jour de l'arrivée de l'enfant mais il n'est pas juste de le lui refuser carrément.

Gilles MARLEAU

Ontario, le 3 juillet

■ Recueillir la pluie acide

En lisant un article sur «la pluie acide» il m'est venu une idée très simple qui pourrait peut-être diminuer en partie l'émission d'acide sulfurique qui s'échappe de toutes ces cheminées. Pourquoi ne pas installer sur le côté de chaque cheminée un aspirateur électrique avec contenant qui retiendrait une partie de cet acide?

Pierrette SIMARD RACHIELE

Dollard-des-Ormeaux, 30 juin

■ L'Église unie et le Québec

Nous, membres du Synode Montréal-Ottawa de l'Église Unie du Canada, réunis en sessions annuelles à l'Université Bishop à Lennoxville, du 1er au 3 juin 1980, rendons hommage au peuple de la province de Québec pour l'esprit pacifique et démocratique qu'il a montré au cours du débat référendaire sur la souveraineté-association pour le référendum du 20 mai 1980.

Cette résolution, proposée par le Rév. Jacques Beaudon, Bacc. L. Sc., B.Ph., M. Div. S.T.M., doctor divinitas, pasteur en retraite de l'Église Unie du Canada, professeur honoraire de philosophie du Collège régional Bourchemin, a été appuyée par le Rev. Cyril S. Cook B.A., B.Div. M.A., pasteur de McLeod Stewart United Church, Ottawa, adoptée à l'unanimité.

L'Église unie du Canada est une église chrétienne, catholique et apostolique, de tradition calviniste et wesleyenne. Le Synode est l'autorité épiscopale qui ordonne les prêtres et exerce l'autorité et la discipline ecclésiastique par le truchement de ses consistoires. (Quatre pour notre Synode).

Sous la direction de son modérateur, le Synode est formé du pasteur ordonné et d'un laïc, élu par les paroissiens, de toutes les paroisses se trouvant sur le territoire du Synode Montréal-Ottawa: la province de Québec et une mince bande de l'Ontario, le long de la frontière du Québec (environ 200 paroisses et missions, dont une dizaine de langue française et une dizaine allophones).

D'aucuns verront dans ce document un abandon, une attitude de moultin béant. Ce serait une erreur. Le soussigné et promoteur de la motion n'a jamais caché à son Église sa sympathie pour la pensée et la doctrine de la souveraineté, sur laquelle il a d'ailleurs écrit deux thèses, il l'a rappelé avant que le vote soit pris.

L'on ne doit voir dans ce document que le respect que notre Église porte à tous ceux qui ont su galamment accepter la décision de la majorité.

Toute étude sociologique poussée montre que c'est dans la tradition chrétienne calviniste que l'on trouve les germes de la pensée, de la démocratie moderne.

Rev. Jacques BEAUDON, Melbourne (Québec), 10 juin

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Québecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70.00 par année; six mois: \$38.00; trois mois: \$27.00. À l'étranger: \$75.00 par année; six mois: \$41.00; trois mois: \$29.00. Édition du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

IBIQUO

Clause de vérité

Machiavel, Diderot et Bertolt Brecht réunis n'auraient pas composé un dialogue plus subversif ou décapant que celui qui s'est élevé tout seul des banquettes gouvernementales du Manitoba ces jours derniers. Audace ou étourderie, le procureur général de cette province, Gerry Mercer, a déposé un projet de réforme de la loi électorale dans lequel domine une clause qui rendrait illégal le recours au mensonge pour tout politicien qui se présente devant un électeur.

«C'est là un des pires coups

portés à la démocratie», s'est écrié un député qui, ahuri, n'avait pas eu le temps de tourner sept fois sa langue. Paniquant à la perspective qu'on ne pourrait plus mentir en politique, le député Sidney Green a surenchérit: «Interdire les fausses déclarations faites pour influencer l'électorat, c'est totalitaire, dangereux, impossible à réaliser.»

En effet, M. Green a raison de s'emporter. Cette criminalisation du mensonge électoral a de quoi bouleverser

tout homme politique. De quoi parleront-ils s'ils doivent dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, eux dont le mensonge, la fausse promesse, la demi-vérité, le faux-fuyant, le «je-n'étais-pas-au-courant» sont quotidiennement autant de perches qui les maintiennent en équilibre sur le fil menant au pouvoir? Ils devront se taire, dites-vous. Alors, croisons les doigts, touchons du bois et souhaitons bonne chance à Gerry Mercer.

Robert LEVESQUE

Les limites de la démocratie

par Claude Lagadec

M. Lagadec est professeur de philosophie à l'Université de Montréal.

QUE se passe-t-il à la CSN? Depuis le 13 mai dernier ses 400 employés sont en grève et paralysent une bonne partie de l'activité de cet organisme qui se veut «au service des travailleurs».

À vue de vue de nez il est plutôt malaisé de répondre à cette question, de faire le «portrait du problème» comme on dit dans le milieu, de décrire objectivement la situation. Les adversaires impliqués dans cette dure lutte tiennent à peu près le même langage de type socialiste ou marxiste. Tous se disent au service de la démocratie et au service des travailleurs, mais la lutte n'en continue pas moins sauvage, impitoyable, et une chatte marxiste aurait de la difficulté à y reconnaître ses petits.

Cette lutte coûte cher au mouvement ouvrier. Depuis le début de la grève, les services que les permanents rendent normalement aux syndiqués de la centrale sont souvent en panne (Jules Béliveau dans *La Presse* du 18 juin). Et même en temps normal, la force du syndicat des employés de la CSN (SECSN) semble considérable, puisque la centrale a dû acheter au coût de \$150,000 la démission de certains de ses employés dont elle était insatisfaite. Dans un cas extrême, elle a même payé deux ans de salaire à un permanent dont la situation était à l'étude (LE DEVOIR, 20 juin).

Les editorialistes qui ont commencé le litige ne semblent connaître que deux

façons de traiter le problème. Les uns, notoirement anti-syndicalistes, se payent une tranche d'ironie, dans le style: la CSN se fait servir sa propre médecine. Il faut dire que la tentation du cynisme est forte, et que la centrale n'a pas volé ces avances. Mais il faut dire également que l'anti-syndicalisme ne triomphe cette fois qu'en appuyant la centrale-employeur, ce qui est tout de même un peu gros. D'autres editorialistes répètent avec Norbert Rodrigue, président de la CSN, qu'une grève dans une centrale syndicale n'est pas la même chose qu'une grève ordinaire, et prodiguent les bons conseils.

Ce qui est parfaitement vrai: une grève dans une usine est une lutte pour les droits des travailleurs, alors qu'une grève à l'intérieur d'une centrale c'est un scandale, une chose incompréhensible, honteuse. Il y a quelques années, on aurait certainement invoqué la théorie des agitateurs étrangers.

Essayons tout de même de comprendre. Même si nous devions pour ce faire utiliser le langage marxiste. On pourra constater à cette occasion que, fidèle à sa tradition, le journal LE DEVOIR ne recule devant aucun sacrifice pour éclairer son aimable lecteur.

En marxisme, la grève à la CSN n'est pas qu'un scandale, c'est une contradiction, c'est-à-dire une étape dans un développement. Par-delà l'instantané de la grève comme événement isolé et ponctuel, il y a un mouvement ouvrier québécois qui se développe depuis 50 ans, et derrière ce développement ouvrier il y a la croissance de l'économie québécoise. Pour «faire le portrait» de la grève, il faut donc en tout premier lieu décrire le syndicalisme de la CSN d'un point de vue strictement économique. Non seulement du point de vue de l'économie, mais de celui de l'économie comme vision globale.

De ce point de vue, la CSN est une entreprise formée par 200,000 adhérents (ou cotisants, associés, membres ou propriétaires comme on voudra). Ces 200,000 personnes, appartenant à 1,000 syndicats différents, versent annuellement \$20,000,000 à leur centrale pour se procurer ses services. L'organisme ainsi mis sur pied a maintenant 440 employés, soit les quelque 400 employés présents en grève, les autres étant des cadres non syndiqués. Les uns et les autres sont des salariés, soit de la centrale CSN elle-même, soit de ses Fédérations, mais ces détails d'une organisation très complexe n'ont aucune importance de notre point de vue actuel, économiciste.

L'activité de cette organisation consiste à «vendre» un «produit» unique, qui est de la force de travail. Une centrale syndicale, c'est un grossiste en force de travail. C'est une entreprise spécialisée du secteur tertiaire, dit «des services», qui a obtenu, conformément à la loi, le monopole de la force de travail dans l'entreprise, et qui devient ainsi l'intermédiaire obligé

entre tout travailleur qui veut vendre sa force de travail, et tout employeur qui veut l'acheter.

Par conséquent, Je ne suis pas sans savoir que cette description économiciste de l'activité syndicale risque d'écoeurer certains théoriciens. Je n'y puis rien. Fin de la parenthèse.

La centrale n'est ainsi que l'intermédiaire obligé, le «middle-man» d'un rapport économique fondamental qui se passe en dehors d'elle et qui est un rapport de production. En économie capitaliste, le récit de la Genèse s'écrit de la façon suivante: Au commencement était l'entreprise de dimension modeste, disons pour fixer les idées, d'une dizaine de personnes, employeurs et employés. À ce stade, le syndicat est inutile parce que les communications sont relativement aisées, sinon faciles, dans ce milieu restreint. Mais il y a un mécanisme interne à l'entreprise qui, tout en rémunérant le travailleur, rémunère aussi le capital. C'est la loi marxiste de la plus-value. Cette loi, et quelques autres, font que l'entreprise est condamnée à la croissance, et notamment à la croissance du nombre de ses employés.

Alors l'entreprise rencontre un seuil critique. Lorsque le nombre d'employés passe de moins de 10 à, disons, une centaine et davantage, les relations de travail deviennent statistiquement imprévisibles. L'employeur devient incapable de rencontrer chacun de ses travailleurs et de s'entendre avec lui sur une base individuelle. L'entreprise éprouve de sérieux problèmes de croissance, et son développement ultérieur s'en trouve en fait arrêté.

On assiste alors à une double évolution:

d'une part, l'employeur abandonne une partie de ses fonctions, il crée un Service du personnel et lui donne un directeur qui est son propre représentant; les travailleurs, d'autre part, se regroupent de leur côté et forment un Syndicat à qui ils délèguent une partie de leurs droits, et qu'ils chargent de les représenter auprès du représentant de l'employeur.

Du point de vue économiciste, la gestion du personnel s'est autonomisée, puis s'est divisée en deux, comme disent les Chinois, la partie patronale et la partie syndicale, toutes deux généralement composées d'universitaires qui parasitent le rapport de production. L'entreprise s'est donc un sous-traitant de la force de travail, et l'employé s'est donné un second patron à qui la loi reconnaît le monopole de la force de travail.

Il est bien vrai que dans certains cas dits de «syndicalisme de boutique ou d'affaires», le syndicat n'est qu'une pure et simple extension du service du personnel de l'entreprise. Mais il demeure important, par ailleurs, de ne pas se laisser abuser par la violence ou l'antagonisme des discours tenus en période de grève par les divers syndicats. Quoi qu'il fasse, le syndicat demeure un sous-traitant en situation de monopole: quand il n'est pas partie intégrante de l'entreprise, son sort demeure lié à elle. Et chaque fois que les puissants du service du personnel et du syndicat ne s'entendent pas, il est bon que le travailleur tremble.

On comprend maintenant ce qui se passe à la CSN. Avec ses 400 employés syndiqués, la centrale syndicale est parvenue à un niveau de développement qui permet aux dirigeants du SECSN d'espérer faire sur elle, comme employeur, la

même opération que la CSN fait depuis toujours dans les entreprises qu'elle parasite.

Ce terme de parasite utilisé ici n'a aucune connotation péjorative ou morale. Il désigne seulement le tiers obligé entre les deux autres partenaires d'une relation économique. Il est évident que le syndicat n'existe que parce que l'employé, tout autant que l'employeur, sont incapables de s'en passer, à partir d'un certain niveau ou seuil critique dans le développement de l'entreprise. Certaines grandes entreprises parviennent cependant à éviter cette «concession» comme on dit en capitalisme, cette sous-traitance: Bombardier à son usine de Valcourt, l'Eglise catholique au Pavillon St-Dominique, le gouvernement fédéral à la GRC.

Mais le parasitage est un phénomène très général. En fait, toute institution humaine, quelle qu'elle soit, résulte d'un tel parasitage. Le plus grand, le plus permanent, le plus coûteux de tous les parasites est évidemment le gouvernement. Ce que nous appelons le pouvoir, c'est ce processus de parasitage de l'activité de production, qui est un processus infini. Les hommes d'argent ne peuvent se passer d'un gouvernement qui les protège, mais le gouvernement ne peut se passer d'élections qui le renouvellent périodiquement. Il ne peut se passer de l'aide d'une Église qui enseigne aux hommes à espérer un monde meilleur. Il ne peut se passer de fonctionnaires, ni ceux-ci d'un syndicat comme le SFPQ, ni celui-ci de son propre syndicat d'employés actuellement en grève (Pierre Vennat, *La Presse* 3 juin).

Le gouvernement ne peut se passer d'un journalisme qui fait sa critique en

Suite à la page 8

Le musée imaginaire de la science

Les auteurs, François Blanchard, Raymond Duchesne et Johanne Landry, sont étudiants au doctorat à l'Institut d'histoire et de sociopolitique des sciences de l'Université de Montréal.

EN mars dernier, le ministère des Affaires culturelles rendait public le Rapport du Groupe de travail sur les musées scientifiques. Ce document proposait diverses mesures visant à rassembler dans un «réseau national d'action muséologique» les mouvements et les institutions existant déjà au Québec. Le rapport suggérait également de compléter ce qui est acquis dans le domaine de la muséologie et de la vulgarisation scientifiques par la création de nouvelles institutions et organismes, notamment d'un Musée national des sciences et de la technologie.

On peut s'interroger quant aux principes qui ont inspiré la rédaction du rapport et critiquer de diverses manières le «réseau d'action muséologique» dont le groupe de travail a proposé la constitution. Cependant, nous voudrions réserver ici nos commentaires au projet du Musée national des sciences et de la technologie. Nous voudrions opposer à ce projet, trop étroit, à notre avis, pour satisfaire aux besoins des Québécois et aux exigences de la muséologie scientifique, l'idée d'un véritable Musée national des sciences et des techniques.

LE MUSÉE IMAGINAIRE DE LA SCIENCE

Pour dire les choses clairement, le plus grand défaut que l'on puisse reprocher au Musée national des sciences et de la technologie, tel que décrit par le Groupe de travail, c'est de ne pas être, à proprement parler, un musée. En dépit du titre dont on l'affuble dans le rapport, l'institution proposée ressemble bien davantage aux centres de vulgarisation scientifique qui existent dans le monde, à un Palais de la Découverte, à un Ontario Science Center ou à un Evoluon, qu'à un véritable musée des sciences et des techniques. Pour cela, il manque à son mandat des fonctions que le groupe de travail, pour des raisons qu'il ne nous laisse pas connaître, a choisies de ne pas lui confier: la conservation et la recherche.

Nous croyons qu'en excluant la conservation et la recherche des fonctions d'une institution nationale dont la mission serait alors uniquement de vulgariser le savoir de la science, le groupe de travail ignore à la fois les besoins actuels du Québec et la réalité de la muséologie scientifique. Élire la vulgarisation scientifique à l'exclusion de toute autre responsabilité, telles la recherche et la conservation, que peut avoir un musée envers son public et son objet, c'est préférer l'apparence à la substance et s'exposer à ériger, non pas le «temple de la science», mais le «temple de l'image de la science». Une institution muséologique vouée entièrement à la communication du savoir scientifique plutôt qu'à sa constitution et à sa conservation, ne peut être qu'un «musée imaginaire de la science».

Mais alors, si le «Musée» ne fait pas de recherche et s'il n'a pas de collection, quel savoir va-t-il diffuser? Assurément pas le savoir qui pourrait se constituer entre ses murs, puisque les communicateurs et les vulgarisateurs qui devraient l'animer ne feront pas de recherche. Mais le savoir qui peut s'obtenir des institutions où se fait la recherche, c'est-à-dire des laboratoires de l'université et de l'État, des laboratoires de l'entreprise privée, des musées étrangers, etc. Dépendant totalement de sources qui lui sont extérieures pour le savoir scientifique et historique, le Musée n'est donc qu'un instrument de transmission, un médium, un intermédiaire entre les savants et le public. Cela pose certaines difficultés. Sans vouloir mettre en doute la compétence ni l'objectivité des vulgarisateurs qui feront vivre le Musée pour le public, n'est-ce pas les charger d'une lourde responsabilité que de leur confier, et à eux seuls, la «promotion de la culture scientifique et technique» au Québec? Quelle assurance avons-nous que le Musée, comme instrument de transmission, remplira correctement son rôle et ne jouera pas, en s'interposant entre un désir de savoir et les sources du savoir, le rôle d'un prisme déformant? Quelle forme de contrôle s'exercera sur le savoir vulgarisé et qui pourrait équivaloir à ce contrôle que la communauté scientifique

exerce sur la communication des résultats de la recherche? Comment s'assurer que la programmation du Musée reflète l'état d'avancement des connaissances plutôt que les préférences du vulgarisateur ou l'intelligence qu'il en a? Comment éviter la poursuite du «sensationalisme»? Bref, comment éviter qu'un Musée, où nul n'est, à proprement parler, un chercheur, ne diffuse autre chose que l'image de la science? Ou, si l'on préfère, la science telle que la vulgarisation peut la représenter?

Toutes ces questions que nous soulevons ici ne sont pas nouvelles. Elles font écho à un débat qui précède les vulgarisateurs depuis plusieurs années déjà et qui a conduit à remettre en question les fondements mêmes de la vulgarisation comme forme de journalisme. Sans entreprendre de résumer ce débat, nous pouvons noter que les critiques visant à mettre en doute les mérites ou l'efficacité de la vulgarisation comme moyen d'éducation populaire et de diffusion culturelle n'ont pas encore été réfutées de manière satisfaisante. Cela nous amène à nous étonner de ce que le groupe de travail ait totalement passé sous silence ce débat et qu'il ait pu, sans même évoquer ces critiques radicales de la vulgarisation, affirmer qu'il suffisait de doter le Québec d'instruments de communication pour qu'en toute transparence, le savoir scientifique passe des savants au grand public, de ceux qui pratiquent la science à ceux qui ne la pratiquent pas.

POUR UN VÉRITABLE MUSÉE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

A tout bien considérer, on peut admettre que l'on sente au Québec le besoin de se doter d'une institution semblable à l'Ontario Science Center ou au Palais de la Découverte, c'est-à-dire d'un établissement où la science se donne en spectacle et où le spectacle, à son tour, doit servir les fins de l'éducation populaire. Seulement, à la différence de la situation qui prévaut en Ontario et en France, un tel établissement ne viendrait pas s'ajouter au Québec à un réseau muséologique déjà constitué où les tâches de conservation et de recherche en histoire des sciences et des techniques sont déjà assumées par des institutions spécialisées: chez nous, de telles institutions n'existent pratiquement pas. Force est alors de reconnaître que la création d'un Musée national des sciences et de la technologie, voué exclusivement à la vulgarisation, ne peut suffire à combler tous nos besoins dans le domaine de la muséologie des sciences et des techniques.

Or, nous ne craignons pas de l'affirmer, ces besoins en matière de constitution et de conservation des collections scientifiques et en matière de recherche historique sont importants. En fait de Musée des sciences et des techniques, ce qu'il faut au Québec, ce n'est rien de moins que ce qu'ont déjà toutes les grandes nations d'Occident: une institution nationale qui, à l'instar du British Museum ou du Smithsonian, est non seulement un instrument d'éducation populaire et de diffusion générale de la culture scientifique, mais aussi un foyer de recherches et une institution capable d'être la «mémoire» du passé scientifique et technologique de la nation. Comme il n'a encore été question, dans le débat actuel, que de créer une seule institution, il s'impose qu'il s'agisse d'un véritable Musée national des sciences et des techniques où seraient réunies la conception et l'exécution du travail muséologique, la génération des connaissances et leur diffusion, bref, la recherche et la vulgarisation.

Afin de décrire plus en détail les fonctions qu'une telle institution nationale serait appelée à remplir, revenons à cette définition d'un musée proposée par le Conseil international des musées (ICOM) et à laquelle prétendait souscrire le groupe de travail. Cette définition plaçait la collection, la conservation et la recherche en tête des fonctions que doit remplir un musée, l'interprétation et la présentation des objets ne venant qu'en suite. Partant de là, nous pouvons énumérer comme suit les tâches que devrait assumer un Musée national des sciences

et des techniques:

■ **La conservation** — Le groupe de travail recommande expressément de confier la gestion et la conservation des collections scientifiques et du patrimoine technologique, non pas au Musée national, mais à l'instance supérieure du «réseau d'action muséologique», soit le Conseil national. Comme le rapport ne précise pas les raisons qui motivent une telle recommandation, il nous faut supposer soit que, dans l'esprit des membres du groupe de travail, la majorité de nos collections ne méritent pas d'être sauvegardées, soit que celles présentant une réelle valeur historique ou scientifique sont déjà sous bonne garde et ne gagneraient rien à être transférées dans un Musée national. Malgré ce que semblent en penser les auteurs du Rapport, il y a beaucoup à faire au Québec dans le domaine de la constitution de collections et la conservation d'objets pouvant témoigner de notre passé scientifique et technique. Bien sûr, il ne s'agit pas de dépouiller au profit du Musée national des institutions qui s'acquittent déjà de tâches de conservation ou qui utilisent les collections à des fins de recherche. C'est le cas, par exemple, de l'Université Laval qui a recueilli au cours des années 60 les collections d'histoire naturelle du Musée du Québec.

Cependant, un Musée national des sciences et des techniques pourrait recevoir les pièces présentant un intérêt historique ou scientifique particulier qu'aucun dépôt ne peut présentement accueillir de manière satisfaisante et qui risquent, pour cette raison, d'être irrémédiablement perdues. Le Musée pourrait également remplir un rôle utile dans la constitution de collections nouvelles, que ce soit en histoire naturelle ou en tout autre domaine des sciences et des techniques. Outre les collections d'histoire naturelle, on devrait pouvoir confier à la garde du Musée les archives et les imprimés se rapportant à notre histoire scientifique et technique, les collections d'instruments scientifiques, les documents iconographiques, les outils, les plans et devis, etc. pièces qui sont toutes susceptibles de nous aider à comprendre le rôle passé comme le rôle présent des sciences et des techniques dans notre société.

Ainsi, on peut concevoir qu'un Musée national s'occupe activement de la conservation des témoins matériels du passé scientifique et technologique du Québec sans pour autant émietter sur les responsabilités d'institutions existantes déjà et sans pour autant devenir un «dépotoir» de collections sans valeur. Bien plus, nous affirmons que seul un Musée abondamment pourvu de collections peut servir utilement la recherche et la diffusion de la culture scientifique.

■ **La recherche scientifique et historique** — Un véritable Musée national des sciences et des techniques ne peut retrancher la recherche scientifique et historique de ses fonctions. Par recherche, nous n'entendons pas seulement cette activité nécessaire à la préparation des expositions et à la conservation des collections, mais aussi ce travail, conduit avec méthode par l'homme de science, qui vise à la croissance du savoir. Il nous semble indispensable que la recherche véritable ait sa place dans un Musée national des sciences et des techniques et qu'elle y serve au développement, à partir des collections rassemblées, de nos connaissances sur le milieu naturel et sur l'histoire des sciences et des techniques au Québec et dans le monde. Imaginerait-on le Musée national d'histoire naturelle de Paris ou le Smithsonian sans leurs chercheurs? Nous nous expliquons mal pourquoi le groupe de travail a voulu exclure la recherche des fonctions du Musée proposé dans le rapport. Considère-t-on qu'il serait inapproprié de multiplier au Québec les lieux où se fait la recherche scientifique et historique? Craint-on une dispersion des ressources, des collections ou des chercheurs compétents? Suppose-t-on vraiment qu'un Musée national ouvert aux chercheurs ferait une concurrence indue aux institutions spécialisées et tout particulièrement aux universités? Nous croyons plutôt que cela favoriserait l'ouverture de nouvelles avenues de recherche et le développement général des connaissances, par exemple en archéologie industrielle ou tout reste à faire. Plus encore, nous croyons que la collaboration, au sein d'une même institution, des chercheurs et des communicateurs, est indispensable à toute entreprise d'éducation populaire et de diffusion de la culture scientifique.

■ **La diffusion du savoir scientifique**

que — Rigoureusement appuyée sur des collections et sur la recherche scientifique et historique, la diffusion du savoir doit, bien entendu, occuper une place privilégiée parmi les fonctions d'un véritable Musée national des sciences et des techniques. Nous ne saurions dire si cette diffusion peut réellement avoir pour but de «fournir au public des clés pour appréhender le réel, de proposer des modes d'emploi plutôt que des réponses à des questions, bref, d'encourager la participation», ainsi que l'affirme le groupe de travail, ou encore, si elle peut avoir pour

but de «rapprocher sans cesse le public de l'objet ou de l'expérience scientifique». De telles ambitions sont trop vaguement définies dans le rapport pour que l'on s'attende bien comment la diffusion de la science scientifique par l'intermédiaire d'un Musée se distingue de l'enseignement scientifique proprement dit ou de l'éducation populaire assurée par les moyens habituels de la vulgarisation. Assignerai-je au Musée national des objectifs précis en matière de diffusion du savoir scientifique, chose que refléterait, par exemple, sa programmation? L'institution doit-elle

n'offrir de perspective que sur l'histoire des sciences et des techniques au Québec? Ne doit-elle pas plutôt présenter à la fois le passé et le présent de la science, fondant autant que se peut l'expérience québécoise dans le courant universel? Ce sont-là, bien sûr, des questions que nous ne pouvons pas trancher ici. Il serait bon toutefois quelles soient débattues et que soient précisés les objectifs particuliers d'un Musée national des sciences et des techniques dans le cadre d'un réseau de diffusion de la culture scientifique avant que l'on en jette les fondations.



ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC
Corporation professionnelle d'exercice exclusif
régie par le Code des professions
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

ARTHUR ANDERSEN & CIE Comptables Agréés, 800 Boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9 861-1641 Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver. Société affiliée - Gagné, Vallancourt & Associés	DUNWOODY & COMPAGNIE Comptables Agréés 1440, rue St-Catherine ouest Suite 810 — 861-9081 Montréal, Québec H3G 1R8 Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde	MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS Comptables agréés 2 Complexe Desjardins, bureau 2600 C.P. 153, Montréal H5B 1E8 Tél: (514) 281-1555 Téléc: 055-60917 Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval, Hull, Hawkesbury Québec, Lévis et Moncton Société Nationale Collins Barrow Bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et autres villes Représentation dans les grands centres financiers internationaux	RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS Comptables Agréés Montréal, Québec, Ottawa Therford Mines, Hull, Buckingham 17ème étage, Tour de la Bourse Montréal, Québec, H4Z 1G9 (514) 878-2081
BERNIER & BISSON Comptables Agréés Georges Bernier, C.A. Marcel Bisson, C.A. 60, St-Jacques, Suite 601 Montréal — 845-0209	GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS Comptables Agréés R. Gauvin, C.A. B. Dumais, C.A. R. Forget, C.A. C. Boyer, C.A. G. Villeneuve, C.A. J.R. Charrier, C.A. M. Duquette, C.A. P. Saint-Julien, C.A. A. Gauthier, C.A. L. Maheu, C.A. 561 boul. Crémazie est Montréal, H2M 1L5 — 384-1430 38 boul. St-Victor Rigaud, 40P 1P0 — 458-7526	MACGILLIVRAY & BRUNEAU Comptables Agréés - Chartered Accountants 1155 Dorchester ouest Montréal, P.Q. H3B 3T9 (514) 871-8630 National MacGILLIVRAY & CO. Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde	RICHTER, USHER & VINEBERG Comptables agréés Montréal - Toronto Associés - Résidents à Montréal David Richter, C.A. Howard Usher, C.A. Marvin Usher, C.A. Barry Vineberg, C.A. Amos M. Shuster, C.A. David A. Warner, C.A. Gerald S. Goldberg, C.A. Allan Warner, C.A. John R. Kramer, C.A. John A. Trosden, C.A. J. Yves Tougas, C.A. Richard S. Vineberg, C.A. Thomas M. Kasper, C.A. Norman Goldbaum, C.A. David Pinsky, C.A. Pierre M. St. C. C.A.
CHARETTE, FORTIER, HAWEY & CIE TOUCHE ROSS & CIE 1 Place Ville-Marie Montréal - H3B 2A2 861-8531 Montréal Québec Hull Partie intégrante de Touche Ross & Co. avec bureaux à Sydney, Halifax, St. John, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Missis- sauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Kelowna, Langley, St. John's, Ber- muda, Nassau, Bahamas Islands, Grand Cayman	GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS Société Nationale CAMPBELL SHARP Comptables Agréés 3730 est. boul. Crémazie Montréal, Québec, H2A 1B4 378-5010 500 Place d'Armes, Suite 1700 Montréal, Québec, H2Y 2J1 845-7211	MALLETTE, BENOIT BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS C.P. 95 1, Complexe Desjardins MONTRÉAL (Québec) H5B 1B2 (514) 281-1850 Montréal, Québec, Sherbrooke, Rimouski, Magog, Saint-Jérôme, Richmond, Sainte-Agathe-des-Monts, Montmagny, Port-Carrier Société Nationale WARD MALLETTE dans 45 pays Représentation Internationale BINDER DIKER OTTE & CO. MESSIER, BOURGEOIS & CIE Comptables agréés 50, Place Crémazie, Suite 1410 Montréal - H2P 2T9 384-7430	ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables Agréés 7000, Avenue du Parc, Suite 301 Montréal H3N 1X1 — 274-2787 SAMSON, BELAIR & ASSOCIÉS Comptables Agréés Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Calgary, Vancouver, Rimouski, Trois-Rivières, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Kitchener, Saginaw, Matane, Coaticook Fort Lauderdale (U.S.A.) Suite 3100, Tour de la Bourse Montréal, Québec, H4Z 1H8 (514) 861-5741 Poissant, Richard et Associés affiliés THORNE, RIDDELL Comptables Agréés 930 ouest, Boul. Dorchester Suite 2800 Montréal, Québec H3B 1W2 (514) 866-7351 A l'échelle internationale McIntosh Main Lafrentz
CLARKSON, GORDON Comptables Agréés Associés-résidents Montréal - Québec A. Benoit, C.A. C.C. Burpee, C.A. C.W. Bessinger, C.A. T.R. Burpee, C.A. M. Camrond, C.A. H.M. Caron, C.A. L.J. Carrière, C.A. M.G. Chamberland, C.A. J.P. Delisle, C.A. M.M. Domanski, C.A. G. Fréchette, C.A. S.R. Gagné, C.A. R. Gorman, C.A. G. Gougeon, C.A. J.P. Graveline, C.A. A. Lanthier, C.A. R.E. Lévesque, C.A. G. Lussier, C.A. R. Messier, C.A. J.D. Morrison, C.A. R.K. Palmer, C.A. B. Poiré, C.A. W.J. Smith, C.A. O.S. Wells, C.A. Bureaux à St-Jean (I.N.), Halifax, Saint-Jean (N.B.), Ottawa, Montréal, Québec, Scarborough, Tor- onto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Van- couver, Victoria	HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés 276 ouest, St-Jacques suite 800 Montréal H2Y 1N3 845-9253 Bureaux: Montréal Repentigny Iles de la Madeleine KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables Agréés 908 ouest, rue Sherbrooke Suite 1400 288-0908 LALIBERTÉ, LANCÔT, MORIN & ASSOCIÉS affiliés COOPERS & LYBRAND 630, boul. Dorchester ouest Montréal H3B 1W6 (514) 871-9792 LAVALLEE, BÉDARD & CIE Comptables Agréés Pierre Bédard, C.A. Michel Champoux, C.A. 19 ouest, Le Royer — Suite 300 Montréal H2Y 1W4 844-1153 LIPPMAN, PTACK, BENJAMIN, SMALL & COHEN Comptables Agréés Montréal/Toronto 6600 Côte des Neiges MTL, P.Q. H3S 2A9 (514) 341-5511 Membre: Groupe International des Cabinets de Comptables	MACGILLIVRAY & CO. Comptables Agréés 225 ouest, rue Notre-Dame 844-4442 1 Place Ville-Marie 861-8513 635 ouest, boul. Dorchester 861-8361 Deloitte Haskins & Selfritt établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays. PETRIE, RAYMOND & CIE. Proulx, D'Orsonnes & Cie Comptables Agréés 1320 Boul. Graham Suite 100 Montréal, H3P 3C8 Tél: 735-4847 PRICE WATERHOUSE & CIE Comptables Agréés 1200 McGill College Montréal, Québec H3A 2G4 — 878-9050 Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria	VIU, ROBIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés Lucien D. Viu, C.A. Armand H. Viu, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Guillaume M. Chabrier, C.A. Jacques R. Chabrier, C.A. Louis Baril, C.A. Farid A. Chah, C.A. 4926, ave Verdun, Verdun H4G 1N3 554, Blainville Est, Ste-Thérèse H7E 1L4 769-3871 — 435-4601 ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE Comptables Agréés MONTRÉAL - TORONTO Jack E. Zittrer, C.A. Herbert E. Siblin, C.A. Samuel S. Stein, C.A. Boris G. Levine, C.A. Marvin B. Goldsmith, C.A. David A. Stein, C.A. Arnold J. Chabrier, C.A. Steven A. Yaghe, C.A. Morton S. Specter, C.A. Barry A. Trosden, C.A. Gerald A. Stan, C.A. Stanley Wener, C.A. Jeffrey I. Payne, C.A. Morris L. Fogelbaum, C.A. Brian D. Levine, C.A. Norman Goldbaum, C.A. Lawrence M. Chabrier, C.A. Wauplin Broules, C.A. Jack Altman, C.A. Robert H. Zittrer, C.A. Henry Rosenfeld, C.A. 4115 Sherbrooke ouest Westmount, Québec H3Z 1K9 933-1112

L'Estrée et ses surprises

par Jacques Coulon

Si vous êtes amateur de théâtre d'été, de foires agricoles et d'encans campagnards, une petite randonnée en Estrie vous réservera des surprises agréables. Les foires d'Ayer's Cliff, de Brome, de Knowlton, le grand marché du samedi à Sutton sont un heureux dérivatif à la vie citadine. Le Festival de Lennoxville présente cette année sa neuvième saison. Théâtre d'expression anglaise seulement... Il est situé à deux pas des bâtiments de l'université Bishop où il est possible de prendre des repas bon marché à la cafétéria.

Lennoxville n'est qu'à quelques kilomètres au sud de Sherbrooke, arrêtez-vous au Bureau municipal du Tourisme (dans la gare du Canadien National) ou communiquez avec l'Association touristique de l'Estrie (566-7404) où l'on vous donnera tous les renseignements que vous pouvez souhaiter. De Sherbrooke, une agréable randonnée consiste à suivre la route 143 (qui longe en partie la rive sud du lac Massawippi) jusqu'à Stanstead et Rock Island. On découvre en chemin quelques vieux cimetières intéressants pour l'amateur d'histoire locale, et, près du terrain de golf de Stanstead, le monument de Dufferin Heights où sont inscrits les noms des premiers Loyalistes qui colonisèrent la région. Stanstead même est une petite ville-bijou avec ses grandes maisons patriciennes, souvenir d'une époque où la vie mondaine et l'activité économique de ce coin de l'Estrie étaient beaucoup plus dynamiques qu'aujourd'hui. Plus à l'ouest, passé le lac Memphrémagog, non loin de Freighsburg, face aux contreforts du Vermont, on découvre le monument d'Eccles Hill dans une prairie ombragée. C'est là qu'un groupe de volontaires canadiens et de membres de la milice locale repoussèrent les envahisseurs fénians, le 25 mai 1870. Par la suite, le gouvernement fédéral fit élever un petit monument qui, aujourd'hui, est entretenu par un agriculteur du coin.

■ Les théâtres d'été

Théâtre de la Marjolaine, Eastman (297-2862) Comédie musicale jusqu'au 31 août.

Festival de Lennoxville, (Université Bishop). Théâtre en anglais jusqu'au 24 août. On se renseigne à: 567-6153.

The Piggery, North Hatley. Jusqu'au 19 juillet. On se renseigne à: 842-2191.

Théâtre de la Chèvre, Richmond. Jusqu'au 30 août. On se renseigne à: 334-2402.

Théâtre de l'Atelier, Sherbrooke. Jusqu'au 16 août.

■ Les festivals locaux

Festival Orford (Jeunesses musicales du Canada). Musique, concerts classiques, chorales, etc. Jusqu'à la fin août.

Festival du Lac Bowker, Bonsecours, Grande exposition d'artisanat. 31 juillet au 3 août.

Festival de l'amante, Thetford Mines. Du 1er au 10 août.

Festival du lait, Coaticook. Du 8 au 10 août.

Festival des gourmands, Asbestos. Les 22, 23 et 24 août. Programme varié entourant la dégustation de mets typiquement québécois.

Sherbrooke, Magog et Waterloo sont de bons points de départ pour une randonnée rapide dans toute cette vaste région qui s'étend jusqu'à la frontière américaine et dont les paysages, les villes et les villages sont si particuliers. Sherbrooke n'est qu'à environ 25 km de la tête du lac Massawippi (qui est, avec le lac Mégantic, remarquablement peu pollué), mais Magog donne directement sur l'immense lac Memphrémagog, excellent pour la navigation de plaisance bien que sujet à des sautes d'humeur. La pêche n'y est pas toujours aussi bonne que la prétendent les grandes pancartes placées en bordure de la route mais, en revanche, on trouve de belles plages publiques et des terrains de pique-nique à Georgeville et Magog même. De la plage de Magog, l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac n'est qu'à quelques minutes de route. Si le cœur vous en dit, vous pouvez louer un bateau ou faire un mini-croisière à bord de l'Aventure II qui fait quotidiennement des excursions sur le lac. Waterloo, quoique sans originalité, est un bon point de départ pour faire le tour du

lac Brome et partir à la découverte de charmantes petites localités telles que Knowlton, Brome, Glen Sutton, Abercorn, Freighsburg, Stanbridge East, etc. Il y a une plage municipale (petite) à Knowlton et quelques auberges et restaurants offrant une bonne table. Le musée local, qui est administré par la Société historique du lac Brome (fondée en 1897) vaut d'être visité.

Il existe encore un certain nombre de ponts couverts dans les campagnes, curieux vestiges d'une époque révolue où la construction d'un pont communal (couvert, pour protéger le tablier de bois de la pluie et du soleil) était laissée aux soins des petites municipalités ou des fermiers locaux. Ils ne sont pratiquement plus utilisés et les services de la Voirie en ont démolis plusieurs au cours des dernières années. Parfois, on a conservé le vieux pont à côté de l'ouvrage moderne de béton. C'est le cas à Compton et à Cookshire, par exemple.

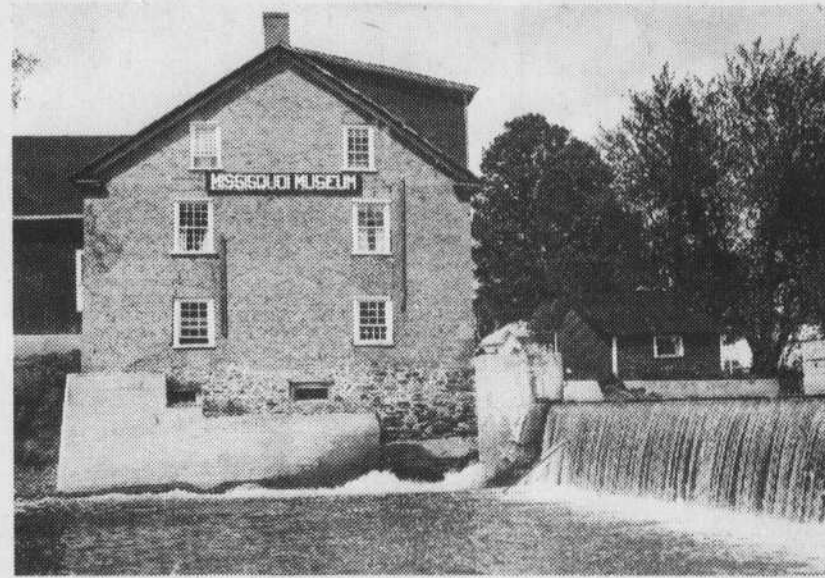
A Stanbridge-Est se trouve un magnifique moulin bâti sur la rivière aux Brochets par Zebulon Cornell, en 1830. La Société d'histoire de Missisquoi en a fait l'acquisition il y a quelques années et l'a transformé en musée régional. Il est ouvert au public jusqu'à la fin d'octobre et l'on y présente une importante collection de documents relatifs à l'établissement des Loyalistes américains dans la région. Au sous-sol, la bibliothèque de la petite «école de rang» est pleine de manuels publiés au siècle dernier. Voir aussi le vieux magasin général Hodge et une importante collection d'anciennes machines agricoles conservées dans un hangar de la Champlain Milk.

A quelques kilomètres de là, plus exactement à Notre-Dame de Stanbridge, se trouve un autre moulin à eau où l'on utilise encore la machinerie d'antan, celui de Bernard Tétreault, construit vers 1840 ou 1842. Meunier et boulanger tout à la fois, Tétreault utilise des meules de pierre pour broyer la farine et prépare de délicieux gâteaux au fromage et au raisins.

Les moulins à eau furent jadis nombreux dans l'Estrie mais, comme les ponts couverts, ils ont disparu avec le temps. On peut cependant en voir encore quelques beaux exemplaires, en particulier le moulin de Freighsburg, construit en 1839, le moulin Legendre de Stanoway, jadis un gros village écossais, et ceux de Mansonville, de Richmond (restauré par un journaliste de *The Gazette*), de Foster et de Huntingville.

Il y a de nombreux antiquaires dans toute cette région, des boutiques où l'on vend de vieilles choses et, fréquemment, des ventes aux enchères où l'on peut dénicher quelque occasion (sans trop y compter). Si vous êtes amateur de meubles, d'objets anciens, allez faire un tour du côté de North Hatley, Sutton, Lennoxville et Stanstead.

North Hatley est une ravissante localité qui s'anime, l'été venu. Un centre d'artisanat actif où l'on trouve deux excellentes auberges où l'on mange généralement bien. La troisième, à Ayer's Cliff, fut détruite par un incendie l'année dernière, mais la salle à manger est à présent rouverte et les menus qu'on y propose très satisfaisants. Les sociétés historiques de North Hatley, Knowlton et Stanstead donnent généralement de bons renseignements sur les choses à voir dans la région et organisent souvent des visites de



Magog et ses vues sur le lac Memphrémagog. La belle église de Stanoway. Le moulin de Stanbridge-Est construit par Zebulon Corbelle en 1830 et maintenant musée national. (Photos Jacques Coulon)

passport

La Hollande à la carte: L'Office national néerlandais du Tourisme fournit à ses visiteurs la Carte culturelle de Hollande qui permet l'obtention gratuite de dépliants et d'itinéraires de même que la participation à des promenades guidées de plus d'une trentaine de villes de cet extraordinaire petit pays. Pour obtenir la Carte il faut s'adresser à l'Office national néerlandais du Tourisme, 1 Dundas Street West, P.O. Box 18, Suite 2108, Toronto, Ontario, M5G 1Z3.

Le Québec au choix: Tours Ajisme du Québec qui gère les Auberges de Jeunesse du Québec propose quatre forfaits très bon marché à Québec cet été à plusieurs dates au choix. Le tour des auberges de Jeunesse en autocar, 10 jours de voyage à \$65; un voyage en canot en suivant les rives du lac Saint-Jean pendant 5 jours tout compris pour \$100. Une excursion de 18 jours en canot-camping sur l'Amikwa-Sipi dans le parc La Vérendrye tout compris à \$555 et enfin un safari-photo à l'île d'Anticosti durant une semaine pour \$899 tout compris

incluant l'avion de Montréal.

À la ferme: Les quelque 160 fermes accréditées par le ministère de l'Agriculture du Québec pour recevoir des visiteurs sont toujours ouvertes pour des séjours intéressants dans tous les coins du Québec à des prix de \$17 par adulte et de \$8,50 par enfant de moins de 12 ans par jour hébergement et repas compris. Certaines de ces fermes proposent des chalets et la plupart permettent le camping semi-sauvage à \$1 par jour. Pour réserver 288-8090.

VOYAGE EN GRÈCE

Avec l'Agence de voyages DARMIS LTÉE, c'est un vrai succès. Nous sommes les meilleurs spécialistes pour un voyage inoubliable en Grèce. Notre expérience se date depuis notre enfance... C'est une réalité. Nous organisons votre voyage selon votre désir et au meilleur prix. Notre bureau d'Athènes DARMIS TRAVEL est à vos côtés pour vous accueillir et vous assister durant toute la période de votre séjour.

Tél.: 849-6555, 849-6777
Nous vous attendons!

Darmis Ltée Agence de voyages

72 Sherbrooke Ouest, Montréal
Détenant d'un permis du Québec

Voyagez bien à prix raisonnable !

EUROPE - CHARTERS - GROUPES: France, Grande-Bretagne, Italie, Espagne, Portugal, Allemagne, Irlande, Israël, Égypte, Maroc.

PARIS-FRANCFORT: \$499.

LONDRES: \$400. (prix de «standby»)

EUROPE (aller simple): Londres \$200,* Paris \$259,* Madrid \$259,*
Tel Aviv \$489,* Athènes \$399,* Rome \$247,*

MEXICO (Avion-auto) \$389.
NEW YORK retour avion \$76.00

Floride (avion) \$189.
(avion-hôtel) \$299.

Air Rail Pass à partir de \$247.

Tous les prix sujets à changement et approbation du gouvernement. *Argent US Permis no. Q-14788840-0435

Pour n'importe quelle destination, appelez-nous pour un bon prix et service.

Euro-American Voyages, 1253 McGill College, suite 744, Montréal, tél.: 878-1085 en tout temps.

VISITEZ L'EUROPE EN... AUTOMOBILE CAMPERS — MINI-BUS



Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes.

Achat — Rachat

Renault — VW — Citroën

Fiat — Simca — Peugeot

Kilométrage illimité,

Assurance internationale

Permis de conduire international, etc.

Réervations billets d'avion pour l'Europe
PARIS à partir de CCF \$502

BILLET D'AVION TOUTES DESTINATIONS

DEPUIS 27 ans au service des voyageurs

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200 ou 861-3906

«Touring Club de France»

DÉTENT

TOUR D'EUROPE GERMANIQUE

Allemagne — Autriche — Suisse

Plus en France:

Champagne — Alsace — Lorraine

UN SEUL DÉPART:

7 au 28 septembre

(Départ garanti)

PRIX TOUT COMPRIS:

Hôtels, repas, autocar, bateau, visites.

Hôtels de toute première classe.

Les meilleurs guides.

VINGT-DEUX ANS D'EXPÉRIENCE ET DE SUCCÈS
"GARANTIE CHANTECLER"

\$1,997⁰⁰ (plus l'avion transatlantique \$569.00 et taxe)

VOYAGES

ANDRÉ MALAVOY INC.

861-2485

1255 Université, suite 1220
MONTREAL
H3B 3W9

Détenteur
d'un permis
du Québec

"QUI DIT VOYAGE DIT MALAVOY"

Les mots pour voyager...

la Librairie Ulysse

La librairie du voyage à Montréal

Le plus grand choix de guides et cartes

1208 St-Denis (Métro Berri)
entre Ste-Catherine et Dorchester

843-7135

Mar. merc. 10 h à 18 h
Jeu. vend. 10 h à 21 h
Sam. 10 h à 17 h

Deux tours très spéciaux

GRANDE BRETAGNE

4 au 21 septembre

Circuit de 13 jours en autocar de luxe à travers l'Angleterre et l'Écosse, suivi de 3 jours à Londres.

\$1,963.00 (Plus avion transatlantique \$528.00 et taxe)

SICILE/ITALIE DU SUD

11 au 27 septembre

Circuit de 13 jours en autocar de luxe à travers la merveilleuse Sicile et l'Italie du Sud, suivi de 2 jours à Rome.

\$1,462.00 (Plus avion transatlantique \$746.00 plus taxe)

Détenteur
d'un permis
du Québec



LES TOURS CHANTECLER inc.

Voyez votre agent de voyages

VOTRE SEJOUR MOINS CHER EN EUROPE

Pour vos vacances en EUROPE ou pour vos voyages d'affaires choisissez la solution la plus économique qui est

"L'AUTOMOBILE"

D'autant qu'en réservant auprès de votre Agence de voyage avant votre départ et en demandant les Plans spéciaux

AIR FRANCE — EUROP AUTO

vous bénéficiez d'un tarif préférentiel

EUROP AUTO Distributeur EXCLUSIF



Plan achat rachat
21 jrs à 6 mois



Plan achat rachat 21
jrs à 6 mois



Location court terme



Aussi "Renault" — "Citroën" — "V.W."

Partez à la découverte de la République Populaire de

CHINE

Voyages accompagnés au départ de Montréal. Guides de langue française.

4 au 29 septembre: avec le JAPON

Vancouver - Hong-Kong

CANTON - PÉKIN - SHANGHAI

NANKIN - SOOCHOW - HANGCHOW

Kyoto - Hakone - Tokyo

Prix par personne: \$4496. can.

Tous frais principaux et billet d'avion compris.

28 octobre au 21 novembre

Vancouver - Hong-Kong

PÉKIN - SHANGHAI - SOOCHOW -

KWEILIN - NANNING - CANTON

Prix par personne: \$4299 can.

Tous frais principaux et billet d'avion compris.

terratours

Détenteur d'un
permis du Québec.

CPA Air

Voyez votre agent de voyages

Légère baisse du taux d'escompte

Seule la BdeM réduit son taux privilégié à 13%

par Michel Nadeau

Les taux d'intérêt ont reculé hier d'un autre cran avec la baisse de 10,49% à 10,44% du taux d'escompte de la Banque du Canada alors qu'une grande institution bancaire annonçait une réduction de son taux préférentiel de 13 1/4% à 13%. Il est probable que les autres banques emboîtent le pas et suivent le mouvement à la baisse du loyer de l'argent.

La diminution du rendement à venir des placements en dollars canadiens a affaibli le dollar qui a perdu 13/100 cents et s'échangeait hier à

87,15 cents américains. Aux États-Unis, le taux préférentiel des banques demeure à 11,50% depuis la fin du mois dernier.

Le taux d'escompte de la Banque du Canada est un indicateur économique qu'utilisent les autorités monétaires pour révéler aux institutions financières l'orientation qu'elles veulent donner à l'ensemble des taux d'intérêt. Le taux préférentiel est le taux réclamé par les banques à leurs meilleurs clients; habituellement, les entreprises paient 1% ou 2% en sus du taux préférentiel.

Depuis le mois de mars dernier, le taux d'escompte de la Banque du Canada est fixé automatiquement à 1/4 de 1% au-dessus du rendement offert sur les bons du Trésor vendus chaque semaine par le gouvernement canadien. Cette semaine, les bons du Trésor ont trouvé preneur à 10,19% lors de l'adjudication hebdomadaire.

Au début du mois de juin, le taux d'escompte reculait de 11,81 à 10,67% au cours de deux séances. Les banques décident alors de ramener de 13 1/4 à 13 1/4 leur taux préférentiel.

Au cours des trois dernières semaines, le taux de base de la banque centrale a fondu de 10,67% à 10,44%, une diminution de 0,23%. Les banques n'ont pas bronché à l'exception de la Banque de Montréal qui annonçait hier après-midi que son taux préférentiel serait de 13% à compter de lundi.

Il a été impossible de connaître les intentions de la Banque Nationale en cette matière.

De l'avis de certains analystes, les banques retardent à baisser leur taux en raison du coût élevé des fonds qu'elles

obtiennent sur le marché monétaire à court terme.

Un observateur faisait remarquer hier qu'au 26 juin dernier, les banques devaient toujours verser 12 1/4% pour obtenir des fonds pour une période de 30 jours. Aujourd'hui, ces mêmes crédits coûtent seulement 11 1/4%. Donc, il est probable que les banques réagissent au signal du taux d'escompte en baisse.

Le taux préférentiel canadien glisse ainsi à 1 1/4% au-dessus du taux similaire aux USA. Cet écart pourrait inciter certains investisseurs à demeurer aux États-Unis avec

leurs devises, ce qui réduira la demande de dollars canadiens et affaiblira le cours de celui-ci. C'est ce qui s'est effectivement passé hier. Si la chose est négative pour les touristes et les exportateurs, un dollar faible sert beaucoup les intérêts des firmes québécoises et canadiennes qui tentent de vendre leurs produits à l'étranger. A un niveau de 90 cents américains pour un dollar, plusieurs articles fabriqués au Canada deviennent plus vulnérables sur les marchés extérieurs.

Pour sa part, le gouvernement québécois s'en est bien

tiré mercredi avec la vente hebdomadaire de \$20 millions de bons du Trésor québécois. Le rendement a fléchi fortement passant de 10,728% à 10,428%, une chute de trente points. Ces titres sont offerts pour une durée de trois mois. Ainsi Québec a emprunté en bas du taux d'escompte de la Banque du Canada.

Pour les petits épargnants ou emprunteurs, il faudra attendre la décision des banques sur les taux affichés pour les dépôts garantis ou les hypothèques. Depuis plusieurs semaines, l'ensemble de ces taux n'a pas beaucoup bougé. Présentement, la structure des taux sur les placements garantis est la suivante. Le très court terme (un ou deux mois) rapporte jusqu'à 11 1/2% en certains endroits puis les rendements décroissent jusqu'à un an où les taux offerts tournent autour de 10 1/2%. Par la suite, ils remontent pour toucher 11 1/4% pour les placements d'une durée de cinq ans avec un taux d'intérêt versé annuellement. Les obligations municipales sont disponibles à 12% peu importe la durée.

Pour les emprunteurs, il suffit de magasiner un peu pour trouver des hypothèques à 12 1/2% (un an) ou encore 12 3/4% (de trois à cinq ans). Mais là encore, l'acheteur d'une future maison pourra vraisemblablement profiter de taux légèrement moindres au cours des prochaines semaines.

En ce qui a trait au compte d'épargne, les taux payés demeurent autour de 9 1/4% à 10%.

La consommation de pétrole baissera de 5% (OCDE)

PARIS (AFP) — La consommation de pétrole pourrait baisser de 5% cette année par rapport à 1979 dans les pays industriels, a estimé hier l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Les 24 pays de l'OCDE consommeraient 39,5 millions de barils-jour, contre 41,6 mb-j, indique une étude sur les perspectives économiques.

Cette baisse de la demande est attribuée par l'OCDE au ralentissement de la croissance économique, aux efforts d'économie pronés par l'Agence internationale de l'énergie, et au fléchissement prévu des stocks qui atteignent actuellement des niveaux «exceptionnellement élevés».

Pour les 21 membres de l'Agence internationale de l'énergie (les principaux pays industriels moins la France), les stocks de pétrole au 1er avril se situaient à 420 millions de tonnes, soit 2,9 milliards de barils.

Les importations nettes de pétrole des 24 pays de l'OCDE diminueraient d'environ trois millions de barils-jour en 1980 par rapport à 1979, soit 11%, avec 24,3 mb-j contre 27,4 mb-j, estime également l'étude de l'OCDE.

L'effort le plus sensible de réduction des importations de pétrole serait consenti par les États-Unis (de 8,5 à 7,3 mb-j) tan-

dis que le Japon importerait 5,3 mb-j contre 5,6 mb-j, la RFA 2,8 mb-j contre 3,1 mb-j, la France 2,4 mb-j contre 2,6 mb-j, le Royaume-Uni zéro contre 0,4 mb-j.

Selon l'OCDE, deux pays resteraient au même niveau d'importations qu'en 1979: l'Italie (2 mb-j) et le Canada (0,1 mb-j). D'autre part, l'OCDE prévoit que la production de pétrole des 24 pays de l'OCDE progresserait cette année de 3,35%, soit de 14,9 à 15,4 mb-j.

Dans ses prévisions, l'organisation internationale table sur une production de pétrole en baisse de près de 14% pour les pays de l'OPEP cette année: 27,9 mb-j contre 31,6 mb-j en 1979. Les exportations de l'OPEP reviendraient de 28,3 à 24,3 mb-j.

Enfin, la facture pétrolière des pays de l'OCDE devrait être deux fois plus forte cette année qu'en 1978 avec \$290 milliards contre \$140, en se basant sur des importations inférieures de 2 mb-j, soit 25 contre 27 mb-j.

Sur le plan des prévisions économiques, les États-Unis connaîtront au premier semestre 1981 une période de croissance zéro succédant à un an de recul du produit national brut (-1% en 1979), indique l'OCDE dans son rapport sur les perspectives économiques.

Les facteurs néfastes à la croissance, estime l'OCDE, sont l'o-

rientation déflationniste de la politique budgétaire, la répercussion continue des hausses du prix du pétrole — particulièrement importante aux USA puisque la libération des prix intérieurs aura son plein effet dans les douze mois à venir — ainsi que la rigueur des conditions monétaires.

C'est probablement sur la construction résidentielle et la consommation privée que le freinage sera le plus vigoureux, estime l'OCDE. Ainsi il est «peu probable» que le nombre (en taux annuel) des mises en chantier de logement remonte au-dessus du million avant le 4ème trimestre 1980.

En matière de consommation privée, les incertitudes de prévisions sont «considérables»: il semble que le revenu des ménages pourrait augmenter de près de 10% au cours des 12 mois se terminant au 1er semestre 1981. Par ailleurs, la pression exercée par le taux d'intérêt sur les prix devrait s'atténuer mais les prix de gros de l'énergie augmentent d'un quart sur la période de prévision: au total, l'indice de prix implicite de la consommation devrait augmenter d'environ 10% sur la période, prévoit l'OCDE.

Le fléchissement attendu de l'investissement des entreprises pourrait être «moins prononcé qu'on peut le penser».

À Vancouver, une maison vaut deux fois plus qu'à Montréal

par François Barbeau

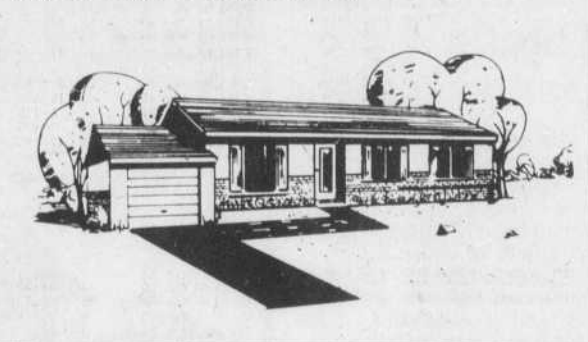
Depuis l'automne dernier, le prix des maisons unifamiliales a augmenté dans la région de Montréal, plus ou moins selon les quartiers et les types de maison, mais c'est encore à Vancouver et à Calgary qu'on trouve les maisons les plus chères.

Une analyse de la maison de courtoisier en immeubles Trust Royal, publiée à tous les quatre mois, indique que c'est dans le quartier montréalais de Mont-Royal que la hausse des prix a été la plus importante, atteignant 18,8% d'octobre dernier jusqu'à juin de cette année.

Cette hausse de 18,8% a été enregistrée pour maison unifamiliale de quatre chambres à coucher situées à l'étage, vieille de cinq à huit ans, avec garage pour deux voitures, et dont le prix avait été établi à \$117,000 en octobre. En février, cette maison était évaluée à \$123,000 et à \$139,000 en juin. Les taxes étaient de \$2,200.

Une maison semblable dans le quartier de Korrissdale, à

Première maison



Vancouver valait \$185,000 en octobre, \$220,000 en février et \$250,000 en juin, une hausse de 35,1%. Les taxes dans cette municipalité étaient de \$2,250. Une maison plus modeste, de type bungalow, avec trois chambres à coucher, vieille de cinq à huit ans, avec un garage pour une voiture seulement, vaut \$160,000 à Korrissdale, et \$68,000 à Saint-Lambert.

A Saint-Lambert, la valeur de cette maison a augmenté de 17,2% depuis les derniers

mois, tandis qu'à Korrissdale, cette maison a augmenté de 31,1%.

Une liste des prix de telles maisons de type bungalow dressée par le Trust Royal indique que c'est dans l'Ouest du pays que l'on trouve les maisons les plus coûteuses et la ville de Saint-Lambert n'arrive qu'en 35e position dans cette liste, suivie en 45e position par Longueuil, où une maison de ce type est évaluée à \$65,000. La même maison

vaut \$34,000 à Shawinigan Sud, où le prix des maisons a diminué de 8,1% en huit mois.

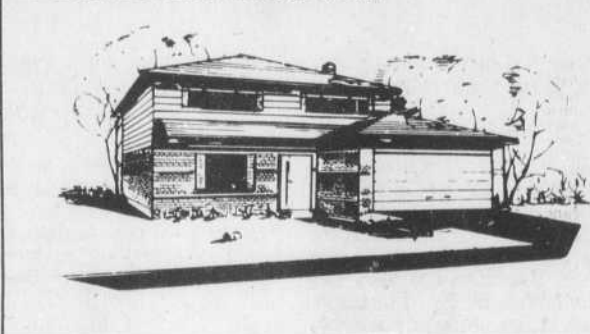
Les prix des maisons ont aussi diminué de 5,4% à Trois-Rivières, tandis qu'ils augmentaient dans toutes les autres villes du Québec.

A Beaufort, en périphérie ouest de Montréal, le prix des maisons a augmenté de 17,8%, et un bungalow qui valait \$45,000 en octobre en valait \$53,000 le mois dernier. Pour cette maison à Beaufort, les taxes étaient de \$1,075 par an. Le prix des bungalows a également augmenté à Pierrefonds, d'un peu plus de 11%, et de près de 11% à Brossard.

Les prix des maisons plus spacieuses, de quatre chambres à coucher, a considérablement augmenté, de 15% à Beaufort, de 13% à Pointe-Claire et de 10% à Longueuil. Les prix n'ont diminué depuis octobre que dans trois municipalités de la province, Sorel, diminution de 3,1%, Trois-Rivières (4,9%) et Shawinigan-Sud (5,2%).

Dans la région de Québec, on a constaté une efferves-

Deuxième maison



cence des prix à Charlebourg, où la valeur des bungalows a augmenté de 5%, et celle des maisons à quatre chambres à coucher de 4,9%.

Au Canada, les prix ont augmenté en général de 5% dans la plupart des grandes villes. Cette analyse des prix des maisons, effectuée à tous les quatre mois par le Trust Royal, est réalisée à partir des données recueillies par 164 bureaux répartis dans les villes les plus importantes.

En Ontario, les prix des bungalows n'ont pas tellement évolué depuis l'automne dernier, la hausse la plus importante ayant été enregistrée dans Toronto Centre. Dans ce quartier, une maison valant \$91,700 en octobre 1979 valait \$98,000 en juin, une hausse de 6,9%.

À Windsor et à Cornwall, les

prix des maisons ont respectivement diminué de 7,2% et de 5,3%, toujours dans la catégorie bungalow.

Les prix des maisons de quatre chambres à coucher ont par contre augmenté plus rapidement, de 13,7% à Oakville, de 11,7% à Waterloo. À Windsor, par contre, une maison de ce type a perdu 7% de sa valeur depuis les huit derniers mois.

À titre d'exemple, une maison de \$148,000 à Toronto Centre en octobre valait \$152,000 en février de cette année et \$157,000 le mois dernier.

Dans l'Ouest, les valeurs des maisons sont encore plus élevées. Un bungalow qui valait \$105,000 en octobre à Calgary en valait \$114,000 le mois dernier, une hausse de 8,6%. Dans le même quartier, une maison un peu plus grande, d'une valeur en octobre de \$180,000, avait gagné en huit mois 11,1%, et valait \$200,000 le mois dernier.

Une étude préparée par l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec sur l'accessibilité de la maison unifamiliale aux familles à revenus moyens montre bien que les acheteurs de ces maisons doivent consacrer une part plus importante de leurs revenus au remboursement de capital et intérêts et en vient à la conclusion que la maison unifamiliale est de moins en moins accessible aux familles à revenus moyens.

Ford réduit son dividende de 60 cents

DETROIT (AP) — Ebranlée par de lourdes pertes sur son marché nord-américain, la compagnie Ford a annoncé qu'elle réduisait son dividende du troisième trimestre à \$0,30 l'action en comparaison de \$1 qu'elle avait versé

au trimestre précédent.

Cette déclaration du deuxième grand de l'automobile vient à la suite des pires pertes des 77 ans d'histoire de cette compagnie. Ford a épongé une perte de \$164 millions lors du premier trimestre, et l'on

craint que les pertes du second trimestre seront encore plus grandes.

La compagnie Ford a versé un dividende de \$1 à ses actionnaires à chaque trimestre depuis 1979.

Le président du conseil

d'administration, M. Philip Caldwell, a expliqué que cette réduction, appliquée en même temps que plusieurs autres mesures d'économie, «permettrait à Ford de poursuivre la mise au point et la commercialisation de produits concurrentiels».

Ford a déjà annoncé son intention de réduire de \$1,5 milliard ses frais annuels d'exploitation et de couper ses dépenses de \$2,5 milliards d'ici 1984.

Le dividende de \$0,30 sera payé le deux septembre aux détenteurs d'actions au 1er août.

À Oakville, en Ontario, Ford Canada a annoncé de son côté qu'elle venait d'accorder pour plus de \$100 millions de contrats de pièces pour des modèles qui seront des cet automne sur les lignes de montage au Canada et aux États-Unis.

Il s'agit de pièces pour les voitures de type Lynx et Escort dont la production débutera le mois prochain.

Jannock achète Westeel-Rosco

La société de gestion torontoise Jannock Limited offrira \$42,50 pour chacune des actions de la firme Westeel-Rosco dans le but de compléter l'acquisition de cette entreprise dont elle détient déjà 76,6% des actions. L'offre est conditionnelle à son acceptation par les détenteurs de 90% des actions.

Il est probable que la transaction se réalise car les titres de Westeel-Rosco, un important fabricant canadien de produits en acier, s'échangeant à la Bourse autour de \$24 après avoir touché un sommet

de \$25,50 au cours des derniers mois.

C'est au mois d'avril 1978 que Jannock faisait l'acquisition du contrôle de Westeel-Rosco qu'elle voulait fusionner avec deux filiales intéressées dans la fabrication de tubes en acier: Sonco Steel Tube et Jannock Tube. On présente alors une offre de \$21,75 aux actionnaires minoritaires. Certains d'entre eux rejettent cette proposition et tentent d'obtenir une injonction pour arrêter l'offre qui ne fut jamais complétée.

Aujourd'hui Jannock re-

vient avec son projet en offrant cette fois un montant plus alléchant.

Jannock possède des filiales dans le domaine du sucre (Atlantic Sugar) de la briquetterie (Canada Brick), des enseignes lumineuses (Allanson) et de l'acier.

Ses ventes dépassent le demi milliard de dollars.

Le président du conseil d'administration, M. G.E. Mara, est le seul actionnaire d'importance avec près de 11% des titres.

Chute du dollar et recul de l'or

Le dollar a clôturé en net repli hier sur le marché londonien des changes, bien qu'il ait encore bénéficié de quelques interventions de banques centrales. Celles-ci n'ont toutefois pas été importantes.

Les affaires étant calmes, les banques centrales n'ont pas estimé nécessaire, semblait-il, d'agir vigoureusement.

L'or n'a cependant pu maintenir un petit raffermissement initial. Il clôtura en repli de trois dollars, à \$660,5 l'once, à l'issue d'une journée très calme également.

Le dollar termine à 1,7380 mark contre 1,7410, 4,0370 francs français contre 4,0410, 1,5970 franc suisse contre 1,5950 et 216,9 yens contre 218,15. Le franc suisse a été relativement faible.

La livre est remontée de \$2,3730 à \$2,3755 et de 3,7875 à 3,795 francs suisses, mais a baissé de 4,135 à 4,13 marks et de 151,8 à 151,5 yens. Elle clôtura inchangée face au franc français.

A New York, le dollar a été dans l'ensemble soutenu tandis que l'or a subi d'étroites fluctuations, clôturant en légère reprise par rapport à la veille.

La devise américaine a été changée en clôture à 1,7378 mark contre 1,7389 mercredi, à 1,5935 franc suisse contre 1,5910 et à 4,0360 francs français contre 4,0355.

L'or a clôturé à \$668 l'once contre \$661 à l'ouverture et \$662 la veille en fin de journée.

ÉLECTIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UNION RÉGIONALE DE MONTRÉAL DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS



Guy Bernier



Gérard Chabot



Gérard Grégoire



Gilles Lemelin



Gilles Rivard



Yvon Roberge



Roger Comeau

L'Union régionale de Montréal des Caisse populaires Desjardins annonce la composition de son comité exécutif pour l'année en cours d'exercice. De gauche à droite, messieurs Guy Bernier, président, Gérard Chabot, Gérard Grégoire, Gilles Lemelin, Gilles Rivard, Yvon Roberge et Roger Comeau.

Chez Bell faites marcher... vos pieds

«Désolé mais nous ne vendons pas ces appareils par téléphone. Je ne puis vous communiquer d'informations par téléphone sur les répondeurs automatiques.»

Ces paroles tombent curieusement de la bouche d'un employé de la compagnie Bell Canada. Depuis plusieurs années, l'entreprise incite sa clientèle «à faire marcher ses doigts» en utilisant les services téléphoniques pour effectuer ses achats.

De plus, la compagnie a une importante filiale, Téléforce, qui enseigne aux entreprises comment utiliser la puissance du téléphone comme instrument de vente. Il semble que cette recette ne soit pas valable pour les propres produits de la compagnie.

Le client a beau insister pour savoir le prix ou encore certaines spécificités de l'appareil qu'il désire. Rien à faire. La proposée est inflexible. «Vous devez vous adresser à l'une de nos Téléboutiques.» Le gérant sera tout aussi avare d'information.

Méduisé par cette attitude, le client se résigne: —Pourrais-je avoir le numéro de téléphone de la Téléboutique.

—Désolé mais nos Téléboutiques n'ont pas le téléphone...

M.N.

DON DE SANG, DON DE VIE

Alfred Dallaire INC. SALONS FUNÉRAIRES

NOMINATION



Jacques Deniger

Le président du Conseil et président de Alfred Dallaire Inc., monsieur Paul-Émile Legaré, est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Jacques Deniger à titre de directeur du Service des relations publiques et de communications de la compagnie.

Avant fait carrière dans les milieux financiers de Montréal, notamment au siège social de la Banque Provinciale du Canada, durant de nombreuses années, monsieur Deniger possède une vaste expérience des affaires qui contribuera largement au programme de développement de l'entreprise.

Laval, le 2 juin 1980

Quand les anges n'ont pas d'ailes

par Nathalie Petrowski

Dans l'entrée du vieux Centaur sur la rue Saint-François Xavier, on a posé une grosse affiche sur laquelle le mot *Angel* a été écrit avec nonchalance au rouge à lèvres. Près du guichet du théâtre, tous les membres du personnel portent des tee-shirts avec la même inscription. Au journal, l'attaché de presse du Centaur a placé au moins quatre appels pour s'assurer qu'il y aurait un critique, aussi francophone soit-il, pour assister à la première de ce qui promettrait d'être le spectacle total de l'été. Pas besoin d'être fort en logique pour comprendre que le Centaur mise énormément sur le bouche à oreille et sur le marketing pour distiller le succès de cette mise en scène, musicale, anglophone et inédite.

Malheureusement le Centaur mise trop haut car le décalage entre la promesse et la livraison se solde sur une belle déception. S'inspirant de la vie et du drame de Marilyn Monroe (sans toutefois jamais mentionner son véritable nom) les auteurs David Rimmer et Edward Knoll n'ont pas la tête au théâtre. On a plutôt l'impression qu'ils ont écrit ensemble quelques jolies chansons, et décidé à la dernière minute de trouver un prétexte pour mettre au monde les dites

chansons. Le prétexte du théâtre l'emporta sur le prétexte du disque et les deux improvisèrent un semblant d'intrigue en se basant sur un référent culturel loué.

Dès les premiers instants de la représentation alors qu'Angel nous chante sa passion de Hollywood et des vedettes, on se demande le but et l'intérêt d'une telle démonstration. Pourquoi parler de Marilyn alors qu'elle est morte voilà bientôt vingt ans? Pourquoi parler de Marilyn à Montréal en 1980, pourquoi ne pas parler de Madeleine de Vercheres, d'Aurore l'enfant martyr, de Madame Bronfman, d'Anne Murray ou de Michèle Richard? Dans le communiqué envoyé aux médias, il est expliqué qu'Angel «exploire le rêve intérieur d'une jeune femme et les fantasmes d'une nation». On se demande immédiatement mais de quelle nation s'agit-il: la nation américaine, nord-américaine, canadienne? Les auteurs, amoureux de Marilyn et amoureux du phénomène qui connaît présentement un regain d'intérêt dans la vague rétro, ne se sont pas posé la question. En fait, c'est tout juste si les auteurs savent poser une question de quel ordre que ce soit. La solitude de la femme-objet, la postérité qui se paye à prix fort, la difficulté d'être un icône de la culture de masse, tous ces thèmes-là ne sont qu'effleurés. Les questions de

cohérence dramatique, de plausibilité chronologique sont laissées pour compte tout comme la substance d'un texte des plus chétifs et la consistance de personnages de carton. Mais les auteurs-musiciens d'Angel ne s'attardent pas à ce genre de balivernes. Défilant le conventionnel, ils mêlent musique, théâtre et mouvement et mêlent aussi les époques, les âges et les courants. Dans une scène, Angel a vingt ans, dans la suivante, elle est retombée en enfance. Dans une scène, elle porte des bermudas des années 40 dans la suivante elle se prend pour une Janis Joplin du Ramada Inn. Certes les chansons sont mélodieuses, certes la chanteuse-comédienne Karen Young, a une voix superbe, pure et cristalline mais ses trois partenaires chantent faux et les textes des chansons sonnent creux. Quant aux danseurs du chorégraphe Peter George qui viennent s'épauler sur scène lorsque l'action menace de se corser, ils ressemblent souvent à quatre poireaux perdus dans la soupe et essayent péniblement de ne pas couler.

À travers le prisme du multidisciplinaire, Angel tente de nous convaincre que Broadway est possible sur la rue Saint-François Xavier à Montréal. Mais faute de moyens, d'idées originales et de compétences, Angel nous prouve seulement qu'il arrive parfois à certaines grandes métropoles de donner dans le provincial.

LA BOITE À ÉCHOS

Le service de l'animation du Musée d'art contemporain avise sa clientèle que le spectacle de marionnettes que devait présenter Educanima, le dimanche 13 juillet à 14 h a été annulé.

Le septième Festival québécois de théâtre pour enfants — 26 représentations par 13 troupes — aura lieu cette année du 22 au 28 août, au Parc Lafontaine. (On s'informe à (514) 526-5967).

Ces troupes se produisent pour la plupart en tournée d'ici là, sur divers points de l'île de Montréal ou dans les régions. Elles ont pour noms: La Belle, Le Parminou, La Grosse Valise, La Rubrique, le Théâtre de la Riposte, etc.

Le dernier bulletin de l'Association Québécoise du Jeune Théâtre (952, rue Cherrier, Montréal) signale qu'en 10 ans, on a vu quadrupler les troupes jouant du théâtre pour enfants. L'AQJT annonce aussi que les prochaines Rencontres internationales de théâtre pour l'enfance et la jeunesse se tiendront à Lyon en 1981.

À Sainte-Agathe-des-Monts se déroulera, du 1er au 10 août, un festival dont le thème est «Le Nord en Fête». On centrera les manifestations sur deux pôles: l'environnement et la «chansonnerie». Dotée d'un sigle distinctif, l'organisation de ce festival a confié la responsabilité de l'information à Mme Nicole Saint-Pierre-Charbonneau: (819) 326-4667.

Le Festival de Bromont Inc. vient de faire savoir que le pianiste André Gagnon donnera un concert avec ses neuf musiciens, le 16 août. Les 17 et 18 août en l'église Saint-François Xavier de Bromont, l'Orchestre de Chambre de McGill accompagnera Maureen Forrester (17) et, le lendemain, le flûtiste Jean-Pierre Rampal. On signale que la même ville accueillera, du 22

au 24 août la quatrième Exposition d'antiquités de Bromont.

Des artistes de la région de Charlevoix présentent un «Panorama 80» chaque jour au Centre d'Art de Baie Saint-Paul, qui dispense aussi des cours de sérigraphie, de poterie de tissage et de photographie. Baie Saint-Paul sera l'hôte, les 9, 10 et 11 août, d'un colloque sur l'Art populaire, grâce à une initiative du Centre d'Art régional de Baie Saint-Paul, aidé du Conseil des Arts du Canada (Programme Exploration).

La télévision de CBC met à l'affiche, à compter du 13 juillet (mercredi 21 h) une série de sept télémissions sur la vie du roi Edward, celui qui abdiqua pour épouser Wallis Simpson. Inspirée de la biographie publiée par Frances Donaldson, la série couvre les années 1928 à 1936, année où le couple choisit de s'exiler en France.

Le samedi, 19 juillet, à la même chaîne (21h) on peut voir et entendre *La Bohème*, de Puccini, telle que présentée au Centre National des Arts (Ottawa) sous la direction de Mario Bernardi. Tienent les rôles-titres: Diana Soviero, Neil Shicoff, Maria Pellegrini, Allan Monk, Ara Berberian et Gary Relyea.

Le quatrième des récitals d'orgue à l'Oratoire Saint-Joseph (16 juillet, 20 h 30) sera donné par Raymond Perrin, de Trois-Rivières. L'organiste y exécutera des œuvres de Franck, Alain, Bach et Roger.

Les concerts populaires d'été, qui en sont à leur quatrième saison, sont donnés tous les mercredis (jusqu'au 6 août) à l'aréna Maurice-Richard. Il s'agit d'une initiative de la ville de Montréal, avec l'aide des produits alimentaires Kraft. L'Orchestre Symphonique de Montréal y joue des œuvres populaires du répertoire classique.

Le Festival de Québec bat son plein

par Hélène de Billy

QUÉBEC — Le Festival d'été de Québec nous avait habitués à une fête principalement axée sur les spectacles de rue et les concerts en plein air. Cette année, la formule a quelque peu évolué avec l'aménagement de trois boîtes permanentes qui offrent tous les soirs un programme riche et diversifié.

Rue Petit Champlain, dans le Théâtre du même nom, Anna Prucnal donne, depuis le 8 juillet, un spectacle de chansons et de théâtre intitulé *Rêve d'ouest-Rêve d'est*. Avec une fureur de chanter et une urgence de vivre, elle retrace un peu cet itinéraire qui l'a conduite de Varsovie à Paris. Venue en France il y a dix ans, cette comédienne et chanteuse professionnelle se raconte aujourd'hui à travers un répertoire qui passe par Brecht et la chanson française, par le grand opéra et les mélodies polonaises. Une démarche un peu ambiguë mais qui s'éclaire parfois au détour d'une chanson.

Toujours au Théâtre du Petit Champlain, Richard Martin reprend, à compter d'aujourd'hui *La Méthode* de Léo Ferré, un spectacle qu'il avait déjà produit au Théâtre du Vieux-Québec aux pre-



À Québec, les festivaliers ont droit à des manifestations en plein air mais aussi à des spectacles plus conventionnels dans trois salles spécialement aménagées pour le Festival. (Photo Claude Huot)

miers jours du Festival d'été. Richard Martin possède, à Marseille, une compagnie de théâtre, le Théâtre Axel Tovrosky. Un jour, alors qu'il montait une création dont l'introduction demandait une certaine violence dans le ver-

be, il a fait appel à son ami Léo Ferré. Celui-ci a répondu par un texte complet *La Méthode*, qui est une sorte de monologue coupé en une série d'articles qui sont des commandements d'imaginaire et des propositions poétiques et politiques. Un événement théâtral que Richard Martin a mis en scène et qu'il interprète accompagné de quatre musiciens.

En inscrivant «Casse-tête» du Mime Omnibus au programme de son Centre de

théâtre d'essai au TVQ, les organisateurs du Festival ont eu la main heureuse. Car la production y a non seulement connu un grand succès mais elle a aussi l'avantage d'offrir une interprétation tout à fait originale de l'art du mime de la part d'une troupe dont ce n'est pas la première apparition au Festival et que d'aucuns souhaiteraient revoir. Depuis hier soir au même endroit, une production suisse a pris la relève. *Solange et Marguerite* de Jean-Pierre

Gos est une pièce pour deux femmes paralysées et une porte. Le spectacle, présenté par le Théâtre des Osse est annoncé comme une lutte de pouvoir tragique, dérisoire sur le ton de l'humour.

La troisième salle de spectacles du Festival est dédiée au jazz. Face à la Porte Kent, l'Après-onze a déjà accueilli l'Anachronic Jazz Band de France et le Jim Galloway Quartet de Toronto. Un groupe québécois, le Daniel Lessard Quartette, prend aujourd'hui l'affiche jusqu'à la fin des festivités.

Les concerts de musique classique, par ailleurs, n'empruntent pas un seul lieu mais plusieurs. Parmi ceux-ci mentionnons les quelques églises du Vieux-Québec et la cour du séminaire. C'est d'ailleurs à ce dernier endroit que sont présentés les meilleurs morceaux de cette programmation. À la soirée médiévale d'hier succède ce soir un concert Verdi, une production du Festival d'été de Québec. On pourra y entendre, entre autres, des extraits des opéras *La Traviata* et *Rigoletto*. Samedi, l'ensemble vocal Arts-Québec jouera le Requiem de Mozart.

À trois jours de la fin des réjouissances, le Festival d'été n'a pas ralenti le rythme de ses activités. Au contraire, les salles de concert sont plus achalandées que jamais et, sur la place publique jazz, folklore, animation et théâtre pour enfants continuent d'attirer un public nombreux.

Organiste coréenne de grand talent à l'Oratoire

par Gilles Potvin

De la Corée du Sud nous sont venus d'excellents violonistes comme Kyung-Wha Chung et Dong-Suk Kang mais l'on ignorait que ce pays, dont la vie musicale est très active, possède aussi des organistes de la trempe de Yang-Hee Yun qui donnait mercredi le troisième récital de la série d'été à l'Oratoire St-Joseph. De mémoire d'homme, c'était la première fois qu'un organiste d'Orient se faisait entendre ici.

De formation surtout américaine, Mme Yun a été professeur et organiste de concert après avoir terminé ses études à Chicago. En 1978, elle devenait titulaire d'un instrument géant installé au nouveau Centre culturel Séjong de Séoul, construit par le facteur allemand Karl Schuke et qui comprend six claviers et 98 jeux.

Cette frêle jeune femme a donc l'habitude des grands instruments et l'a démontré par sa maîtrise du von Becke-rath montrealais, particulièrement dans la seconde moitié de son programme consacré à l'école française. Dans la première partie, où figuraient des extraits du Gloria de Nicolas de Grigny, l'Andante en fa majeur de Mozart et des pages de J.S. Bach, une certaine nervosité chez l'interprète s'est traduite par des passages parfois confus ou affichant une certaine instabilité rythmique. Mais le choral *O Mensch bewein' dein Sünde gross* a été détaillé avec sobriété et un phrasé très expressif. Dans la célèbre Fantaisie et fugue en sol mineur, la jeune organiste a donné la pleine mesure de ses possibilités en dépit d'une défaillance de l'instrument, laquelle fut corrigée durant l'entracte.

Dans la seconde moitié, la virtuose comme l'interprète se sont affirmées sans conteste dans le *Prélude, Fugue et Variation* de Franck et le *Prélude et fugue en si majeur* de Marcel Dupré, où la réorganisation somptueuse n'était jamais un obstacle à la clarté. L'organiste a fait connaître une très belle Pastorale de Jean Roger-Ducasse, un élève de Fauré dont l'oeuvre gagnerait certes à être davantage connu car elle est pleine d'idées intéressantes et riche d'harmonie.

De Louis Vierne, l'organiste a joué, en fin de programme, deux des *Pièces de fantaisie*, un *Improvvisato* aérien et léger, ainsi que l'imposant *Carillon de Westminster*, dont elle a magnifiquement établi le long crescendo pour en arriver avec brio à l'éloquente et puissante conclusion, mettant en oeuvre toutes les ressources de son instrument.

Yang-Hee Yun s'est affirmée comme une exécutante de grand talent et une musicienne accomplie dont le retour parmi nous serait hautement apprécié.

GRAND PRIX DE LA MISE EN SCÈNE 18ANS adultes
FESTIVAL DE CANNES
"AFFREUX SALES ET MÉCHANTS"
un film de ETTORE SCOLA
Nous nous sommes tant aimés!
Un film de ETTORE SCOLA
AIMES: Sam: 7:15 - Sam: 7:15 - Dim: 2:45 - 7:15
AFFREUX: Sam: 9:30 - Sam: 5:00 - 9:30 - 35 MILTON/842-6053
Dim: 12:30 - 5:00 - 9:30 (Angle Sherbrooke & St-Laurent)

L'ÉVÈNEMENT DU FESTIVAL DE NEW YORK!
VERSION INTÉGRALE DE 4 HEURES
Molière
écrit et mis en scène par ARIANE MNOUCHKINE
MOLIERE Sam: 7:00 - Sam: 7:00 - Dim: 2:00 - 7:00

"Une oeuvre pleine de subtilités, profondément poétique et parfaitement maîtrisée."
— Luc Perreault (LA PRESSE)
Federico Fellini 18ANS adultes
LE DECLIN DE L'OCCIDENT EN DO MAJEUR
V.O. avec S-François
PROVA D'ORCHESTRA
RÉPÉTITION D'ORCHESTRE
un film de FASSBINDER
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN
MARIAGE Sam: 7:15 - Sam: 7:15 - Dim: 3:30 - 7:15
Cinéma 7art
122 0302
3180 rue BELANGER

HIVER BLEU
Québec 1979
UN FILM D'ANDRÉ BLANCHARD
PRIX DE LA CRITIQUE QUÉBÉCOISE 1980
"Y'en a qui ont toute, y'en a qui ont rien... Change-moi ça!"
DUCAT D'OR
Mannheim 1979
SEM: 7h-9h
SAM et DIM: 1h-3h-5h-7h-9h
Quimotoscope
1204 est, rue Ste-Catherine, 161: 525-8600
Distribué par LES FILMS DU CREPUSCULE

CRÊPERIE - GAUFRIERIE BRETONNE RESTAURANT
LA BOLÉE
98 sortes de crêpes différentes disponibles au froment ou au sarrasin
Variétés d'omelettes, salades, poissons
Gaufres de Pont-Aven (40 sortes)
«Grand Galop»
le succulent steak de cheval table d'hôte à partir de \$7.25
repas d'affaires du lundi au vendredi midi à partir de \$2.50
En venant à la Bolée, vous attraperez la gaufromanie!
Recommandé par Gault-Millau
825 est, Laurier (métro Laurier)
274-9179
Cartes de crédit acceptées

LES CINÉMAS FRANCE FILM
CHOIX PARFAIT DES ACTEURS.
Une des meilleures expériences pour adultes en ville!
18ANS adultes
Servante et Maîtresse
avec VICTOR LANOUX (Cousin, Cousine) et ANDREA FERREOL (La Grande Bouffe)
un film de BRUNO GANTILLON COULEUR
13:05 - 14:45 - 16:25 - 18:05 - 19:45 - 21:25
st-denis 3
1590 RUE ST-DENIS 845-3222

UNE OEUVRE IMMORTELLE ET INOUBLIABLE
GAGNANT DE 10 OSCARS
UNE SUPER PRODUCTION
POUR TOUS
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (GONE WITH THE WIND)
CLARK GABLE VIVIAN LEE LESLIE HOWARD OLIVIA DEHILLAND
À L'AFFICHE BIENTÔT
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE
La Fille de Ryan
14:00 - 19:15
desjardins 1
RASILIAIRE 1 288-3141

UGO TOGNAZZI
ORNELLA MUTI PATRICK DEWAERE
un film de DINO RISI
14 ANS
LA CHAMBRE DE L'ÉVÊQUE
12:15 - 14:25 - 16:35 - 18:45 - 20:55
desjardins 2
BASILIAIRE 1 288-3141

La mort n'est pas tout.
KLAUS KINSKI ISABELLE ADJANI
Hostellerie
desjardins 4
BASILIAIRE 1 288-3141

L'ÉLÉVISION

2 CBFT

10.00 Ouverture et horaire
10.15 En mouvement
10.30 Du soleil à 5 cents
10.45 Paragallo et Pétro
10.55 Dessins animés
11.00 Magazine-express:

"Soin dentaire" avec le Dr. Albin Goy, chirurgien-dentiste. Soins à domicile avec Pearl Berg de la Croix-Rouge.

11.30 Bonjour, comment menez-vous?
12.00 Les Pierrelles
12.30 Sur des roulettes
13.00 Jeu-questionnaire
13.30 Reflets d'un pays: De Vancouver.
13.55 Le téléjournal
14.00 Documentaires:

"Thalassa", larguez la misère (France). Une équipe de jeunes volontaires venant de tous les milieux participe à un voyage en mer de six jours sur une bric-à-brac ayant appartenu à la marine marchande danoise.

14.30 Cinéma: "Mystère sur cassettes" (Américain) Suspense réalisé par Dan Curtis avec Don Porter, Angie Dickinson, Claude Atkins et Michelle Carey.

16.00 Animagie
16.30 Un été dans le Grand Nord: "Les Iles Walrus".

17.00 Des autos et des hommes
Documentaire réalisé par Claude Savard. "L'auto s'en va-t-en guerre". En 1914, l'automobile qui a peine 26 ans, fait son entrée dans l'histoire de la guerre.

18.00 Ce soir
18.25 Nouvelles du sport
18.30 Propos et confidences
Inv.: André Turp se raconte.

19.00 Ciné-famille
"Tintin et le Tille Noir" (Belge) Dessins animés réalisés par Guy Rossen. "La rose et l'anneau" et "Boom". Dessins animés.

20.30 Hors-série:
"La course du diable". D'après l'œuvre de Ken Taylor.
Émission d'information.

21.30 La position des provinces dans le débat constitutionnel canadien. Anim.: Laurier Lapierre.

22.30 Le téléjournal
23.00 Nouvelles du sport
23.10 Cinéma:

"Quelqu'un" (italien 1970) Drame réalisé par Gillo Pontecorvo, avec Marlon Brando, Evaristo Marques et Renato Salvatori.

1.10 Ciné-nuit:
"Mariage à l'italienne" (italien 1964) Comédie de mœurs réalisée par Vittorio

rio de Sica, avec Marcello Mastroianni, Sophia Loren, Aldo Pugliese et Teca Scarano.

2.50 Téléjournal

10 CFTM

10.55 Horaire
11.00 Fanfan Dédé
11.30 Grinco et Cie
12.00 Entre deux nuages
12.15 Le dix vous informe
12.30 Batman

13.00 Votre amie Suzanne:
"La famille et ses droits". "La décoration".

14.00 Ciné-quiz:
"Les portes de feu" (Français 1971) Drame de guerre réalisé par Claude Bernard Aubert, avec Danny Carrel, Annie Cordy et Emmanuelle Béart.

16.00 Tarzan
17.00 Janette veut savoir:
"Si les femmes peuvent sortir le soir sans danger".

18.00 Le 10 vous informe
18.30 Ma société bien-aimée
19.00 Ciné-comédie:
Festival Jerry Lewis: "Jerry, souffre-douleur" (Américain 1964) Comédie écrite, réalisée et interprétée par Jerry Lewis, avec Ina Balin et Everett Sloane.

21.00 Toute la ville en parle
21.30 Un air d'été
Avec Michel Jasmin.

22.30 La quotidienne
23.10 Les nouvelles TVA
23.30 Sports
23.15 La couleur du temps
23.30 Programme double: "Autobiographie de Jane Fittman" (Américain 1974) Drame de mœurs réalisé par Robert Christiansen, avec Cicely Tyson, Richard A. Dysart, Katherine Heimond et Michael Murphy.

1.00 Programme double:
"Guet-apens à Téhéran" (Aust., It., 1967) Film d'aventures réalisé par Manfred R. Kohler, avec Stewart Granger, Karin Dor, Rupert Davies, Curd Jurgens et Scilla Gabel.

2.30 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

16.30 Pays et peuples:
"Irak, berceau de la civilisation". Une visite au pays des califes, des mille et une nuits et du pétrole.

19.00 Fleur de Macadam
Dans le cadre des Floralies internationales, directement du Pavillon du Québec à Terre des Hommes, Marie-Hélène Poirier et Jean-Pierre Ferland accueillent des personnalités qui nous entretiennent de l'actualité tant politique, culturelle que sportive.

20.00 La Francophonie
Un jeu questionnaire sur la langue française.

20.30 A la recherche des pays de la Bible

21.00 Les grands chefs d'orchestre:
"Rafael Kubelik". Une série qui nous trace le portrait des chefs d'orchestre éminents de notre époque.

22.00 Planète:
"Je préfère Montréal". Une rencontre avec plusieurs familles de l'Inde, du Pakistan et du Bengla-Desh.

99 TVFQ (Câble)

9.30 Pour les jeunes:
"Auto Mag. Hebdo-Jeunes".

10.15 Feuilleté:
"Des lauriers pour Lila".

10.30 Société d'aujourd'hui:
"Le club de l'été". Plusieurs jeunes filles ont été choisies pour participer à l'âge de vingt ans et beaucoup d'agriculteurs restent seuls, célibataires et solitaires.

11.30 Midi-Prime:
Inv.: Thierry le Luron.

12.00 A la découverte de:
"La photographie". A la fin du siècle dernier et au début de celui-ci, notre pays avait essentiellement une fonction agricole et la plus grande partie de la population vivait à la campagne. De nombreux photographes professionnels ou amateurs ont fixé sur la pellicule cette époque charnière.

13.00 Au théâtre ce soir:
"Bonne chance Denis" de Michel Duran, mise en scène: Claude Niquet, avec Michel Le Royer et Axelle Abbade.

15.00 Des chiffres et des lettres
15.20 Passez donc me voir
15.40 Actualités régionales
L'actualité de la France.

17.00 Pour les jeunes:
Auto Mag. Hebdo-Jeunes
Feuilleté:
"Le ridicule" de Jean-Marie Coldefy, avec Jean-Claude Arnaud.

18.00 Société d'aujourd'hui:
"Premières chances: les démineurs". Cinq candidats auteurs-compositeurs-interprètes, sélectionnés lors des premières chances, se retrouvent devant un jury pour concourir en vue des finales.

19.00 Midi-Prime:
Inv.: Joe Dassin.
Dossier du Vendredi:
"Ne plus faire seul". Le monde moderne est généré de solitude. Dans une ville, les risques d'exclusion sont plus grands. Un organisme a été fondé pour venir en aide aux gens qui souffrent de solitude et d'isolement.

20.30 Au théâtre ce soir:
"Ce soir à Samarcande" de Jacques Deva, mise en scène de Raymond Gervais, avec Albert Aveline, Jean-Pierre André et Raymond Gervais.

22.30 Des chiffres et des lettres
22.50 Passez donc me voir
24.10 Actualités régionales
L'est de la France.

6 CBMT

10.00 A Thought for Today
10.05 CBC 5 Good Morning
10.15 A Friendly Giant
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.50 Weather report
12.00 From now on

12.28 Senior citizens billboard
12.30 Wok with Yan
13.00 V.I.P.
13.30 Another land
14.00 The edge of night
14.30 Thirty from...
15.00 Summer festival
16.00 Beyond reason
16.30 In the family
17.00 The Beachcombers
17.30 The Mary Tyler Moore Show
18.00 The City at Six
19.00 Happy Days
19.30 Thierry le Luron
20.00 M.A.S.H.
20.30 Front page challenge
21.00 Canadian express
22.00 Dallas
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 On the evidence
24.45 Station closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning exercise
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 Definition
11.00 Montreal Summer
11.30 Street talk:
"Should the church admit women into the priesthood?"

12.00 The Flintstones
12.30 Rocket Robin Hood
13.00 It's your move
13.30 The Alan Hamill Show
14.00 Another world
16.00 The Mad Dash
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Me and Maxx
20.00 Grand old country
20.00 The love boat
21.00 The Dukes of Hazzard
22.00 Island
22.00 Loto-Québec
22.50 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 Twelve Midnight Movie:
"Hard Times" (Drame, 1975) avec Charles Bronson, Jill Ireland et James Coburn.

2.00 Emergency
3.00 Sign off

AVOCAT

Avocat bilingue. Bonne connaissance du milieu industriel, 3 à 5 ans d'expérience reliée aux lois régissant les compagnies et au code civil du Québec. Compétence reconnue. Poste à Montréal.

Toutes les candidatures seront étudiées en toute confidentialité.

Adressez curriculum vitae à:

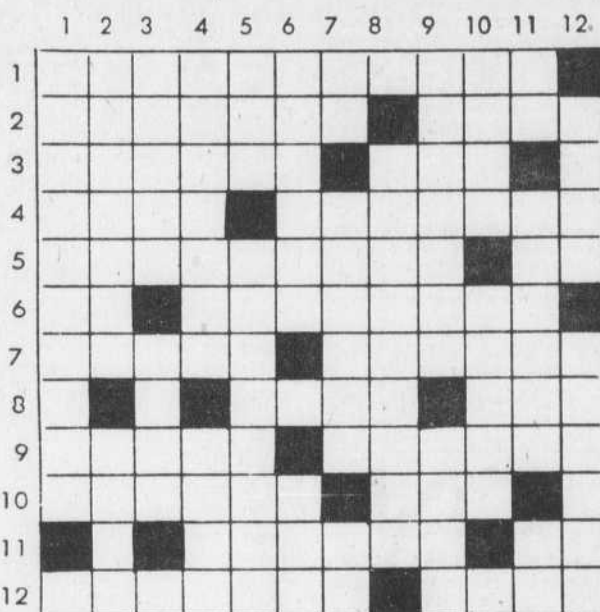
DOSSIER 3285

Le Devoir

C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

Un mot vous échappe...
le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—Apprivoiser un animal sauvage.
2—Qui n'a point d'activité.
3—Attache avec un noeud.
4—Mesurer au stère. — Sans valeur.

5—Épice. — Mettra de niveau les assises d'une construction.
6—D'Orléans. — Lui.
7—D'un verbe gal. Substance insecticide.

8—Agglomération de tentes, en Afrique du Nord. — Détache.
9—En outre, de plus. — Orient.
10—Simple, un peu sot. — Bouger.

11—Chagrin. — Habitation.
12—Coiffures rondes et plates. — Tellure.

13—Enfoncer dans la vase. — Barre servant à fermer une porte.

14—Qui manque d'harmonie.
15—Sa capitale est Toronto. — Sa capitale est Téhéran.
16—Sable calcaire des rivages utilisés comme amendement en Bretagne. — Utilisait.
17—Prononcera en criant. — Habitation en bois de sa-

pin de divers peuples du nord de l'Afrique et de l'Asie.

18—Sainte. — Temps de la conjugaison grecque qui indique un passé indéterminé (plus).
19—Imprimant. — Époque.
20—Conifère. — Amiral allemand (1876-1960). — Erbium.
21—En vain.
22—Accord de plusieurs voix ou de plusieurs instruments. — Placée, posée.
23—Dieu des vents. — Repli du corps du serpent.
24—Ruisselet. — Sorte de mouette. — À toi.
25—Le même en nature. — Le cavalier y appuie le pied.

Solution d'hier

1. GLOSSAIRE
2. AUBAIN
3. LICE
4. RELUCTANCE
5. CUIR
6. H. SEULE
7. ORELETT
8. RRN
9. NIA
10. RELOUER
11. ENNUI
12. LUXURE
13. TACT
14. LEE
15. SIL
16. PEINTURE
17. MI
18. ST
19. LASSER
20. REVELE
21. STIERE

1. Qui manque d'harmonie.
2. Sa capitale est Toronto. — Sa capitale est Téhéran.
3. Sable calcaire des rivages utilisés comme amendement en Bretagne. — Utilisait.
4. Prononcera en criant. — Habitation en bois de sa-

pin de divers peuples du nord de l'Afrique et de l'Asie.

18—Sainte. — Temps de la conjugaison grecque qui indique un passé indéterminé (plus).
19—Imprimant. — Époque.
20—Conifère. — Amiral allemand (1876-1960). — Erbium.
21—En vain.
22—Accord de plusieurs voix ou de plusieurs instruments. — Placée, posée.
23—Dieu des vents. — Repli du corps du serpent.
24—Ruisselet. — Sorte de mouette. — À toi.
25—Le même en nature. — Le cavalier y appuie le pied.

Solution d'hier

1. GLOSSAIRE
2. AUBAIN
3. LICE
4. RELUCTANCE
5. CUIR
6. H. SEULE
7. ORELETT
8. RRN
9. NIA
10. RELOUER
11. ENNUI
12. LUXURE
13. TACT
14. LEE
15. SIL
16. PEINTURE
17. MI
18. ST
19. LASSER
20. REVELE
21. STIERE

1. Qui manque d'harmonie.
2. Sa capitale est Toronto. — Sa capitale est Téhéran.
3. Sable calcaire des rivages utilisés comme amendement en Bretagne. — Utilisait.
4. Prononcera en criant. — Habitation en bois de sa-

pin de divers peuples du nord de l'Afrique et de l'Asie.

18—Sainte. — Temps de la conjugaison grecque qui indique un passé indéterminé (plus).
19—Imprimant. — Époque.
20—Conifère. — Amiral allemand (1876-1960). — Erbium.
21—En vain.
22—Accord de plusieurs voix ou de plusieurs instruments. — Placée, posée.
23—Dieu des vents. — Repli du corps du serpent.
24—Ruisselet. — Sorte de mouette. — À toi.
25—Le même en nature. — Le cavalier y appuie le pied.

Solution d'hier

1. GLOSSAIRE
2. AUBAIN
3. LICE
4. RELUCTANCE
5. CUIR
6. H. SEULE
7. ORELETT
8. RRN
9. NIA
10. RELOUER
11. ENNUI
12. LUXURE
13. TACT
14. LEE
15. SIL
16. PEINTURE
17. MI
18. ST
19. LASSER
20. REVELE
21. STIERE

1. Qui manque d'harmonie.
2. Sa capitale est Toronto. — Sa capitale est Téhéran.
3. Sable calcaire des rivages utilisés comme amendement en Bretagne. — Utilisait.
4. Prononcera en criant. — Habitation en bois de sa-

pin de divers peuples du nord de l'Afrique et de l'Asie.

18—Sainte. — Temps de la conjugaison grecque qui indique un passé indéterminé (plus).
19—Imprimant. — Époque.
20—Conifère. — Amiral allemand (1876-1960). — Erbium.
21—En vain.
22—Accord de plusieurs voix ou de plusieurs instruments. — Placée, posée.
23—Dieu des vents. — Repli du corps du serpent.
24—Ruisselet. — Sorte de mouette. — À toi.
25—Le même en nature. — Le cavalier y appuie le pied.

Solution d'hier

1. GLOSSAIRE
2. AUBAIN
3. LICE
4. RELUCTANCE
5. CUIR
6. H. SEULE
7. ORELETT
8. RRN
9. NIA
10. RELOUER
11. ENNUI
12. LUXURE
13. TACT
14. LEE
15. SIL
16. PEINTURE
17. MI
18. ST
19. LASSER
20. REVELE
21. STIERE

1. Qui manque d'harmonie.
2. Sa capitale est Toronto. — Sa capitale est Téhéran.
3. Sable calcaire des rivages utilisés comme amendement en Bretagne. — Utilisait.
4. Prononcera en criant. — Habitation en bois de sa-

pin de divers peuples du nord de l'Afrique et de l'Asie.

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246)
— "The blues brothers", 11 h 45, 14 h 15, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 40.

ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (935-4246)
— "The nude bomb", 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 40.

ATWATER III, Plaza Alexis Nihon (931-3313)
— "Can't stop the music", 17 h 05, 19 h 25, 21 h 45.

AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "Brubaker", 19 h 00, 21 h 20.

BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Erotic ceremony", 12 h 00, 14 h 50, 17 h 35, 20 h 25, "Deep Tunnel", 13 h 30, 16 h 20, 19 h 05, 21 h 55.

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — fermé.

BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — "Les collégiennes", 12 h 34, 16 h 34, 20 h 34, "Hôtel des voyageurs", 13 h 50, 17 h 50, 21 h 50, "Le grand spectacle", 15 h 15, 19 h 15, 21 h 55.

BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Wholly mosses", 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

BONAVENTURE II, "All that jazz", 17 h 15, 19 h 15, 21 h 25.

BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5906) — "Le putch des mercenaires", 12 h 30, 16 h 05, 21 h 45, "Les nos mes", 14 h 20, 16 h 00, 21 h 40.

BROSSARD II, "Cactus Jack", 13 h 10, 16 h 45, 20 h 05, "Les fourgueurs", 15 h 10, 18 h 30, 21 h 45.

BROSSARD III, "L'étalon noir", 13 h 25, 17 h 25, 21 h 25, "La grande attaque du train d'or", 15 h 25, 19 h 30.

CAMPUS LOYOLA, Auditorium F.C. Smith, 7141 ouest Sherbrooke (489-6280) — "The wild one", 19 h 15, 23 h 00, "Rebel without a cause", 21 h 00.

CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "L'étalon noir", 13 h 15, 17 h 20, 21 h 25, "La grande attaque du train d'or", 15 h 15, 19 h 25.

CHAMPLAIN II, "Kramer contre Kramer", 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

CHÂTEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "La patrouille du cosmos", 13 h 10, 17 h 00, 20 h 50, "La guerre des mondes", 15 h 30, 19 h 30.

CHÂTEAU II, "Les voyous", 13 h 00, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40, "Saute-miel dessus", 14 h 15, 16 h 25, 18 h 35, 20 h 45.

CINÉMA DE MONTRÉAL I, 1584 est, Montréal (521-7870) — "Le jour de la fin du monde", 13 h 00, 17 h 00, 21 h 00, 21 h 15, "L'épreuve de force", 15 h 00, 19 h 00.

CINÉMA DE MONTRÉAL II, "122 rue de Provence", 12 h 00, 16 h 00, 20 h 00, "Le goliath américain", 13 h 50, 17 h 50, 21 h 55.

CINÉMA 76 ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "Le mariage de Maria Braun", 19 h 15, "Réplication d'orchestre", 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE OUBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — Relâche.

CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Airplane flying high", 19 h 10, 21 h 10.

COMPLEXE DES JARDINS III, "Aventures érotiques en Thaïlande", 12 h 30, 14 h 50, 17 h 15, 19 h 40, 22 h 05, "Desirs et passions d'un couple parisien", 13 h 45, 16 h 10, 18 h 35, 21 h 00.

COMPLEXE DES JARDINS IV, "Nostalgia", 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boulevard de Maisonneuve (873-4349) — "The fallen idol" (de Carol Reed, d'après le roman de

Graham Greene, G.B. 1949), 19 h 00, "The grapes of wrath" (de John Ford, d'après le roman de Steinbeck, USA, 1940), 21 h 00.

CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Wholly mosses", 19 h 00, 21 h 00.

CÔTE-DES-NEIGES II, "The island", 19 h 15, 21 h 15.

CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "L'étalon noir", 13 h 25, 17 h 25, 21 h 00, "La malédiction de la panthère rose", 15 h 30, 19 h 30.

DAUPHIN I, 2396 est, Beaulieu (721-6060) — "Les 101 dalmatiens", 13 h 00, 16 h 20, 20 h 00, "Les visiteurs d'un autre monde", 14 h 30, 17 h 50, 21 h 30.

DAUPHIN II, "Les Muppets, ça c'est du cinéma", 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "Brubaker", 18 h 30, 21 h 00.

DORVAL II, "Rough cut", 18 h 55, 21 h 00.

DORVAL III, "Carney", 19 h 00, 21 h 00.

DECARIE SQUARE I, Centre Decarie Square, 8855 Cartier (841-3190) — "The blues brothers", 19 h 00, 21 h 25.

DECARIE SQUARE II, "The nude bomb", 19 h 00, 21 h 00.

ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Nous nous sommes tant aimés", 19 h 15, "Affaires, sales et méchants", 21 h 30.

ÉLYSÉE II, "Molière", 19 h 00.

GREENFIELD I, 1515 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Brubaker", 19 h 20, 21 h 40.

GREENFIELD II, "Continent des hommes poisons", 18 h 05, "L'homme à deux têtes", 19 h 50.

GREENFIELD III, "Le toubib se recycle", 18 h 40, "Enlève ton slip", 20 h 25.

GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Honey pie", 12 h 15, 14 h 55, 17 h 30, 20 h 10, "All american girl", 13 h 25, 16 h 00, 18 h 40, 21 h 20.

JAN-TALON, 4255 est, Jean-Talbot (721-7000) — "Cul et chemise", 14 h 40, 18 h 10, 21 h 40, "Les quatre mercenaires d'El Paso", 13 h 00, 16 h 30, 20 h 00.

KENT I, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "The shining", 18 h 30, 21 h 10.

KENT II, "Rough cut", 19 h 20, 21 h 25.

LA CITE I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Urban cowboy", 18 h 15, 20 h 50.

LA CITE II, "Airplane flying high", 19 h 35, 21 h 20.

LA CITE III, "Being there", 18 h 30, 20 h 55.

LA SCALA

Avis publics

Voir autres avis légaux, en page 14

DANIELLE BOISVERT 466 St-Pierre, Terrebonne, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à DENISE OUMET 4180 Montée Masson, St-François de Laval le permis M-508391 qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission des cinq jours suivant la troisième parution de cet avis.

1ère parution 9 juillet 1980
2ème parution 10 juillet 1980
3ème parution 11 juillet 1980

PRENEZ AVIS que la requérante TRANSPORT GAGNIER ENRIG, détentrice du permis M-300567, s'adresse à la Commission des Transports du Québec en vue d'obtenir l'autorisation de transférer toutes les clauses dudit permis numéro M-300567 ainsi que tous ses droits quant à de nouveaux permis à être obtenus par TRANSPORT R. GAGNIER LEE, le tout conformément à l'article 41 de la loi des Transports et à l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976). Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente dans les cinq (5) jours suivant la dernière publication s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

Serge L. Coulombe, Procureur
1ère publication: 10 juillet 1980
2ème publication: 11 juillet 1980
3ème publication: 12 juillet 1980

VILLE DE MONTRÉAL
AVIS PUBLIC
ORDONNANCE NO 5-1

Règlement sur les véhicules hippomobiles servant au commerce du transport des personnes (article 21, paragraphe 1).

AVIS est par les présentes donné que le comité exécutif, à sa séance tenue le 2 juillet 1980, a édicté l'ordonnance suivante:

Modification à l'ordonnance no 5 sur le test de qualification du conducteur.

1. L'article 2 de l'ordonnance sur le test de qualification du conducteur est modifié par la suppression du paragraphe a).

2. L'article 3 de ladite ordonnance est abrogé.

Copies de cette ordonnance peuvent être obtenues au bureau du greffier, chambre 120, Hôtel de Ville.

Marc Boyer,
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 11 juillet 1980.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
(Divorces)

NO: 500-12-08332-790

LIEITE LAUDUP, Requêteur

ARTHUR DEQUIRE, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé ARTHUR DEQUIRE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Une copie du jugement conditionnel de divorce, rendu le 23 avril 1980 par l'honorable Juge GERALD MATHY, a été déposée à la Division des Divorces au Palais de Justice de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 8 juillet 1980

Me MOISAN GOSSELIN LACALLE
450 est rue Sherbrooke
suite 809
Montréal, P.Q. H2L 1J8
PROCEUREURS DE LA REQUÉRANTE

VILLE DE MONTRÉAL
COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE LA VILLE DE MONTRÉAL
DEMANDE DE SOUMISSIONS
CONDUITS SOUTERRAINS

La Ville demande des soumissions pour l'exécution des travaux généraux (Construction ou modifications aux conduits souterrains) dans les limites de la Ville de Montréal. Contrat 440 - 7900920.

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être valide, être reçue, se trouver physiquement, le 30 juillet 1980, entre les mains du secrétaire administratif, sous pli cacheté, à son bureau, chambre 202, Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame, Montréal, avant l'heure de midi indiquée par l'horloge qui se trouve à la vue du public dans le bureau du secrétaire administratif, et sera ouverte immédiatement après au bureau du greffier, chambre 120.

Les plans, le cahier des charges, la formule de soumission et tous les renseignements supplémentaires pourront être obtenus aux bureaux de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, chambre 900, 110 ouest, boulevard Crémazie, Montréal, sur dépôt de la somme de \$50 en garantie du retour des pièces.

LE GREFFIER DE LA VILLE,
MARC BOYER
Hôtel de Ville,
Montréal, le 11 juillet 1980.

Appel d'offres
Gouvernement du Québec
Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère des Communications
Le ministère des Communications du Québec sollicite les offres d'agences (de publicité) de coordination concernant la planification, la négociation, l'achat, la vérification et le contrôle des coûts des différents médias (télévision, radio, imprimés et autres) utilisés par les différents ministères et/ou organismes du Gouvernement du Québec dans le cadre des campagnes de publicité du Gouvernement du Québec.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
Seules sont admises à soumissionner les agences de coordination qui répondent aux critères suivants:

1. Détenir les accréditations (CDNPA, CAB, PPA) nécessaires pour faire des achats médias électroniques et imprimés;
2. Avoir sa principale place d'affaires au Québec;
3. Que la propriété soit 100% québécoise;
4. Réaliser un chiffre d'affaires annuel de deux millions (2 000 000,00 \$) ou plus au Québec;
5. L'agence devra fournir au ministère des Communications du Québec un cautionnement de fidèle exécution souscrit par une compagnie d'assurances habilitée à en émettre au Québec pour un montant équivalent à 50% des budgets prévus pour l'exercice financier considéré;
6. Ne pas être la propriété d'un média;
7. L'agence devra être en affaire depuis au moins un an;
8. La firme choisie ne pourra pas utiliser de sous-contractant pour exécuter le contrat.

INFORMATIONS ET PROCÉDURES
Toute agence de coordination désirent présenter une offre en rapport avec le présent appel est convoquée à une séance d'information qui aura lieu à Québec, jeudi, le 17 juillet 1980, à 14h, au 1er étage de l'Édifice «G», 1037, de la Chevrolière, Québec (salle 123.C), au cours de laquelle les documents de soumission lui seront remis.

PIERRE-A. DESCHÊNES
Sous-ministre
Ministère des Communications

La présente est pour avis que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Chamby sous le no 556572, Banque Nationale du Canada a rétrocedé et transféré de nouveau à Talens C.A.C. Inc. 2 Waterman, St-Lambert, Qué. tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 21 janvier, 1972 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Chamby sous le no 499843.

Fait ce 2e jour de juillet 1980
BANQUE NATIONALE DU CANADA

Le requérant-cédant, M. Noël Gauthier, domicilié au 329, boulevard Loretteville, Châteauguay, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Paul-André Mathieu (Mmathieu), domicilié au 236, Martigny, Lac Beauport, Châteauguay, le permis portant le numéro: Q-500535 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région Q3, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

PREMIÈRE PARUTION: 8 JUILLET 1980
DEUXIÈME PARUTION: 9 JUILLET 1980
TROISIÈME PARUTION: 10 JUILLET 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-04-02-393-800

DAME ELIZBIETA MITROWSKA, demanderesse

ANDRZEJ OWZAREK, défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur ANDRZEJ OWZAREK est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

Me DARIUS J. STOJAK
2200 University, ch. 1632
Montréal, Québec
(514)-288-6451

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-097167-807

DAME LISE OUMET, Requêteur

MARC BOLDUC, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé MARC BOLDUC est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 2 juillet 1980

RONALD CHASSE, P.A.
Saint-Aubin, L'Orignal, Charbonneau & Lacroix
a/s: Françoise L. Plante, avocat
3509, boul. de la Concorde,
Suite 207, Duvernay est.
Ville de Laval, Tél.: 661-9791
Dom. 401, 31 ouest, St-Jacques, Mtl, P.Q.
A/S: M. P.E. Linteau, H.C.S.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-021818-807

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée ayant son siège social à Toronto, Ontario et au 1155, rue d'Alfred, Dorchester en la cité et district de Montréal

ANDRÉ CARON, résident et domicilié au 73, North Meridian Road, Midland, Michigan, U.S.A. mais d'adresse inconnue dans la Province de Québec

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur ANDRÉ GAGNON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication. Une copie du bref d'assignation de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119A C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour provinciale de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 8 juillet 1980

Mes POULIOT MEURICE & ASS.,
1155 ouest boul. Dorchester
31ème étage
Montréal, P.Q. H3B 3S6
PROCEUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-00837-803

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

IRVING CHRISTOPHER LOCKHART, Requêteur

MAYER DIAMOND, Intimé

Avis est donné au débiteur, M. Irving Christopher Lockhart, que l'avis de solaiques jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.

Ledit avis devant être lu par la rue Adelaide en la Ville de St-Hubert composé du lot de terre connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro DEUX de la subdivision officielle numéro TRENTÉ CINQ du lot originaire numéro CENT TRENTÉ QUATRE (134-35-2) au cadastre officiel de la Paroisse de St-Hubert, tel que le tout se trouve actuellement avec toutes constructions, circonstances et dépendances y éliges, notamment une maison en voie de construction portant le numéro 3485 de ladite rue Adelaide, et sujet ledit immeuble à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant le grever.

Selon cet avis si vous ne rendez pas en de dans de 60 jours à compter de la présente insertion, la créancière deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Montréal, ce 8 juillet 1980

Me Lucien Lachapelle
5971 rue St-Hubert
Montréal

ME LUCCIAN LACHAPPE
5971 rue St-Hubert
Montréal

ARTICLES À VENDRE

SYSTÈME DE SON exceptionnel. Ampli-récepteur "Yamaha 2020" plus table tournante, 2 boîtes de son électro-magnétiques "Magna-lan". Une boîte de son pour basses fréquences plus "cross over" passif, antenne FM extérieure. Acheté en 1978: à peine utilisé, \$1875 (valeur: \$2800 + taxe). 737-1532 ou 737-5647. 14-7-80

AUTOS/MOTOS

JAGUAR XJ-6, 1970, condition originale, mécanique et carrosserie complètement remises à neuf, jades métalliques (acryliques), 737-2818. 15-7-80

RABBIT 79 GTI, 30.000 km, \$6.200 ou Volvo 245E, 1976, familiale, 60.000 milles, peinture neuve, \$4.000. 1-469-4427. 14-7-80

CHALET À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE, vacances, repos, luxueux bavares, cheminée pierres, meubles Thibault. Saison, semaine, week-end, (+ location d'été, piscine chauffée). Dépliants: 256-6825, (819) 326-5836. 14-7-80

STE-ANNE-DES-LACS, bord Lac Marois, neuf, meublé, foyer, 5 pièces, libre, spécial 388-4571 ou 1-224-4693. 14-7-80

CHALET À VENDRE

ST-DONAT (LAC DUAREAU) 600 pieds de rivage sur le lac (120.000 p.c.), 2 chalets: grand chalet 3 chambres, vivoir, salle familiale, cuisine et foyer naturel. Petit chalet: 3 chambres, vivoir, cuisine et foyer naturel. Vendus au complet ou séparément (2 chalets) sur un terrain de 200 x 200. Laurette Simard 738-8575. IMM. TREMBLAY 735-5588. 12-7-80

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
• Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte \$0.15 chacun
• Minimum: 2 parutions

NOUS
ACCEPTONS
PAR
TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être souignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
• Chaque parution coûte \$3.80 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

ENSEMBLE "Le Bahutier", table ronde et 6 fauteuils, presque neuf. 471-0170. 12-7-80

2 causeries de style, très bon état, doit vendre, \$500. 392-8997 ou 337-9241 (soir). 12-7-80

A RICHELIEU, vente de succession. 240, 8ième avenue. Vendredi de 13h à 20h, samedi de 10h à 18h, et dimanche de 11h à 16h. 14-7-80

ANIMAUX À VENDRE

BELLE JUMENT noire de 5 ans à vendre. \$1,000. Téléphone: 527-0585. 12-7-80

CHAT "snob" demi-persan, perle, accompagné de sa noire en bikini blanc, cherche adulte bien élevé. 768-8694. 12-7-80

ANTIQUITÉS À VENDRE

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) — bibelots — bronzes — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier, 524-1422. J.N.O.

LA BELLE ÉPOQUE, Rigaud, route 40, sortie 12. Service Limoge à bordure dorée de 133 pièces modèle St-Georges. Ensemble de salon 5 pièces cané de style Louis XVI. Ensemble de salle à manger de très grande qualité de 10 pièces, style Hepplewhite, verrerie complète pour 8 Val St-Lambert motif Lelaing, sterling, victorien, pin, etc. Ouvert le samedi et dimanche, de 10h à 5h ou sur rendez-vous, 1-451-4101 ou 1-819-983-2809. 14-7-80

ENCAN de salières et poivrières. Plus de 3,000 ensembles doivent être vendus, samedi le 12 juillet à 13h. Achetés de quantité bienvenue. Christian Richer, encanteur, 18 Boulevard Labelle, Prévost, 224-5346. 14-7-80

APPARTEMENTS À LOUER

CENTRE-EST, 2½ et 3½, meublés, propres et tranquilles. 282-1779. 14-7-80

AHUNTSIC, 1735 Henri-Bourassa est, 2½: \$170 3½: \$195 4½: \$245. Chauffés, eau chaude, équipés. 388-2826. 15-7-80

ADJACENT OUTREMONT, bel appartement, édifice de prestige, 3½, très grandes pièces + grand hall d'entrée. Cuisinière/réfrigérateur fournis. Demi sous-sol. En face parc. 733-8601 ou 363-3829. J.N.O.

RUE RIDGEWOOD, — Quartier Côte-des-Neiges — Grand 3½ tranquille à sous-louer. Libre immédiatement. \$310/mois, tout inclus. Piscine extérieure. Après 18h.: 733-5502. 14-7-80

OUTREMONT 1½, grand, chauffé, \$185/mois + taxe d'eau, 610 Champlain, conciergerie app. #1. 14-7-80

OUTREMONT, grand 7½, haut de duplex, libre 1er août, \$600/mois. Téléphone: 276-7454. 21-7-80

C.D.N., avenue Isabella, 2½ semi-meublé, \$130. 731-1026. 14-7-80

VAN HORNE près de Wilderton Crescent, 4½, chauffé, eau chaude, très éclairé, rénové, \$265, et 3½ semi sous-sol, \$170. 521-1704 ou 526-2123. 25-7-80

QUEEN MARY ROAD (face Collège Marie de France), immeuble luxueux, neuf. Sous-louer studio calme, idéal pour intellectuel. \$200 mois. 1er août. Tél.: (heures bureau) 842-6479. 12-7-80

DEMANDES D'EMPLOI

TRADUCTEUR pigiste B.A. (traduction), maîtrise (administration) disponible pour travaux dans domaines relatifs au management, à la gestion, à l'administration du personnel et domaines connexes. Tarif raisonnable. Appelez 256-6055. 14-7-80

DÉMÉNAGEMENTS

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sècheuse, assurances complètes. 725-1372. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. 9-8-80

DIVERS/SERVICES

AUTEUR est à la recherche d'un éditeur afin de lire et évaluer un manuscrit disponible et prêt à soumettre. Veuillez écrire à: P. Procureur, 68 MacPherson Avenue, Toronto M5R 1W8, Ontario. 18-7-80

BIBLIOTHEQUE vitrée (\$800), étagères, caisses de livres, littérature française (\$125 la caisse). 527-4621. 14-7-80

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

PEINTURE INTERIEURE ET EXTERIEURE, plâtre, stucco, céramique, menuiserie générale, ouvrage soigné et garanti avec spécialistes à l'appui. Estimation gratuite. 521-4041, 270-6361. J.N.O.

BUREAUX À LOUER

À LOUER
ESPACES À BUREAUX
VILLE D'ANJOU

En tout: 4,576 p.p.

Pour une plus grande flexibilité: Répartitions et divisions sont laissées à votre choix.

Localisation:

- 5,800, Boul. Hippolyte Lafontaine (coin Pierre Corneille)
- à proximité de: centre industriel St-Léonard Anjou, Place Versailles, Galeries d'Anjou station de métro Radisson, rue Sherbrooke, autoroutes, Boul. Métropolitain etc...

Caractéristiques:

- édifice neuf, béton, insonorisé et climatisé
- fenêtres teintées: 42% des murs extérieurs
- stationnement disponible aux environs
- salles de conférences disponibles

Pour location ou informations:

M. O. B. Rousseau
(514) 871-9424
ou sans frais:
1-800-361-5300
du lundi au vendredi
de 9:00 à 17:00

CHALET À VENDRE

Chalet 6 pièces été/hiver. Cantons de l'est, lac Bowker à 90 minutes de Montréal. Bord de l'eau, lac non pollué. 200 p.c. terrain, tout équipé avec bateau et moteur \$85,000. Roméo Gauthier 653-1576, 653-4098. 12-7-80

CHALET À VENDRE

CHALET très grand, meublé, chauffage électrique, magnifique point de vue, 7 arpents, près de Richmond. Lundi, mardi, mercredi après 6h. PM. 514-739-7516. 11-8-80.

COMMERCES À VENDRE

COMMERCE d'articles de sport à vendre. Demandez Claudette 632-7274, après 6h: 656-5917. 22-7-80

2 SALONS de coiffure à vendre. Demandez Claudette 632-7274, après 6h: 656-5917. 22-7-80

SITE TOURISTIQUE au bord d'un lac avec bar salon, terrasse style suisse: 225 personnes, épicerie, résidences, camping: 100 emplacements, buanderie et chambres de bains, centre canotage, ski de fond et moto-neige. 10 acres de terrain. Construction de 2 ans. Téléphone: 819-785-4131. 28-7-80

COURS

POUR APPRENDRE L'ART DU VITRAIL, s'inscrire au Studio du Verre, 406 est, Notre-Dame, coin Bonsecours, Vieux Montréal. 842-6957. J.N.O.

MATHEMATIQUES: cours de recyclage et de rattrapage, niveaux primaire, secondaire, collégial, universitaire. Téléphonez 271-2141. 4-8-80

CONDOMINIUM

À VENDRE

Près de métro Sherbrooke, très bel appartement, 2 chambres à coucher, disponible immédiatement.

3444 St-Hubert
849-9864 ou 656-3340
Heures de visites de
12 h à 16 h ou
sur rendez-vous.

DEMANDES D'EMPLOI

TRADUCTEUR pigiste B.A. (traduction), maîtrise (administration) disponible pour travaux dans domaines relatifs au management, à la gestion, à l'administration du personnel et domaines connexes. Tarif raisonnable. Appelez 256-6055. 14-7-80

DÉMÉNAGEMENTS

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sècheuse, assurances complètes. 725-1372. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. 9-8-80

DIVERS/SERVICES

AUTEUR est à la recherche d'un éditeur afin de lire et évaluer un manuscrit disponible et prêt à soumettre. Veuillez écrire à: P. Procureur, 68 MacPherson Avenue, Toronto M5R 1W8, Ontario. 18-7-80

BIBLIOTHEQUE vitrée (\$800), étagères, caisses de livres, littérature française (\$125 la caisse). 527-4621. 14-7-80

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

PEINTURE INTERIEURE ET EXTERIEURE, plâtre, stucco, céramique, menuiserie générale, ouvrage soigné et garanti avec spécialistes à l'appui. Estimation gratuite. 521-4041, 270-6361. J.N.O.

OFFRES D'EMPLOIS

COORDONNATEUR(TRICE) DE L'ENTRAÎNEMENT POUR LE PATINAGE ARTISTIQUE

L'Association Canadienne de Patinage Artistique cherche un(e) coordonnateur(trice) pour l'entraînement dont la tâche consistera à établir la documentation pour le programme technique du patinage artistique d'après le Programme National des Certifications des Entraîneurs.

Le ou la candidate doit être entraîneur expérimenté en Patinage Artistique et détenir un diplôme universitaire en Education Physique ou avoir des connaissances équivalentes. Bilingue de préférence, le ou la candidate devra travailler en étroite collaboration avec les Entraîneurs de Patinage Artistique Canadiens pour l'établissement de la documentation du programme technique.

Il ou elle doit être essentiellement capable de projeter, coordonner et mettre en circulation les diverses publications de l'Association.

Lieu de travail: Ottawa

Salaire à discuter.

Envoyez votre curriculum vitae au plus tard le 8 août 1980 à:

Association Canadienne de Patinage Artistique
333 River Road
Ottawa, Ontario,
K1L 8B9

Entrevues: À la fin août

Entrée en fonction: Septembre.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absoluement confidentiel \$1200 à \$600,000, 1ère, 2ième, 3ième Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

ABAISSSEMENT, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

AVIS AUX INVESTISSEURS. Une bâtisse commerciale, revenus \$36,590. Une autre bâtisse commerciale revenus \$17,736. 3 X 24 logements, clause résolutoire. 6 X (6 X 5½) logements, jamais vacants. 2 X 8, 5½/2 section 3 X 8, 5½/2, briques, balcons, béton. \$160,000 par bloc. 3 X 24, quartier de prestige, prix raisonnable. Linda Siros-Racicot, 661-9030, 327-2930, Lotsi Karra 661-9030, 322-8990. MONTRÉAL TRUST, courtier. 14-7-80

56 logements, situation et rendement A-1, Belle construction solide 1964, échange possible, \$50,000, comptant. D. Ruffange 735-6381. Fiducie du Québec, courtier. 12-7-80

Sosa faillit encore à la tâche

La vitesse procure une autre victoire aux Expos

par Richard Milo

Il aurait suffi de quelques pieds, peut-être deux ou trois, pour que Ron LeFlore ne capte pas le long ballon de Gary Templeton, avec un coureur sur les sentiers, afin de mettre fin au match que les Expos ont difficilement gagné 4-3 contre les Cards de St. Louis grâce à sa vitesse et

celle de Rodney Scott devant 31,019 personnes hier soir au Stade olympique.

«J'ai d'abord pensé que la balle allait franchir la clôture, a dit LeFlore. Mais Dawson m'a crié qu'il me restait encore quelques pieds. Il arrive au stade que la balle ne voyage pas aussi bien qu'on le pense d'abord.»

Templeton a frappé le pre-

mier tir de Woodie Fryman à la clôture de gauche, après que Elias Sosa eut quitté le monticule victime de trois coups sûrs en deux tiers de manche, dont un circuit de deux points par Ken Oberkeld qui réduisait l'écart à 4-3.

Les Expos menaient pourtant 4-1, en début de neuvième, à la suite de bonne performance du gagnant Dave Palmer (6-2), mais surtout d'une autre démonstration de vitesse par LeFlore et Scott qui ont permis aux Expos de briser l'égalité en marquant trois points à la suite d'un seul coup sûr, en fin de huitième.

LeFlore n'a pas volé, hier, le 50e but qui lui permettra d'égaliser le record d'équipe que détient Larry Lintz depuis 1974. Après un but sur balles, il a cependant provoqué une feinte illégale par Littlefield, pour avancer au deuxième but sans aucun retrait. Et il s'est rendu au troisième but à la suite d'un simple de Rodney

Scott, qui a surpris la défensive des Cards en courant au deuxième but à la suite du relais du voltigeur Terry Kennedy, un receveur utilisé au champ extérieur, hier. Ce qui ne l'excuse pas pour autant, toutefois, puisque les statistiques des Expos révélaient, avant le match, qu'ils avaient déjà volé 117 buts depuis le début de l'année. LeFlore 49, Scott 30 et Dawson, qui fêlait son anniversaire, 21.

Littlefield a donné un but sur balles intentionnel à Dawson pour remplir les coussins et les Expos ont alors marqué trois points en ne frappant qu'un seul coup au champ extérieur, un ballon sacrifice par Larry Parrish au champ droit.

Après que LeFlore eut compté lorsque Ken Reitz a mal relayé au marbre à la suite d'un faible coup de Gary Carter, et que Scott l'ait imité lorsque Keith Hernandez n'a pu le retirer au marbre à la suite d'un autre faible roulant

de Warren Cromartie...

«La vitesse, ne cherchez pas d'autre explication à nos succès», a dit Dick Williams, tout sourire avant d'expliquer pourquoi il a retiré Palmer du match, après huit manches.

«Il commençait à ressentir des douleurs au coude. Il a effectué 90 lancers, et j'ai jugé qu'il valait mieux le remplacer pour finir le match.»

Palmer a livré un excellent duel de lanceurs à Bob Forsch, des Cards, allouant un point, huit coups sûrs et un but sur balles à l'adversaire. Forsch a également brillé, n'allouant que six coups sûrs et un but sur balles en sept manches.

Mais il a failli en concédant un point à la suite d'un coup sûr d'Ellis Valentine, en septième, après un simple de Cromartie et un autre simple de Larry Parrish sur un frappe-et-court parfaitement exécuté. À son premier match depuis le 30 mai, Valentine a réussi

un coup sûr en quatre présences au marbre. Il frappait hier au septième rang du rôle, et il ne remplacera pas Gary Carter au quatrième rang avant d'avoir retrouvé tous ses moyens. Il portait un casque avec protecteur facial, au bâton.

«Je lui ai dit qu'il n'était pas question de lui confier le quatrième rang à son retour, a expliqué Williams. Il lui sera plus facile de retrouver sa coordination au septième rang, où il y a moins de pression.»

«Le protecteur m'ennuie, mais je n'ai pas le choix, a dit Valentine, à son casier. Je peux frapper au quatrième rang si Williams le veut. Je n'attends que son signal.»

En l'emportant, les Expos ont conservé leur priorité d'une partie sur les Phillies de Philadelphie, qui ont battu les Cubs de Chicago 5-3. Quant aux Pirates de Pittsburgh, qui ont perdu 2-0 face aux Mets de

New York, en après-midi, ils ont glissé à deux parties et demie. Steve Rogers (10-6) affrontera Pete Vuckovich aujourd'hui. Les Cubs seront en ville samedi et dimanche pour disputer trois matches en deux jours. Et Bill Lee se dit prêt à revenir au jeu.

ÉCHOS — Vu au Stade olympique, hier, M. Jean Chrétien, mangeant un hot-dog tout en prenant un p'tit verre dans une des loges adjacentes à la tribune de la presse... Petite correction, pour les plus avertis des partisans des Expos: à la pause du match des étoiles, l'an dernier, les Expos détenaient une priorité de trois parties, et non pas six parties et demie tel que mentionné mercredi. Pour la bonne raison que le match des étoiles de 1979 a eu lieu le 18 juillet, et non pas le 8 juillet. Voilà... Le Match de ce soir contre les Cards aura lieu à 18 h 05, et non pas à 19 h 35, pour permettre aux Cards de quit-

ter immédiatement à destination de New York où les attendront les Mets, demain après-midi.

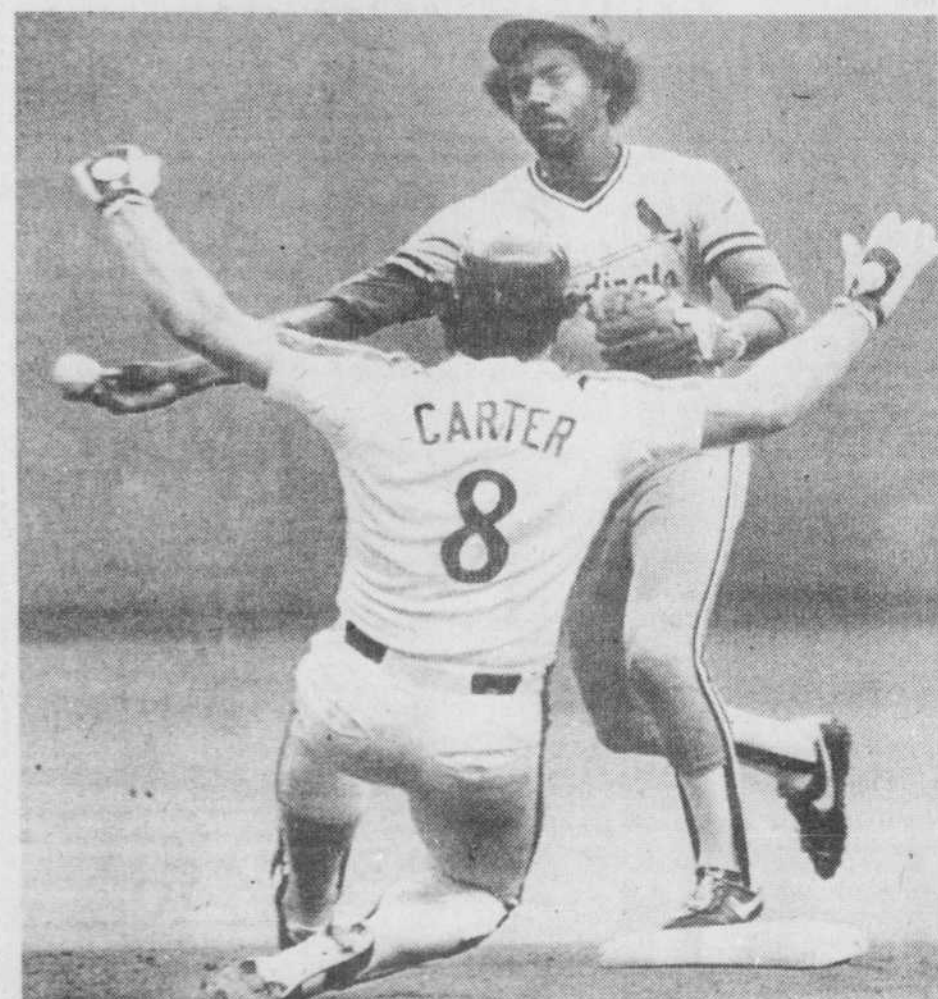
CARDS (3)		EXPOS (4)	
Templeton, ac	5 110	LeFlore, cc	3 100
Dawson, cc	4 010	Scott, 2b	4 110
Hernandez, lb	4 021	Dawson, cc	3 110
Simmons, r	4 000	Carter, r	4 010
Hendrick, cc	4 020	Cromartie, lb	4 111
Kennedy, cc	3 110	Parrish, 3b	3 011
Reitz, 3b	4 010	Valentine, cd	4 011
Oberkeld, 2b	4 122	Spier, ac	3 010
Forsch, l	1 000	Palmer, l	3 000
log, ls	1 000	Sosa, l	0 000
Littlefield, l	0 000	Fryman, l	0 000
Bonds, rs	1 010		
Totaux	35 313	Totaux	31 473

Défaite des Pirates

NEW YORK (AP) — Pat Zachry, 3-5, a affiché une tenue de trois coups sûrs et Lee Mazilli a cogné son 6e circuit en 10 matches hier en conduisant les Mets de New York à un gain de 2-0 sur les Pirates de Pittsburgh.

Mazilli a réussi son exploit après un retrait dans la 3e manche aux dépens du gaucher John Candelaria, 5-8, puis les Mets ont marqué leur

autre point dans la même reprise avec un simple de Frank Taveras, une erreur de deux buts par le 2e-but Phil Garner et un ballon-sacrifice de John Stearns.



Le receveur des Expos, Gary Carter, n'a pu empêcher, en dépit de sa glissade, Gary Templeton, des Cards de St-Louis, de lancer au premier but pour réussir un double-jeu dans la deuxième manche du match remporté par le club de Montréal hier soir au Stade olympique. (Photo CP)

Tour de France

Zoetemelk prend le maillot jaune

BAGNERES-DE-LUCHON (Reuter) — Le Normand Raymond Martin a remporté jeudi la 13e étape du Tour de France cycliste, la plus dure de la grande boucle, 1980 avec l'ascension de ses quatre grands cols pyrénéens.

Le Français qui a réussi un exploit mémorable, a franchi la ligne d'arrivée avec plus de trois minutes d'avance sur le peloton, mais c'est le Néerlandais Joop Zoetemelk, deuxième du classement général jusqu'à l'abandon de Bernard Hinault mercredi soir, qui a endossé le maillot jaune.

Martin, qui en est à son 7e

tour de France — mais à sa première victoire d'étape — a faussé compagnie au peloton à mi-parcours et a progressivement accru son avance dans les ascensions successives des cols jusqu'à ce qu'elle atteigne cinq minutes dans le dernier col, celui de Peyresourde.

C'est alors que le Suédois Sven-Ake Nilsson est parti à sa poursuite et a pu terminer à trois minutes du vainqueur.

«C'est le plus beau jour de ma vie», s'est exclamé Martin sur la ligne d'arrivée. La journée a cependant été beaucoup moins enthousiasmante pour

un grand nombre de coureurs qui ont bravé un temps épouvantable et des épreuves à la limite de l'humain.

Le Néerlandais, Jan Raas, champion du monde sur route et vainqueur de deux étapes du Tour, est au nombre de ceux qui ont abandonné.

Le Belge Rudy Pevenage, qui détint le maillot jaune pendant dix jours et qui était encore en troisième position à trois minutes du vainqueur.

Pendant ce temps, le Français Bernard Hinault,

dont l'abandon mercredi soir avait été très discret, regagnait son domicile pour soigner la tendinite qui continuait de l'handicaper.

«Je souffrais très, je suis un homme comme les autres», a expliqué Hinault dans une interview radiodiffusée.

Vainqueur des deux précédentes éditions du Tour de France, Bernard Hinault s'est expliqué jeudi au micro de RTL sur les raisons de son abandon à l'issue de la douzième étape.

«La meilleure solution pour moi était de ne pas handicaper le reste de la saison, voire la suite de ma carrière, a déclaré le Français. Si je n'ai pas souffert violemment dans l'étape contre la montre, je sais que dans toutes les bosses j'étais à la limite, alors dans la montagne... De plus, le haut de mon tendon d'Achille commençait à s'enflammer du fait de ma mauvaise position sur le vélo. J'étais obligé de pédaler d'une jambe et je courais dès lors trop de risques.»

Après concertation avec Cyrille Guimard et mes équipiers et compte tenu des circonstances défavorables je ne pouvais pas faire autrement que d'abandonner. Ma décision était irrévocable», ajoute ce détenteur du maillot jaune.

Pourtant l'abandon du Breton a surpris et en particulier la façon dont il a quitté la grande boucle tard dans la soirée, comme pour se faire oublier.

«Je n'avais pas envie, surtout avec le moral que j'avais mercredi soir de rencontrer qui que ce soit. Je suis un homme comme les autres, je suis un coureur.»

Hinault parti, un autre Tour de France a pris son envol à l'occasion de la 13ème étape (Pau-Luchon). Un Tour plus ouvert, propice à affirmer des ambitions naissantes. Tel le Français Raymond Martin, fantastique vainqueur à Bagneres de Luchon, après une course en solitaire de près de cent kilomètres. Un solo entamé au pied du Tourmalet, poursuivi dans le col d'Aspin et conclu dans le Peyresourde.

Tels les équipiers de Martin, Nilsson et Szene, 2ème et 3ème jeudi. Tels aussi le Néerlandais Jennie Kuiper, ou le Belge Johan De Mynck.

Tel enfin, Jean-René Bernaudeau qui, Hinault parti, se trouve investi de toutes les responsabilités au sein des Renault Gitanes.

nerosité, a dit Dattilio. Vous devez suivre le plan du match et faire votre possible.»

Un échappé sur le botté de dégagement de Don Sweet par Mike Williams, du Toronto, a permis aux Alouettes de reprendre le ballon en bonne position sur le terrain. Avec Dattilio au quart, Green a couru sur une distance de 15 verges, soit au 3 des Argos, puis il a traversé la ligne des buts sur un plongeon d'une verge.

«Tout a mal marché pour moi par la suite», a admis Dattilio, qui a complété neuf de ses 17 passes pour 98 verges, mais a été victime de trois interceptions.

Il a connu un de ses moments les plus embarrassants dans la deuxième demie

quand il est sorti de la pochette protectrice pour s'enferrer sur un officiel.

Dattilio a admis aussi que son erreur la plus coûteuse était survenue vers la fin du match, alors que les Alouettes tiraient de l'arrière par un touché converti.

De la ligne de six des Argos, Dattilio a tenté, sous la pression rivale, d'atteindre Keith Baker dans la zone rivale, mais il a été intercepté.

Dattilio a maintenu que son tir était bon, mais avait été dévié par un Argo en se dirigeant vers Baker.

«Un touché à ce moment-là et nous sommes dans le match, selon Dattilio. Car nous affichions ordinairement notre meilleure tenue lorsque nous tirons de l'arrière.»

La succession de Lord Killanin est ouverte au CIO

MOSCOU (AFP) — La succession de Lord Killanin à la présidence du mouvement olympique pour les huit années à venir et l'exercice d'une surveillance constante pour tout ce qui touche au protocole des Jeux marqueront les travaux du Comité international olympique qui s'ouvrent vendredi à Moscou.

Le CIO va entamer à la Maison des syndicats une semaine d'intense activité qui constitue le prélude habituel des Jeux olympiques et qui se déroule très rarement dans un climat d'extrême sérénité. Il y a eu la fusillade tragique de la Place des trois cultures à Mexico en 1968, la menace africaine pour l'expulsion de la Rhodesie à Munich en 1972, l'interdit du gouvernement canadien sur Taiwan avant le retrait de l'Afrique à Montréal en 1976 qui ont fait vivre des moments difficiles aux dirigeants olympiques dans les jours précédant l'ouverture des Jeux. Cette fois on ne craint peut-être pas d'incidents spectaculaires mais le climat des réunions sera tout particulier, puisqu'en raison

du boycottage d'un certain nombre de grandes nations sportives du fait de l'invasion de l'Afghanistan par l'Armée Rouge, la fête olympique de Moscou ne sera pas complète.

Jusqu'à dimanche, la commission exécutive va préparer les dossiers pour la session plénière qui, selon Lord Killanin arrive mercredi à Moscou, bénéficiera d'une participation record puisque quarante-deux des 84 membres du CIO ont confirmé leur présence. L'élection à la présidence prévue pour mercredi prochain est la raison de cette affluence. Le dépôt des candidatures ne doit se faire que 24 heures avant le vote, mais plusieurs noms circulent déjà depuis quelques mois: Juan Antonio Samaranch (Espagne), Lance Cross (Nouvelle-Zélande), James Worrall (Canada), Willi Daume (Allemagne Fédérale) et Marc Hodler (Suisse). M. Samaranch apparaît comme le favori et les chances de MM. Worrall et Daume sont jugées bien minces de par l'absence de leur comité national olympique à Moscou.

À l'Omnium des USA
Moxness et Alcott
ex aequo en tête

NASHVILLE, Tenn (AP) — Amy Alcott et Barbara Moxness ont roulé des 70, un coup sous la normale, en partageant le premier rang hier, à l'ouverture de l'Omnium américain de la LPGA, doté d'une bourse totale de \$140.000.

Alcott, après un bogey sur le 18e vert, a calé un birdie sur le 18e tandis que Moxness, qui avait affiché un 55 après 15 allées, était victime de bogeys sur les 16e et 17e verts avant de terminer avec une normale.

Les deux meneuses détenaient une avance de deux

coups sur sept rivales, à 72, y compris Donna Caponi-Young, Marlene Floyd, Lori Gardaz et Martha Hansen.

La température humide a rendu la vie difficile à toutes les golfeuses.

Moxness en est à son 4e Omnium. Elle occupe le 34e rang chez les boursières avec un peu plus de \$24.000 cette saison.

Une des favorites avant le tournoi, Nancy Lopez-Melton, a été victime d'un quadruple bogey sur la 9e allée, mais elle a terminé avec un 74.

BASEBALL

Ligue Nationale
Mercredi
Aucun match à l'affiche

Hier
Pittsburgh 0, New York 2
St-Louis 3, Montréal 4
Chicago 3, Philadelphie 5
Cincinnati 8, Atlanta 6
Houston à Los Angeles
San Diego à San Francisco

Aujourd'hui
San Diego, Eichelberger (2-0) ou Curtis (3-6) à San Francisco, Whitson (7-8), 16 h 05.
St-Louis, Vuckovich (7-6) à Montréal, Roger (10-6), 18 h 05.
Cincinnati, Pastore (10-5) à Atlanta, Alexander (7-3), 19 h 35.
Pittsburgh, Blyleven (2-7) à New York, Swan (5-6), 20 h 05.
Chicago, McGlothen (6-5) à Philadelphie, Walk (4-0), 20 h 05.
Houston, Ryan (5-6) à Los Angeles, Sutton (6-2), 20 h 10.

Les meneurs
Smith, LA 253 83 328
Templeton, St. L. 346 113 327
Cromartie, Mt. 297 96 323
Hernandez, St. L. 291 94 323
Henderson, NY 243 77 317
Cruz, Hou 290 91 314
Griffey, Cin 283 89 314
Hendrick, St. L. 302 94 311

Les frappeurs
(Partie d'hier non comprise)
Barnazard 125 26 3 11 224
Carter 272 66 13 46 243
Cromartie 297 96 8 38 323
Dawson 250 74 10 42 297
Hutton 35 7 0 3 200
LeFlore 301 79 2 20 262
Mach 78 25 1 7 321
Office 137 32 15 234
Parrish 162 42 8 26 259
Scott 258 54 0 19 209
Spier 156 38 1 16 244
Tamarzo 35 10 0 8 286
Valentine 146 42 4 26 288
White 75 21 4 8 280

Les meneurs
Carew, Cal. 279 94 337
Bell, Tex. 233 78 335
Cooper, Mil. 286 94 329
Trammell, Det. 271 89 328
Orta, Cleve. 257 84 327
Yount, Mil. 280 91 325
Bumby, Balt. 302 97 321
Oglivie, Mil. 266 85 320
Wathas, KC 246 78 317
Wilson, KC 354 111 314
Remy, Bos. 229 72 314

Circuits — Oglivie, Mil 21; Jackson, NY 20; Thomas, Mil 17; Mayberry, Tor. 15; Nettles, NY et Armas, Oak. 14.

Points produits — Perez, Bos. 64; Heberner, Det. 60; Oliver, Tex 58; Oglivie, Mil. 56; Cooper, Mil et Jackson, NY 53.

Buts volés — Wilson, KC 37; Henderson, Oak. 33; Dilone, Cleve. 26; Cruz, Sea. et Willis, Tex. 22.

Lanceurs — Stone, Balt et John, NY 12-3; Morris, Det. 11-6; Gura, KC 10-4; Norris, Oak. 10-6.

LIGUE NATIONALE
Section Est
MONTREAL 48 34 558 —
PHILADELPHIE 42 35 545 1
PITTSBURGH 42 38 525 2 1/2
NEW YORK 39 40 494 5
CHICAGO 33 44 429 10
ST-LOUIS 34 47 420 11

Section Ouest
HOUSTON 46 33 575 —
LOS ANGELES 46 34 577 1/2
CINCINNATI 42 38 525 4
ATLANTA 37 41 474 8
SAN FRANCISCO 37 43 463 9
SAN DIEGO 34 47 420 12 1/2

LIGUE AMERICAINE
Section Est
NEW YORK 51 27 854 —
DETROIT 42 33 560 7 1/2
MILWAUKEE 43 34 558 7 1/2
BALTIMORE 42 36 538 9
BOSTON 41 36 532 9 1/2
CLEVELAND 39 47 420 12
TORONTO 33 43 434 17

Section Ouest
KANSAS CITY 47 33 588 —
CHICAGO 38 41 481 9 1/2
TEXAS 37 42 468 8 1/2
OAKLAND 36 45 444 11 1/2
MINNESOTA 35 44 443 11 1/2
SEATTLE 35 45 438 12
CALIFORNIE 29 48 377 16 1/2

Tour de France

Zoetemelk prend le maillot jaune

BAGNERES-DE-LUCHON (Reuter) — Le Normand Raymond Martin a remporté jeudi la 13e étape du Tour de France cycliste, la plus dure de la grande boucle, 1980 avec l'ascension de ses quatre grands cols pyrénéens.

Le Français qui a réussi un exploit mémorable, a franchi la ligne d'arrivée avec plus de trois minutes d'avance sur le peloton, mais c'est le Néerlandais Joop Zoetemelk, deuxième du classement général jusqu'à l'abandon de Bernard Hinault mercredi soir, qui a endossé le maillot jaune.

Martin, qui en est à son 7e

tour de France — mais à sa première victoire d'étape — a faussé compagnie au peloton à mi-parcours et a progressivement accru son avance dans les ascensions successives des cols jusqu'à ce qu'elle atteigne cinq minutes dans le dernier col, celui de Peyresourde.

C'est alors que le Suédois Sven-Ake Nilsson est parti à sa poursuite et a pu terminer à trois minutes du vainqueur.

«C'est le plus beau jour de ma vie», s'est exclamé Martin sur la ligne d'arrivée. La journée a cependant été beaucoup moins enthousiasmante pour

un grand nombre de coureurs qui ont bravé un temps épouvantable et des épreuves à la limite de l'humain.

Le Néerlandais, Jan Raas, champion du monde sur route et vainqueur de deux étapes du Tour, est au nombre de ceux qui ont abandonné.

Le Belge Rudy Pevenage, qui détint le maillot jaune pendant dix jours et qui était encore en troisième position à trois minutes du vainqueur.

Pendant ce temps, le Français Bernard Hinault,

dont l'abandon mercredi soir avait été très discret, regagnait son domicile pour soigner la tendinite qui continuait de l'handicaper.

«Je souffrais très, je suis un homme comme les autres», a expliqué Hinault dans une interview radiodiffusée.

Vainqueur des deux précédentes éditions du Tour de France, Bernard Hinault s'est expliqué jeudi au micro de RTL sur les raisons de son abandon à l'issue de la douzième étape.

«La meilleure solution pour moi était de ne pas handicaper le reste de la saison, voire la suite de ma carrière, a déclaré le Français. Si je n'ai pas souffert violemment dans l'étape contre la montre, je sais que dans toutes les bosses j'étais à la limite, alors dans la montagne... De plus, le haut de mon tendon d'Achille commençait à s'enflammer du fait de ma mauvaise position sur le vélo. J'étais obligé de pédaler d'une jambe et je courais dès lors trop de risques.»

Après concertation avec Cyrille Guimard et mes équipiers et compte tenu des circonstances défavorables je ne pouvais pas faire autrement que d'abandonner. Ma décision était irrévocable», ajoute ce détenteur du maillot jaune.

Pourtant l'abandon du Breton a surpris et en particulier la façon dont il a quitté la grande boucle tard dans la soirée, comme pour se faire oublier.

«Je n'avais pas envie, surtout avec le moral que j'avais mercredi soir de rencontrer qui que ce soit. Je suis un homme comme les autres, je suis un coureur.»

Hinault parti, un autre Tour de France a pris son envol à l'occasion de la 13ème étape (Pau-Luchon). Un Tour plus ouvert, propice à affirmer des ambitions naissantes. Tel le Français Raymond Martin, fantastique vainqueur à Bagneres de Luchon, après une course en solitaire de près de cent kilomètres. Un solo entamé au pied du Tourmalet, poursuivi dans le col d'Aspin et conclu dans le Peyresourde.

Tels les équipiers de Martin, Nilsson et Szene, 2ème et 3ème jeudi. Tels aussi le Néerlandais Jennie Kuiper, ou le Belge Johan De Mynck.

Tel enfin, Jean-René Bernaudeau qui, Hinault parti, se trouve investi de toutes les responsabilités au sein des Renault Gitanes.

La Traversée du Lac St-Jean

Pourra-t-on le franchir en moins de sept heures?

MONTREAL (CP) — C'est dimanche le 27 juillet qu'aura lieu la 26e traversée internationale du Lac Saint-Jean.

Malgré l'absence de l'Américain John Kinsella, qui a remporté l'épreuve six fois d'affilée, le plus vieux marathon de longue distance au monde présente cette année des nageurs de calibre international, pouvant peut-être pour la première fois réussir à franchir la barrière des sept heures.

Le record de la traversée

appartient à Kinsella, qui a franchi, l'an dernier, les eaux froides du Pékouagami en sept heures une minute et quinze secondes.

Même si, dans l'esprit des connaisseurs, l'Argentin Claudio Pitt est favori pour s'emparer des grands honneurs, il faudra surveiller de très près le récent vainqueur du marathon d'Atlantic City, l'Américain Paul Asmuth, qui a devancé par plus de 46 minutes l'Argentin Pitt dans cette compétition.

Chez les dames, la Québécoise Christine Cossette, meilleure femme à Atlantic City, est la grande favorite. Ses principales rivales seront la Canadienne Lorean Passfield, l'Égyptienne Mona Aly Hossein et la Hollandaise Joke Van Staveren.

Réjean Lacoursière, qui a traversé le lac à 15 reprises, a indiqué qu'une température de 21 degrés centigrades (70 Fahrenheit) et un lac calme pourraient permettre à un des nageurs de franchir le lac en moins de sept heures.

Plus tôt, Paul Martha, vice-président du club, avait indiqué que le choix se ferait entre Mike Nykoluk, des Rangers de New York, Don Cherry, Eddie Johnston et Bobby Kromm.

Berbick défendra son titre

Le promoteur Nick Zubray a annoncé que Trevor Berbick défendra son titre de champion canadien des boxeurs poids lourds contre Ron Rouselle, au Coliseum d'Edmonton, le mercredi 27 août. Zubray a précisé que Berbick recevra \$25,000, plus \$6,000 pour défrayer ses frais de transport et d'entraînement. Quant à Rouselle, un Torontois originaire de Bathurst, au Nouveau-Brunswick, il touchera \$10,000, plus \$2,500 pour ses frais.

Le promoteur torontois Irv Ungerman a ensuite indiqué que, si Berbick conservait son titre, il serait opposé à l'Américain Mike Weaver pour le

titre de l'Association mondiale de la boxe.

L'Américain John McElwee, 19 ans, a battu le record du monde de slalom de ski nautique avec cinq bouées à 11,25m, le 5 juillet dernier, à Groveland, en Floride, ont confirmé, jeudi, les organisateurs de la compétition des «Liz Alan's Superstars». Ceux-ci ont précisé que le nouveau record de McElwee était en voie d'homologation.

Un porte-parole des Penguins de Pittsburgh a révélé que le club de la Ligue nationale de hockey n'avait plus qu'un seul candidat au poste d'entraîneur, mais son nom ne

sera pas dévoilé avant le début de la saison prochaine